

L'Internationaliste

Cahier de recherche du CIRFA



Centre internationaliste Ryerson Fondation Aubin

No. 15 Octobre 2022

*Cette publication n'engage que ses auteurs et le CIRFA n'est pas responsable
du contenu, ni de l'usage qui pourrait être fait des informations fournies.
All responsibility for the content of this publication is assumed by the author*

ISBN 978-2-9820246-0-1

ISSN 1920-8901

L'Internationaliste

Cahier de recherche du CIRFA

Luttes autour des enjeux du pétrole, de la redistribution et de l'éologie dans le Delta du Nigéria dans les années 1990

Binta SOUARE

Résumé-Abstract : Au Nigéria, l'exploitation pétrolière occasionne des conflits inter-ethniques et intra-ethniques, ainsi que de la violence entre les populations locales, l'Etat nigérian et les compagnies pétrolières. La dégradation environnementale et les expropriations détruisent les moyens de subsistance sans apporter une compensation légitime et équitable venant du gouvernement fédéral ou des compagnies pétrolières. Les populations du Delta du Niger, notamment les Ogonis, se sentent lésées par les principes redistributifs qui les défavorisent au profit des Etats plus grands et plus peuplés du Nord. La corruption latente à chaque échelon de la fédération contribue au sous-développement. Dans les années 1990, les populations s'organisent et protestent afin de réclamer un meilleur contrôle de leurs ressources et de leurs terres ainsi que des revenus qui en dérivent. En réponse, une violente répression militaire, policière et juridique est orchestrée par l'Etat fédéral et les compagnies pétrolières étrangères dont les intérêts économiques pri-ment sur le bien-être et le respect des communautés locales.

In Nigeria, oil exploitation causes inter- and intra-ethnic conflicts as well as violence between local people, the Nigerian state and oil companies. Environmental degradation and expropriation destroy livelihoods without legitimate and fair compensation from the federal government or the oil companies. The people of the Niger Delta, especially the Ogoni, feel victimized by redistributive principles that disadvantage them in favor of the larger and more populous states of the North. The latent corruption at every level of the federation contributes to underdevelopment. In the 1990s, the population organized and protested to demand better control of their resources and land as well as the income derived from them. In response, violent military, police and legal repression was orchestrated by the federal state and foreign oil companies whose economic interests took precedence over the welfare and respect of local communities.

MOTS-CLÉS : rente pétrolière ; redistribution ; Delta du Niger ; corruption ; dégradations environnementales ; Ogoni

-
- **Binta SOUARE, économiste.**
 - e-mail : bintasouare@ymail.com

INTRODUCTION

A partir de sa découverte dans des quantités commercialement exploitables dans les années 50, le pétrole évincé peu à peu les anciennes sources de revenus du Nigéria. Extrait par l'Etat fédéral et les compagnies pétrolières étrangères, il génère de hauts revenus. Mais de part et d'autre, la volonté de maximiser la rente pétrolière précipite le pays dans un cercle vicieux de dépendance économique aux exportations pétrolières. Dans les années 90, l'économie nigériane repose ainsi majoritairement sur le secteur pétrolier. Toutefois, dans la région du Delta du Niger, une crise liée à ce secteur bouleverse autant les écosystèmes du Nigéria que les populations locales. En effet, même si les activités pétrolières ont générés des revenus colossaux depuis l'indépendance du Nigéria, elles semblent avoir peu bénéficié aux populations locales, d'autant plus qu'elles se sont accompagnées de conflits et de dégradations environnementales. L'exploitation pétrolière engendre donc une perte de chances économiques pour les populations locales dont le mode de vie repose majoritairement sur la culture de la terre et la pêche¹. D'après un rapport de l'UNEP étudiant la dégradation en Ogoniland², la pollution pétrolière est largement répandue et affecte la végétation, les cultures, les eaux et la santé publique. Le rapport met en évidence la constitution d'un film de pétrole couvrant les cultures. Les produits des plantations sont endommagés et ne peuvent être consommés. A ce titre, il conclut que deux tiers des sites testés ont des niveaux de pollution supérieurs aux standards nigérians de sécurité. Avec la fuite du pétrole dans les eaux adjacentes, les poissons fuient les eaux polluées, ce qui prive les populations locales d'une ressource alimentaire essentielle. Le rapport souligne également que la pollution aux hydrocarbures était 1000 fois supérieure aux standards de sécurité d'eau potable dans 7 puits analysés en Ogoniland, ce qui constitue un réel problème de santé publique. Or la constitution nigériane de 1979 énonce que l'exploitation des ressources naturelles pour toute autre raison que celle du bien de la communauté doit être

¹ Fouilloux, Alexandra. 2013. *Les enjeux de la crise dans le delta du Niger: Nigéria*. Points de vue. Paris: L'Harmattan.

² United Nations Environment Programme, éd. 2011. *Environmental Assessment of Ogoniland*. Nairobi, Kenya: 1-257.

empêchée³. Finalement, « l'étude conclut que la restauration de l'Ogoniland est possible mais peut prendre 25 à 30 ans »⁴ (UNEP 2011, 12) et pourrait couter 1 milliard de dollars seulement pour les cinq premières années de nettoyage⁵. D'autres groupes de défense de l'environnement tels que le « Environmental Rights Action » affirment qu'un budget de 100 milliards de dollars serait nécessaire pour le nettoyage de toute la zone du Delta du Niger⁶. Comme décrit par Olubayo Oluduro :

« Les habitants de la région du delta du Niger ont continué à payer le prix du développement de la nation par leur vie, leur santé, leur culture, leur environnement et leurs autres moyens de subsistance »⁷.

Selon Olubayo, commentant Cernea :

« La compensation de ces pertes est économiquement justifiée, juridiquement obligatoire et immédiatement indispensable » (Oluduro 2012, 176).

Or, la bataille juridique des populations locales afin d'obtenir des compensations et des dédommagements de « tous les préjudices subis [...] tels que la menace ou la perte effective de la vie, l'atteinte à la santé, la diminution du bien-être économique, social et culturel, et les dommages causés à l'environnement naturel »⁸ commence tout juste à donner des résultats. A cet égard, les récentes compensations versées par Shell (compagnie pétrolière dominante dans la production pétrolière nigériane) d'environ 72 millions de dollars aux habitants de Bodo en 2015 et de 111 millions en 2021, semblent très faibles face à l'ampleur des dégâts.

³ Idowu, Amos Adeoye. 1999. « Human Rights, Environmental Degradation and Oil Multinational Companies in Nigeria: The Ogoniland Episode ». *Netherlands Quarterly of Human Rights* 17 (2): 162.

⁴ « The study concludes that the environmental restoration of Ogoniland is possible but may take 25 to 30 years ».

⁵ Duru, Udoagdi Christian. 2014. « Environmental Degradation: Key Challenge to Sustainable Economic Development in the Niger Delta ». Ann Arbor, United States: Walden University: 134.

⁶ Vidal, John. 2011. « Niger Delta Oil Spills Clean-up Will Take 30 Years, Says UN ». *The Guardian*, sect. Environment.

⁷ « The people of the Niger Delta region have continued to pay the price of development of the nation with their lives, health, cultures, environment and other means of livelihood », Oluduro, Olubayo. 2012. « Oil Exploration and Ecological Damage: The Compensation Policy in Nigeria ». *Canadian Journal of Development Studies/Revue Canadienne d'études Du Développement* 33 (2): 176.

⁸ « All the injuries suffered [...] such as threat or actual loss of life, damage to health, diminution of economic, social and cultural wellbeing, and damage to the natural environment », Olowokere, Emmanuel Nimbe. 2020. « Oil Exploration in the Niger Delta: A Critique of the Legal Framework for Compensation ». *Environmental Policy and Law* 49 (4-5): 277.

Il est ainsi pertinent d'étudier la période des années 90 pour comprendre les circonstances politiques, économiques et sociales qui ont engendré cette catastrophe environnementale et sociale subie par les communautés locales. Pendant cette période, les profits de l'exploitation pétrolière vont majoritairement à l'élite nigériane. Selon la Banque Mondiale, la « richesse qui provient du pétrole est aux mains de 1% de la population »⁹. C'est dire l'inéquitable redistribution des revenus du pétrole au sein du pays. L'emballage pétrolier lèse ainsi doublement les populations locales puisqu'il s'accompagne d'une dégradation durable de l'environnement et d'une redistribution défavorisant les Etats pétroliers. Comme décrit par Akpomuvie :

« Le cas des populations du Delta du Niger du Nigéria [est] un paradoxe pathétique ; si riche et pourtant si pauvre ; si doué et pourtant si mal géré ; tant de potentiels et pourtant si prodigue »¹⁰.

L'accaparement de la manne pétrolière par l'élite nigériane cause des rivalités au sein même de l'appareil étatique, ainsi que des conflits interethniques et intra ethniques. Les oppositions provenant des populations locales quant aux dégradations environnementales, au manque de compensation et à l'inéquitable redistribution populaire ne tardent alors pas à se faire entendre. Pour perdurer face à ces oppositions, le système adopte une boucle récursive c'est-à-dire « un processus par lequel [il] produit les éléments et effets nécessaires à son existence, à sa propre génération, à sa reproduction »¹¹. Ici, le système en place adopte une double stratégie pour écarter ces résistances. D'une part, le régime étouffe le problème de fond en associant les atteintes au système comme les revendications environnementales et sociales à des atteintes à la sécurité nationale. Le traumatisme de la tentative de sécession du Biafra de 1966 incite l'Etat fédéral à accuser rapidement les Ogonis de vouloir perturber la sécurité nationale pour des raisons ethniques afin de décrédibiliser leurs luttes tout en les désignant comme fauteurs de trouble.

⁹ Montanyà, Xavier, et Raphaël Monnard. 2012. *L'or noir du Nigeria: pillages, ravages écologiques et résistances*. Dossiers noirs 25. Marseille: Agone.

¹⁰ « The case of Niger Delta people of Nigeria was described by Akpomuvie as « a pathetic paradox; so rich and yet so poor; so endowed and yet so mismanaged; so much potentials and yet so prodigal », Bodo, Tombari. 2019. « Deep Issues behind the Crisis in the Niger Delta Region: The Case of Oil Exploration in Ogoniland, Rivers State, Nigeria ». *Geographical Research* 2 (mars): 3.

¹¹ Morin, Edgar. 2014. *La méthode 1 : La nature de la nature*. Editions Du Seuil : 67.

D'autre part, le régime oppresse les populations locales par l'expropriation forcée, de la réduction du pouvoir économique des Etats pétroliers et de l'usage de la force ainsi que de la terreur. Grâce à l'usage de la force force qu'elle soit militaire ou législative, l'Etat fédéral, assisté des firmes multinationales, refoule les oppositions et assure la survie du système d'exportation intensive du pétrole. Il s'enlise progressivement dans une logique prédatrice et destructrice de l'environnement et des communautés. En effet, comme exprimé par Ken Saro-Wiwa, « la dictature militaire nigériane survit par la pratique de la violence et du contrôle des moyens de violence »¹². Néanmoins, les oppositions persistantes quant aux dégradations environnementales, aux expropriations et au manque de compensation financière sont des antagonismes qui « ne sont jamais éliminés et, comme tels, constituent une menace constante à l'existence du système » (Morin 2014, 67).

Pour rendre compte de cette complexité, il faut s'intéresser à la période des années 90, période pendant laquelle plusieurs mouvements de défense des intérêts des communautés locales du Sud ont tenté de se faire entendre face aux intérêts des compagnies pétrolières comme Shell et le mépris du gouvernement. Parmi ceux-ci, la lutte du peuple Ogoni au travers du MOSOP, dont le porte-parole Ken Saro-Wiwa a été pendu par le régime en 1995 aux cotés de 8 autres activistes, est digne de mention. Cela reflète les enjeux de l'emballage de l'exploitation pétrolière. Pour l'illustrer, l'action de Shell ainsi que la lutte du peuple Ogoni seront analysées pour, d'une part, saisir l'immixtion des intérêts de Shell dans les affaires de l'Etat et d'autre part, appréhender les conséquences des activités pétrolières sur les modes de vie des locaux et les luttes en résultant.

Cet article n'étudie que les enjeux environnementaux et de redistribution posés par l'exploitation pétrolière au Nigéria dans les années 1990. Il portera donc sur les conflits, revendications et intérêts divergents autour du pétrole. En d'autres termes, pourquoi l'activité pétrolière n'a-t-elle pas bénéficié aux populations locales ? En quoi

¹² « The Nigerian military dictatorship survives on the practice of violence and the control of the means of violence », Agbibo, Daniel Egieba, et Benjamin Maiangwa. 2012. « Corruption in the Underdevelopment of the Niger Delta in Nigeria ». *The Journal of Pan African Studies* : 109.

leur a-t-elle nuit ? Quelles revendications ont été portées à l'attention des compagnies pétrolières et de l'Etat ? Ont-elles été écoutées ? Si non, au profit de quoi ou de qui ? Comment se sont organisées les luttes des populations locales ? Comment le régime en place, engagé dans un bras de fer avec les populations locales, a-t-il assuré la survie du système économique prédateur ?

Après avoir défini le contexte pétrolier nigérian, l'article tente d'analyser l'évolution des principes redistributifs pour en saisir l'instrumentalisation au niveau fédéral et ses impacts. Ensuite, l'article tente d'exposer les luttes des populations ainsi que la violente réponse étatique menant au chaos du milieu des années 90.

I- Le Nigéria et le pétrole jusqu'aux années 1990

Pour comprendre le rapport de pouvoir entre la compagnie pétrolière Shell, l'Etat nigérian et les populations locales (notamment le peuple Ogoni) dans les années 1990, il est indispensable d'étudier le contexte politique et économique du Nigéria et de comprendre comment Shell s'est établi en tant que monopole sur le territoire.

a) Une mise en perspective du Delta du Niger et du contexte nigérian

Très tôt, le territoire (correspondant au Nigéria actuel) attire les convoitises car il bénéficie d'une variété de paysages, de climats et d'un écosystème riche. En effet, le Nord du pays est chaud et sec, tandis que la ceinture centrale du pays séparant le sud du nord est plus fraîche. Le Sud du pays renferme, quant à lui, des forêts tropicales humides, des zones côtières et des mangroves. Dans cette géographie, le Delta du Niger, situé au sud-est du pays, « constitue une extrême richesse naturelle, dans laquelle vivent plusieurs espèces endémiques »¹³. Cet espace concentre, également, la majorité des réserves de pétrole et de gaz naturel du Nigéria. S'étendant sur plus de 70 000 km², le Delta du Niger est l'une des régions les plus densément peuplées de la planète (30 millions de personnes) sur laquelle 40 ethnies et sous-groupes ethniques vivent (Montanyà 2009). Le Delta du Niger couvre les neufs Etats fédérés de Rivers, Bayelsa, Abia, Cross River, Akwa Ibom, Ondo, Edo, Imo et Delta. Malgré la traite négrière et la colonisation, les peuples du Delta du

¹³ Paraut, Benoît. 2009. *Le pétrole au Nigeria: un instrument au service de quel développement?: pillage, crise identitaire et résistance dans le delta du Niger*. Paris: L'Harmattan : 11.

Niger ont conservé un mode de vie largement basé sur la chasse, la pêche et une agriculture vivrière non intensive (Paraut 2009). Installé dans l'Etat de Rivers, le peuple Ogoni composé d'environ 550 000 membres en 1995 se fait connaître autant au niveau national qu'international pour la lutte pacifique qu'il a mené contre la destruction de son environnement (Fouilloux 2013).

En 1885, la Conférence de Berlin délimite les frontières des espaces coloniaux de chaque puissance pour mettre fin aux rivalités intra-européennes sur le continent africain. A cette occasion ...

« ... comme pour tous les pays colonisés, le tracé des frontières n'a pas respecté celui des sociétés précoloniales rassemblant ainsi au mieux des peuples n'ayant aucun lien au pire des groupes hostiles » (Paraut 2009).

Le Nigéria constitué par le colonisateur britannique rassemble ainsi près de 250 ethnies différentes aux langues et cultures diverses. Selon Fouilloux, l'appartenance au groupe ethnique constitue un élément clé pour la compréhension du contexte nigérian étant donné que la population s'identifie davantage à l'ethnie qu'à la classe ou à la religion (2013). Cette complexité socio-culturelle a créé des rivalités entre ethnies et continue de générer des conflits. Pour assurer sa domination, l'empire britannique s'appuie sur les trois groupes ethniques majoritaires : les Yorubas, les Haoussa-Peul et les Igbos. En accordant une grande importance à ces trois groupes ethniques déjà majoritaires, l'Empire contribue à la marginalisation de groupes minoritaires comme ceux peuplant le Delta du Niger tels que les Ogonis ou les Edos (Paraut 2009). Ainsi, dès le début de la colonisation britannique, les identités ethniques et culturelles sont instrumentalisées par le pouvoir impérialiste pour pénétrer au mieux les territoires, et y extraire les ressources désirées tout en maintenant une position dominante.

En théorie, lorsqu'il s'agit de la constitution de la communauté nationale et de ses droits, deux approches de la citoyenneté s'opposent. D'une part, la vision libérale considère chaque individu comme égal et donc traité d'une manière indifférenciée par l'Etat. Cette vision ne reconnaît pas d'appartenance de l'individu à une communauté infranationale. Par conséquent, les communautés n'ont pas de droits particuliers et les ressources appartiennent à tous. A

l'inverse, la vision pluraliste envisage l'individu comme appartenant d'abord à une communauté. L'agrégation des communautés constitue ensuite la société et la citoyenneté est entendue comme différenciée en fonction des communautés qui jouissent d'une certaine autonomie au sein même de l'Etat constitué. Cette autonomie pourrait donc englober la gestion des ressources naturelles présentes sur le territoire de la communauté. Dans les contextes subsahariens, l'approche pluraliste de la citoyenneté a davantage de sens car l'individu s'identifie d'abord à sa communauté ethnique avant de s'identifier à la communauté nationale. A l'indépendance, le Nigéria refuse une organisation fédérale basée sur les groupes ethniques mais reconnaît paradoxalement les différences entre les trois groupes ethniques majoritaires auxquels il associe les trois Etats constitutifs du Nigéria¹⁴. Ce choix perpétue la marginalisation des groupes minoritaires. La rivalité entre les trois groupes majoritaires et les groupes minoritaires se fait rapidement lors des élections car elles reposent sur des critères ethniques et religieux. Au lieu d'apaiser les conflits, le processus politique est considéré comme une compétition de pouvoir des ethnies les unes contre les autres où les ethnies perdantes sont marginalisées par la nouvelle disposition politique¹⁵.

Par ailleurs, une mise en perspective du contexte nigérian nécessite d'appréhender la situation politique tant au niveau du régime et de la classe dirigeante que de la structure du pays depuis l'indépendance jusque dans les années 90.

Le Nigéria a connu une longue période de bouleversements politiques dont les gouvernements tantôt militaires tantôt civiles se sont établis par coups d'état ou élections.

¹⁴ Ejebowah, John Boye. 2000. « Who Owns the Oil? The Politics of Ethnicity in the Niger Delta of Nigeria ». *Africa Today* 47 (1): 28-47.

¹⁵ Lloyd, Robert B. 2004. « Nigeria's Democratic Generals ». *Current History* 103 (673): 215-220.

Tableau 1. Les gouvernements nigérians de 1960 à 1998.

	<i>Head of State</i>	<i>Government</i>	<i>Ethnic origin</i>	<i>How the rule ended</i>
1960–66	Balewa	Civilian	Hausa	Attempted coup/assassination
1966	Ironsing	Military	Ibo	Coup/assassination
1966–75	Gowon	Military	Angas/Middle Belt	Coup
1975–76	Mohammad	Military	Hausa	Attempted coup/assassination
1976–79	Obasanjo	Military	Yoruba	Elections
1979–83	Shagari	Civilian	Fulani	Coup
1984–85	Buhari	Military	Fulani	Coup
1985–93	Babangida	Military	Niger State Minority Group	Stepped down in August 1993
1993	Shonekan	Civilian	Yoruba	Head of interim government, coup
1993–98	Abacha	Military	Kanuri ^a	

^aAbacha grew up in Kano, Central Hausaland.

Source: Sarah Ahmad Khan, *Nigeria: The Political Economy of Oil*, Oxford: Oxford University Press, 1994.

Source : Frynas, Jedrzej George. 1998. « Political Instability and Business: Focus on Shell in Nigeria ». *Third World Quarterly* 19 (3): 457-78.

A partir du moment où la prévalence du pétrole sur l'économie est avérée, le secteur pétrolier influence la formation et l'organisation des élites nigérianes puisqu'il devient ...

« ... la vache à lait de l'économie. En tant que pot de miel qui a principalement soutenu le statut de nation du pays le plus peuplé d'Afrique, il a attiré les élites gouvernantes et non gouvernantes comme des abeilles pour se régaler des ressources pour leurs intérêts de classe de maintien du pouvoir économique et de l'influence politique »¹⁶.

En accord avec Akpomera, Amundsen affirme que l'élite dirigeante s'est appropriée les revenus du pétrole au travers d'une fusion des élites et d'une mainmise sur le politique s'étendant progressivement à l'économie¹⁷. D'après lui, plusieurs élites à savoir les dirigeants traditionnels et religieux, les échelons supérieurs de la bureaucratie d'Etat et de l'armée, ainsi que les nationalistes de l'indépendance, ont fusionné pour devenir l'élite dirigeante. Cette élite au pouvoir

¹⁶ « The Nigerian oil sector is the cash cow of the economy. As the honeypot that has principally sustained the nationhood of Africa's most populous country, it has attracted the governing and non-governing elites as bees to feast on the resources for their class interests of sustaining economic power and political leverage », Akpomera, Eddy. 2015. « International Crude Oil Theft: Elite Predatory Tendencies in Nigeria ». *Review of African Political Economy* 42 (143): 160.

¹⁷ Amundsen, Inge. 2012. « Who rules Nigeria ? ». NOREF Norwegian Peacebuilding Resource Center NOREF Report: 3.

politique fort, longtemps sous la coupe militaire, a bénéficié de sa position dominante pour occuper progressivement les positions clés de l'économie.

« Cette alliance de plusieurs classes et fractions *toutes dominantes* ne peut fonctionner régulièrement que *sous la direction* d'une de ces classes ou fractions : c'est la *fraction hégémonique*, celle qui unifie, sous sa direction, l'alliance au pouvoir, en garantissant l'intérêt général de l'alliance, et celle en particulier dont l'État garantit, par excellence, les intérêts spécifiques »¹⁸.

Le secteur pétrolier est sous contrôle du président et de son entourage. Les concessions pétrolières, les redevances et les taxes sont négociées de façon discrétionnaire au sein de l'élite. Cette fraction hégémonique comprend ainsi les « « faiseurs de rois » ou ogas »¹⁹ qui naviguent entre les différentes sphères de pouvoir (militaires, politiques, économiques, ...).

« Des officiers militaires à la retraite se sont recyclés en conseillers présidentiels, députés, sénateurs et gouverneurs ; d'anciens dictateurs militaires ont revêtu des tenues civiles et se sont présentés aux élections présidentielles (Obasanjo, Babangida) ; et l'armée a pénétré en profondeur le secteur des affaires »²⁰.

Indépendante de ses citoyens, cette élite a un pouvoir économique et politique suffisant pour manipuler l'état de droit et les institutions étatiques en vue de ses propres intérêts²¹.

« [...] sous prétexte de dépasser la démocratie bourgeoisie, des forces antisystémiques avaient instauré, non pas une réelle démocratie, c'est-à-dire le pouvoir dans les mains du peuple, mais une caricature de démocratie, où le pouvoir est dans les mains de nouvelles élites politiques et économiques coupées des masses populaires et investies dans la préservation du contrôle de ces dernières »²².

Jusqu'en 1993, le général Babangida gouverne le pays suite à un coup d'état militaire. Il met en œuvre une politique économique et

¹⁸ Poulantzas, Nicos. 1972. « Les classes sociales ». *L'homme et la société, revue internationale de recherches et de synthèses sociologiques*, n° 24-25: 23-55.

¹⁹ « « king makers » or ogas » (Amundsen 2012, 4).

²⁰ « Retired military officers have recycled as presidential advisers, MPs, senators and governors; former military dictators have dressed up in civilian outfits and present themselves for presidential elections (Obasanjo, Babangida); and the military has thoroughly penetrated the business sector », Ibid, 4.

²¹ Ibis, 5.

²² Poulantzas, Nicos. 2017. « L'État n'est pas un bloc monolithique, mais un champ stratégique ». *Nouveaux Cahiers du socialisme* (18): 227.

Luttes autour des enjeux du pétrole, de la redistribution et de l'écologie dans le Delta du **11** Nigéria dans les années 1990 •

publique d'austérité après avoir accepté un prêt du FMI assorti de conditions de restructurations drastiques de l'économie. La situation du pays se dégrade rapidement et attise le mécontentement des Nigérians (Fouilloux 2013). Des élections sont organisées en 1993. Babangida refuse le verdict des urnes qui semble désigner le miliardaire Moshood Abiola (qui décèdera brutalement en résidence surveillée 4 ans plus tard, la veille de sa libération juste après son rival Abacha). Il s'en suit une situation de chaos et de troubles sociopolitiques qui amène Sani Abacha à prendre le pouvoir. Abacha instaure une dictature militaire en supprimant les institutions démocratiques et en nommant des chefs militaires aux différents postes de fonctionnaires. Il fait également taire toute opposition et/ou critique. Le régime Abacha purge les forces militaires des officiels dissidents et limite la liberté d'expression ainsi que les médias. Il utilise l'appareil d'Etat pour extraire massivement les ressources et réprimer violemment les revendications locales. Voyant une vague démocratique se propager sur le continent africain et face à l'impopularité du régime militaire, Abacha met en place une Conférence Constitutionnelle Nationale en charge de rédiger une nouvelle constitution. Cet organe annonce le retour à un gouvernement civile dans un délai de 2 ans. Néanmoins, Abacha repousse le délai jusqu'en 1998 et meurt finalement en 1998 avant la tenue des élections (Lloyd 2004). Ce n'est qu'en 1999 que de nouvelles élections sont organisées. Obasanjo prend alors le pouvoir et opère un changement drastique dans la politique du pays (Fouilloux 2013).

Au niveau institutionnel, le Nigéria est une fédération. Autrement dit, l'ensemble d'échelons de gouvernement qui la compose est censé se placer sous l'autorité de la puissance fédérale tout en conservant un certain degré d'autonomie.

Au sein de la fédération, « la clé de répartition des revenus de l'Etat est essentielle [...] car elle doit permettre à chacune des unités de gouvernement d'opérer et d'assurer les fonctions qui lui sont assignées »²³.

²³ Philippe, Jean. 1988. « Le fédéralisme et la question économique », *Politique Africaine* : 36.

Le système fédéral nigérian repose sur trois échelons distincts. D'après la constitution de 1999, l'Etat fédéral a la charge de la défense, des affaires étrangères ou encore des transports et communications. On trouve ensuite à l'échelon inférieur, les Etats fédérés dont les compétences sont partagées avec l'Etat fédéral en termes de justice, d'agriculture ou de finances. Et enfin, au dernier échelon de la structure politique, les LGA (Local Government Area) ou gouvernements locaux, dirigés par des chefs traditionnels, sont en charge des routes rurales, de la gestion des ordures et de l'assainissement²⁴. La formule de redistribution entre les trois échelons de gouvernement revêt des enjeux primordiaux dans la compréhension des conflits de la période des années 90 puisque :

« Etant donné qu'aucune fédération n'a toutes ses composantes également développées, le transfert de fonds au sein d'une fédération est une arme puissante dans les mains des gestionnaires de l'État, surtout dans une société plurielle avec des clivages divers pour satisfaire des intérêts hégémoniques »²⁵.

D'après la section 149 de la Constitution de 1979²⁶, la fédération doit constituer un « compte fédéral » dans lequel les revenus collectés, provenant majoritairement de taxes sur les bénéfices pétroliers, redevances et rentes minières²⁷, sont reversés. La redistribution se fait d'après une logique verticale et horizontale selon les critères définis dans le *Revenue Allocation Act* de 1982. Cette loi présente une redistribution verticale où 55% des revenus collectés sont versés au gouvernement fédéral tandis que, respectivement 30.50%, 10% et 4.50% vont aux Etats fédérés, gouvernements locaux et fonds spéciaux. Au niveau horizontal, la redistribution repose à 40% sur la taille de la population ; 40% sur un principe d'égalité entre Etats ; 15% sur un facteur de développement social basé sur le

²⁴ Engelsen, Carl. 2011. « Système institutionnel et exercice du pouvoir au Nigeria ». *Afrique contemporaine* 239 (3): 136-139.

²⁵ « In view of the fact that no federation has all its component parts equally developed, the transfer of funds within a federation is a potent weapon in the hands of managers of the state more so in a plural society with diverse cleavages to satisfy hegemonic interests », Ojo, Emmanuel O. 2010. « The politics of revenue allocation and resource control in Nigeria: Implications for federal stability ». *Federal Governance* 7 (1): 17.

²⁶ « Constitution of the Federal Republic of Nigeria 1979 ». s. d. ConstitutionNet. Consulté le 30 mars 2022: 50.

²⁷ Phillips, Adedotun O. 1991. « Managing Fiscal Federalism: Revenue Allocation Issues ». *Publius* 21 (4): 108.

nombre d'enfants inscrits en école primaire ; et 5% sur la capacité interne de l'Etat à générer des revenus²⁸. Or, d'après Phillips :

« Le problème majeur du partage des recettes intergouvernementales au Nigeria a toujours été la formule de partage des recettes entre les régions et les États, c'est-à-dire le schéma de partage horizontal. À ce jour, seize principes de partage ont été recommandés par les différentes commissions [...]. Sur ces seize principes, seuls trois (dérivation, population et égalité) ont figuré en bonne place dans les schémas de partage. En fait, les principes de population et d'égalité ont dominé les RAS [systèmes d'allocation des revenus] depuis 1970, et beaucoup plus depuis 1975. Ainsi, pendant au moins quinze ans, le RAS [système d'allocation des revenus] s'est appuyé principalement sur deux principes de partage plutôt simplistes »²⁹.

« D'un point de vue conceptuel et pragmatique, l'utilisation importante et continue de la population et de l'égalité comme facteurs de détermination de l'allocation des ressources est largement dépourvue de base objective et constitue un obstacle majeur à la transformation du RAS [système d'allocation des revenus] du Nigéria en un instrument dynamique et efficace de développement. Le Nigeria n'a pas connu de recensement de la population fiable et acceptable depuis les chiffres compromis de 1963. En outre, les données démographiques non pondérées ne reflètent guère les besoins de développement d'un État. De plus, sauf constitutionnellement, il n'y a pas deux États vraiment égaux »³⁰.

Les Etats non-pétroliers du Nord étant plus peuplés et plus développés, et les recensements étant peu fiables, la formule de redistribution défavorise les Etats pétroliers de sorte que « le système [...] d'allocation du revenu fédéral conduit donc à une vaste redistribution de la richesse des États du Sud vers ceux du Nord » (Philippe 1988, 38).

²⁸ « Allocation of revenue (federation account, etc.) Act 1981 ». 1982. *Supplement to Official Gazette* 8 (69).

²⁹ « The major problem of intergovernmental revenue sharing in Nigeria has always been the formula for sharing revenues among regions and states, that is, the horizontal sharing scheme. Sixteen sharing principles have been recommended by the various commissions to date [...]. Of these sixteen, only three (derivation, population, and equality) have featured prominently in the sharing schemes. In fact, the principles of population and equality have dominated RAS since 1970, and much more so since 1975. Thus, for at least fifteen years, RAS has relied principally on two rather simplistic sharing principles » (Phillips 1991, 104).

³⁰ « Conceptually and pragmatically, the continued significant use of population and equality as the factors for determining resource allocation is largely without an objective basis and constitutes a major obstacle to making Nigeria's RAS a dynamic and effective instrument for development. Nigeria has not had a reliable and acceptable population census since the compromise 1963 figures. Besides, unweighted population data hardly convey the development requirements of a state. In addition, except constitutionally, no two states are really equal », Ibid, 110.

b) Les enjeux du pétrole au Nigéria dans les années 1990

Jusqu'en octobre 1960, date d'indépendance du Nigéria, la Grande Bretagne administre le Nigéria selon une logique d'extraction intensive des ressources, d'abord d'huile de palme, puis de pétrole. Ce qui a pour effet d'enfermer le Nigéria dans une économie extravertie largement basée sur le pétrole.

Les puissances occidentales européennes entrent dans la révolution industrielle et la demande d'huile de palme explose. Le Nigéria fournit alors à la puissance coloniale britannique l'huile de palme nécessaire à la lubrification des machines.

« La Grande-Bretagne est [...] de loin le premier consommateur d'huile de palme et ses importations quadruplent entre les années 1780 et 1800, puis entre 1800 et 1810 ainsi qu'entre 1810 et 1821 » (Paraut 2009, 28).

Dès les premières séances de prospection entre 1907 et 1914 révélant la présence de pétrole, l'empire britannique prend conscience du potentiel pétrolier et entreprend une stratégie de protection de sa domination. Ainsi, pour servir ses intérêts, l'empire britannique interdit la présence de compagnies non britanniques sur le territoire et octroie à la compagnie Shell-BP un monopole sur le pétrole nigérian. Cette compagnie anglo-néerlandaise découvre le premier gisement on-shore de pétrole commercialement exploitable et viable à Oloibiri (dans le Delta du Niger) en 1956. Elle commence ensuite l'exploitation à grande échelle en 1958. En 1964, le premier gisement off-shore est découvert au large d'un des Etats du Delta du Niger³¹. Non seulement, le Nigéria présente d'importants gisements de pétrole on-shore et off-shore mais en outre, la qualité du pétrole nigérian est bonne car il est peu sulfuré, ce qui offre l'avantage d'un raffinage facile (Paraut 2009). Dès lors, d'après Paraut, le pétrole supplante petit à petit tous les autres secteurs de l'économie et devient la principale source de revenus du gouvernement nigérian (2009). En effet, à partir des années 70, le Nigéria concentre son économie exclusivement sur le pétrole et abandonne progressivement tous les autres secteurs, on parle du « syndrome hollandais » défini pour la première fois par W. Max Corden et J. Peter Neary en 1982 pour décrire le déclin du secteur manufacturier aux Pays-Bas

³¹ Sébille-Lopez, Philippe. 2005. « Les hydrocarbures au Nigeria et la redistribution de la rente pétrolière ». *Afrique contemporaine* 216 (4): 157-181.

suite à la découverte de gaz naturel dans les années 1960³². Le Nigéria abandonne ainsi naturellement l'agriculture, ce qui a pour conséquence de détruire des emplois et de plonger le pays dans une dépendance alimentaire (Paraut 2009). La pauvreté augmente et le pays ne parvient plus à atteindre l'autosuffisance alimentaire. Inséré de manière inégale dans la mondialisation capitaliste, le Nigéria s'enlise dans un cercle vicieux d'importations alimentaires et d'exportations pétrolières alors même que celles-ci ne jouent pas en sa faveur autant sur le plan environnemental que social. Comme décrit par Samir Amin, les pays africains ne semblent pas avoir d'autres marges de manœuvre que de s'intégrer ou de rompre totalement avec le capitalisme existant :

« Le tiers monde contemporain a-t-il un autre choix possible ? A vrai dire, les termes de l'alternative paraissent aujourd'hui bien dramatiques : déconnecter ou s'ajuster ? S'ajuster aux exigences du système mondial n'est d'ailleurs pas même toujours possible. Peut-être l'est-il pour quelques semi-péphéries (les vraies péphéries nouvelles selon nous) au prix bien entendu d'une grande misère et d'une grande souffrance pour des pans entiers de la société, peut-être la majorité »³³.

Pour participer à la mondialisation, le Nigéria suit la division internationale du travail en place et se spécialise dans l'industrie extractive pétrolière.

« Dans le delta du Niger, la mondialisation est éminente par la présence de compagnies pétrolières multinationales, CPMs. Ces CPMs s'engagent activement dans des activités pétrolières en amont dans la région du Niger-Delta. Là encore, la division du travail encouragée par la mondialisation s'exprime, puisque les CPMs possèdent la technologie et l'expertise dont le Nigeria a besoin pour extraire les ressources en pétrole brut »³⁴.

La présence du pétrole sur le territoire nigérian et son exploitation font ainsi entrer de nouveaux acteurs dans le jeu des décisions politiques et des intérêts concurrents : les compagnies pétrolières non

³² https://en.wikipedia.org/wiki/Dutch_disease?oldid=141883577.

³³ Amin, Samir. 1988. *L'eurocentrisme. Critique d'une idéologie*. Paris: Anthropos: 147.

³⁴ « In the Niger-Delta, globalisation is eminent in the presence of multi-national oil corporations, MNCs. These MNCs actively engage in upstream oil activities in the Niger-Delta region. Again, the division of labour that is encouraged by globalisation is expressed there as the MNCs possess the technology and expertise that Nigeria requires to extract crude oil resources », Ujoh, Fanan, et Dr. Olarewaju Oluseyi Ifatimehin. 2014. « Globalization and Governance: Impact on Environmental Sustainability in Nigeria's Niger-Delta Region ». *International Journal of Economy, Management and Social Sciences* 3 (août): 406.

nigérianes. D'après Ujoh et Ifatimehin, commentant les chiffres datant de 2010 d'Akpabio et Akpan :

« 88% de l'exploitation du pétrole brut dans la région du delta du Niger, au Nigeria, est réalisée par des sociétés pétrolières multinationales étrangères originaires de pays européens et nord-américains »³⁵ (2014, 405).

Afin de contrôler l'industrie pétrolière via la nationalisation progressive des opérations des compagnies pétrolières, la NNPC est fondée en 1971 et collabore avec les compagnies pétrolières étrangères dans des contrats de joint-venture. Un contrat de joint-venture est une « association entre l'entreprise nationale, *Nigeria National Petroleum Corporation [NNPC]*, et des compagnies étrangères » (Paraut 2009, 139) formée dans le but d'exploiter le pétrole. Dans les années 1990, l'extraction et l'exploitation pétrolière sont faites par l'intermédiaire d'une douzaine de compagnies occidentales au sein de joint-ventures parmi lesquelles, on retrouve Shell, Mobil et Texaco Overseas Production des Etats-Unis, Agip de l'Italie ou encore Elf. Le Nigéria produisait près de 93,1 millions de tonnes métriques de pétrole par an et Shell en produisait la plus grande part soit près de 42% de la production journalière du pays (Ejobowah 2000). En effet, la Shell Petroleum Development Company (SPDC) détenue à 55% par l'Etat nigérian au travers de la NNPC, est la plus grande joint-venture productrice de pétrole au Nigéria. Alors que la plupart des compagnies n'ont pas ou peu de contact avec les communautés locales, car elles opèrent sur des sites off-shore ou loin des lieux d'habitation, Shell est la plus visible dans le Delta du Niger et cristallise donc les oppositions. En 1963, par exemple, Shell construit un oléoduc qui zigzag au sein du Delta du Niger entre les territoires de plusieurs communautés. Comme expliqué par Paraut, Shell ... :

« ... est à la fois la première à avoir extrait du pétrole dans la région, c'est également la plus puissante et surtout c'est celle contre laquelle les communautés ont le plus lutté pour faire entendre leurs droits » (2009, 138).

³⁵ « For instance, Akpabio and Akpan [2] reveal that over 88% of crude oil exploitation in the Niger-Delta region of Nigeria is carried out by foreign multi-national oil firms from European and North American countries ».

Luttes autour des enjeux du pétrole, de la redistribution et de l'écologie dans le Delta du Nigéria dans les années 1990 • 17

En conséquence, dans le cadre de notre analyse, Shell sera le point d'ancrage pour discuter de l'influence des compagnies pétrolières occidentales.

Les revenus du pétrole représentent une part importante du budget de l'Etat nigérian mais aussi des profits de Shell. Dans les années 90, le pétrole contribue à hauteur de 70% au budget national nigérian, de 90% aux recettes en devises et de 97% aux recettes d'exportation (Ejobowah 2000). Sur la période, le pétrole représente 25% du PIB, la prédominance du pétrole sur l'économie nigériane est donc incontestable. De plus, malgré les perturbations qui constituent des risques importants pour la production, Shell décide de rester sur le territoire car les profits y sont plus élevés. En effet, la proximité du Nigéria par rapport à l'Europe permet de réduire les couts, la compagnie bénéficie d'un traitement spécial depuis l'ère coloniale et les régimes fiscaux et de responsabilité sont avantageux en comparaison d'autres pays. La production nigériane compte ainsi pour 12% de la production pétrolière totale de la compagnie³⁶.

A partir de sa découverte dans des quantités commercialement exploitables, le pétrole prend progressivement une importance capitale autant pour les compagnies pétrolières comme Shell que pour le gouvernement fédéral. Le secteur pétrolier attise alors les tensions puisqu'il donne à voir la déconnexion du gouvernement fédéral vis-à-vis des populations du Delta du Niger. Les conflits au sein du Delta du Niger sont ainsi le produit d'une logique accumulatrice et prédatrice du capitalisme.

II- La redistribution de la rente pétrolière nigériane et impacts dans les années 1990

Nonobstant les revenus colossaux que l'exploitation pétrolière a générés au profit du gouvernement nigérian, les bénéfices réels pour les populations locales du Delta du Niger sont faibles. Cela pose la question de la redistribution des revenus générés et des raisons pour lesquelles une dilution des revenus est survenue.

³⁶ Frynas, Jérzy George. 1998. « Political Instability and Business: Focus on Shell in Nigeria ». *Third World Quarterly* 19 (3).

a) L'évolution des principes redistributifs au Nigéria (principe de dérivation et principe de dichotomie) (Sébille-Lopez 2005)

Le Nigéria étant un Etat fédéral, l'étude de l'impact de la rente pétrolière sur les populations locales suppose de détailler les modalités de redistribution en fonction des trois échelons de pouvoir et de voir leurs évolutions. Pour ce faire, il faut définir le principe de dichotomie et le principe de dérivation, qui ont été les principes redistributifs en vigueur au Nigéria. D'un côté, le principe de dérivation peut se définir comme permettant aux « Etats fédérés de se voir rétrocéder par le gouvernement fédéral tout ou partie des revenus qu'ils génèrent en propre » (Sébille-Lopez 2005, 165). D'un autre côté, le principe de dichotomie :

« Se conjugue avec le principe de dérivation [...] et consiste à distinguer les recettes on-shore, qui peuvent être intégrées dans le principe de dérivation, des recettes off-shore qui en sont exclues et doivent donc être intégralement redistribuées à tous les Etats » (Sébille-Lopez 2005, 166).

Le principe de dichotomie a créé des conflits entre les Etats du Sud et du Nord qui tentent de récupérer les revenus provenant de l'exploitation off-shore. Les Etats du Sud refusent le principe de dichotomie car ils veulent se voir rétrocéder une partie des revenus off-shore. Tandis que les Etats du Nord, dont les gisements off-shore ne dépendent pas, préfèrent que ces revenus soient distribués à tous les Etats, d'après le principe de dichotomie (Sébille-Lopez 2005, 166).

L'allocation statutaire, définie comme la part des revenus pétroliers qui revient à la fédération, est ventilée selon deux types de critères :

- Des critères verticaux : qui définissent la redistribution entre les 3 échelons de pouvoir que sont le gouvernement fédéral, les Etats fédérés et les gouvernements locaux.
- Des critères horizontaux : qui calculent la part revenant à chacun des Etats fédérés et des gouvernements locaux.

Concernant la ventilation verticale, de 1992 à 2002, 48,5% de l'allocation statutaire a été consacrée au gouvernement fédéral, 24% aux Etats fédérés, 20% aux gouvernements locaux et 7,5% à des fonds spéciaux (voir tableau 2).

Luttes autour des enjeux du pétrole, de la redistribution et de l'écologie dans le Delta du Nigéria dans les années 1990 • 19

Tableau 2. Ventilation de la rente pétrolière en % de 1977 à 2001

Réforme	Date	Gouvernement fédéral	États fédérés	LGAs	Fonds spéciaux	Total
Commission Aboyade	1977	57,00	30,00	10,00	3,00	100,00
Commission Okigbo	1980	53,00	30,00	10,00	7,00	100,00
Revenue Allocation Act	1981	55,00	30,50	10,00	4,50	100,00
Décret et loi (système légal)	1992 à avril 2002	48,50	24,00	20,00	7,50	100,00
Nouvelle Proposition RMAFC	Août 2001	41,23	31,00	16,00	11,70	100,00

Source : Sébille-Lopez, Philippe. 2005. « Les hydrocarbures au Nigeria et la redistribution de la rente pétrolière ». *Afrique contemporaine* 216 (4): 167.

En ce qui concerne la ventilation horizontale, l'évolution des critères défavorise progressivement les Etats du Delta du Niger.

L'entrée de nouveaux critères défavorisant les Etats du Sud

Comme décrit par Sébille-Lopez, avant les années 60, le principe de dérivation était pleinement appliqué de sorte qu'une allocation proportionnelle à la contribution des régions était versée aux régions du Nord et de l'Ouest du pays qui produisaient du cacao et de l'arachide (2005, 169). Mais à mesure que la part du pétrole dans les revenus augmente et bénéficie de plus en plus aux Etats du Sud, les deux ethnies majoritaires poussent à une modification du principe de dérivation pour accaparer une partie des fonds alloués aux Etats du Sud. Selon Ojo, le principe de dérivation est ainsi passé d'une application à 100% en 1953 à 2% en 1982 (2010, 31). Une série de critères horizontaux est apparue pour orienter une partie des fonds hors du Sud. Dans les années 60, les critères de population, d'importance des besoins et d'équité entre les Etats font leur entrée. Puis, dans les années 80, c'est au tour des critères de développement social et de capacité interne de l'Etat à générer des revenus (voir tableau 3). Finalement, dans les années 90, la redistribution horizontale se fait à 40% selon un critère d'égalité entre Etats, à 30% selon la taille de la population, et à 10% pour le niveau de développement social, la capacité interne à générer du revenu et la superficie de l'Etat.

Tableau 3. Formule de redistribution horizontale du revenu, 1970-1995

Principles	Percentage Weight Assigned					
	1970-80	Initial 1981 Act	Revised 1981 Act	1990 to Date	Proposals of NRMAFC	Proposals of NCC Committee on Revenue Allocation
Equality of States (Minimum responsibility of Government)	50	50	40	40	40	30
Population	50	40	40	30	30	40
Social Development Factor	-	-	15	10	10	-
Internal Revenue Generation Effort	-	-	5	10	20	10
Land mass and/or Terrain	-	10	-	10	-	10
Population Density	-	-	-	-	-	10
TOTAL	100	100	100	100	100	100

Source: *New Nigeria*, 26th February 1981, National Constitutional Conference Report, 1994, pp. 4 and 30.

Source : Ojo, Emmanuel O. 2010. « The politics of revenue allocation and resource control in Nigeria: Implications for federal stability ». *Federal Governance* 7 (1): 30.

Ces nouveaux critères défavorisent les Etats du Sud qui sont moins peuplés, moins grands et moins développés socialement que les Etats du Nord.

« Ainsi, les cinq principaux Etats pétroliers de 1996, qui comptaient pour 90% des recettes pétrolières ne recevaient que 19,3% des fonds alloués aux Etats, alors que cinq grands Etats du Nord en recevaient 26% » (Sébille-Lopez 2005, 169).

Le prétexte de la guerre du Biafra

La guerre du Biafra est utilisée comme un prétexte par le gouvernement pour modifier les principes redistributifs en défaveur des Etats du Delta du Niger. En effet, après une tuerie de vingt mille Igbos (ethnie du Sud) par une ethnie dominante du Nord à la fin des années 60, la région du Sud-Est s'autoproclame indépendante, c'est le début de la guerre du Biafra. Un bras de fer commence entre la région du Sud-Est et le gouvernement fédéral qui n'hésite pas à organiser des blocus d'approvisionnements et des famines qui mèneront à sa victoire trois ans plus tard (Montanyà 2012). D'après des estimations, le conflit a généré près de 3 millions de réfugiés, et

entre 1 et 3 millions de morts chez les Igbos (Lloyd 2004). Suite à la tentative de sécession, le gouvernement fédéral tente par plusieurs moyens d'affaiblir les pouvoirs des Etats du Delta du Niger pour maintenir sa domination. Ainsi, il retire les droits de régie et d'importation aux Etats et applique le principe de dichotomie comme un prétexte pour priver les Etats du Delta de 45% de leurs revenus pétroliers alors même que la production off-shore ne représente que 20% de la production totale (Sébille-Lopez 2005). Il abandonne également progressivement le principe de dérivation, ce qui contribue à une marginalisation toujours plus grande des Etats du Delta du Niger. Sa part passe de « 50% en 1969 [à] 1% en 1989 » (Sébille-Lopez 2005, 174) pour finalement remonter à 3% en 1992.

En somme, l'évolution des principes redistributifs s'est faite au détriment des Etats du Sud dont les recettes pétrolières provenaient. L'application de nouveaux critères horizontaux et du principe de dichotomie ainsi que l'abandon progressif du principe de dérivation ont amoindri les revenus des Etats du Sud. Les principes redistributifs ont, ainsi, créé des rivalités entre Etats (pétroliers et non pétroliers) et entre groupes ethniques (majoritaires et minoritaires).

b) Opacité de l'accumulation et dispersion de la rente pétrolière nigériane

Le mode d'accumulation du régime nigérian et de ses alliés transnationaux correspond à un complexe système d'accaparement, de collecte et de répartition des ressources où l'opacité permet des ponctions appréciables d'enrichissement illicite.

« [...] le pouvoir fédéral [remplace] les règles et principes en vigueur qui visaient à renforcer l'autonomie financière et le développement des régions à l'indépendance, par un « fédéralisme fiscal centralisé » basé précisément sur la redistribution de la rente pétrolière. Ce dernier, par ses critères et malgré ou peut-être à cause de sa logique politique égalitariste, est à l'origine de la multiplication du nombre des États et des gouvernements locaux à partir de 1967 et de la dispersion des ressources financières de la Fédération. [...] Cette redistribution s'est aussi caractérisée pendant des années par une importante évaporation des fonds disponibles entre le niveau fédéral et le niveau des États fédérés ». (Sebille Lopez, 157).

Les expropriations

Etant donné le potentiel que représente le pétrole pour le pays, le gouvernement nigérian entame très rapidement un processus d'expropriation des terres du Delta du Niger pour faciliter la prospection, l'exploitation et l'accès aux compagnies pétrolières. Dès 1969, le Petroleum Decree transfère la « propriété des ressources minérales au gouvernement central » (Fouilloux 2013, 30). Par la suite, le Land Use Decree instauré en 1978 « étend la nationalisation des terres à l'ensemble du pays » (Fouilloux 2013, 31). Selon Paraut, cela permet au gouvernement d'exclure les populations du processus de prise de décision : toute revendication de leur part est alors considérée comme une atteinte à la souveraineté nationale. Le gouvernement fédéral s'engage ainsi dans une politique de négation du local (2009). A ce titre, Montanyà constate la résignation et la frustration des populations locales auprès desquelles ni les compagnies pétrolières ni l'Etat ne se sont adressées pour exploiter leurs terres (2012). Depuis le début de l'exploitation, 900 millions de barils ont été extraits des terres Ogoni sans aucune négociation préalable avec les Ogonis (Idowu 1999). Les populations expliquent qu'elles ne connaissaient pas leurs droits lorsque les expropriations ont commencé, ce n'est qu'avec la mobilisation et la conscientisation lancées par le mouvement de Ken Saro-Wiwa qu'elles ont compris qu'elles avaient le droit de protester (Montanyà 2012).

La multiplication des Etats

Les critères horizontaux de la formule de redistribution favorisent progressivement les Etats du Nord plus grands et plus peuplés. Les Etats et les gouvernements locaux se multiplient alors pour tenter d'obtenir un accès toujours plus grand à la rente pétrolière.

« [...] ce furent surtout les demandes persistantes des minorités ethniques qui firent modifier le découpage initial. Le fonctionnement du système fédéral était un encouragement permanent à ces revendications, car la première Constitution fédérale, qui donnait un pouvoir important aux régions, rendait le gouvernement fédéral inefficace. Chaque groupe social avait alors plus d'intérêt à s'assurer du pouvoir sur son espace qu'à disputer à d'autres le contrôle de l'appareil fédéral. [...] Dans ce processus, le gouvernement fédéral put accroître lentement, mais définitivement son assise ; les Etats y perdirent

Luttes autour des enjeux du pétrole, de la redistribution et de l'écologie dans le Delta du Nigéria dans les années 1990 • 23

le bénéfice d'une base économique cohérente au profit d'une interdépendance généralisée » (Philippe 1988, 33).

Le nombre d'Etats passe ainsi de : 3 (Régions du Nord, de l'Ouest et de l'Est) en 1960, 4 en 1963, 12 en 1967, 19 en 1976, 21 en 1987, 30 en 1991 à enfin 36 en 1996. Parallèlement, les LGAs, au nombre de 301 en 1976, sont finalement 774 en 1996 (Sébille-Lopez 2005). La multiplication des Etats et des gouvernements locaux engendre une dispersion des revenus pétroliers. Les revenus sont moins importants par Etat/LGA, ce qui accroît la dépendance et crée un déséquilibre de pouvoir entre ces échelons et l'échelon fédéral. D'après Agbiboa et Maiangwa :

« Le noeud du problème est que le gouvernement national a centralisé la propriété et le contrôle des ressources pétrolières de telle manière que la quasi-totalité des États et des zones de gouvernement local dépendent principalement des transferts »³⁷.

Dans ce contexte, « les Etats rivalisent pour l'accès aux fonds fédéraux au lieu d'essayer de générer des revenus par eux-mêmes » (Frynas 1998, 461) car le gouvernement fédéral bénéficie d'un

« ... rôle de collecte et de distribution qui favorise le développement du clientélisme au niveau fédéral par des pratiques frauduleuses liées à la politique de développement. Dans les Etats, il est propice à une certaine irresponsabilité et au laxisme, car les gouvernements disposent d'une large autonomie sans avoir les moyens financiers correspondants » (Philippe 1988, 38).

La corruption, l'accaparement des richesses par les compagnies pétrolières et le *bunkering*

Au Nigéria, une « bourgeoisie *compradore* [...] inféodée au capital étranger »³⁸ bénéficie pleinement du système en place et assure sa survie par sa position dominante.

« Les investisseurs pétroliers étrangers ont pu forger et maintenir des liens étroits avec les bourgeoisies locales qui leur ont permis de conserver des intérêts financiers dans le pays, et aussi avec le pétro-État qui n'avait pas la volonté

³⁷ « The crux of the problem is that the national government has centralised the ownership and control of oil resources in such a way that nearly all component states and local government areas depend primarily on transfers » (Agbiboa et Maiangwa 2012, 115).

³⁸ Keucheyan, Razmig. 2013. « Lénine, Foucault, Poulantzas ». *Contretemps - Revue de critique communiste*.

té politique de les obliger à se désinvestir (Akinsanya 1994). Par conséquent, la politique de l'État en matière de pétrole a réussi à établir un cadre qui protège, perpétue et promeut les intérêts égoïstes de l'élite dirigeante et ceux des magnats étrangers du pétrole aux dépens de l'État (Edogun 1985 ; Pegg 1999) »³⁹.

Les dirigeants politiques et économiques s'allient lors d'évènements formels et informels. Le népotisme, en résultant, permet aux différents acteurs de placer des membres de leur entourage ou des cliques avec lesquelles ils ont des accords tacites à des positions de pouvoir. Les élites politiques et les hauts placés de l'industrie pétrolière n'hésitent pas à user de leur statut pour tirer illégitimement profit du potentiel de gain pétrolier en instrumentalisant l'Etat et les procédures officielles.

« Vines et al. (2009, 12) notent que " [l]es gouvernements précédents avaient attribué des blocs pétroliers à leurs associés, amis et copains, sans procédure officielle et à des prix cassés. Les bénéficiaires, à leur tour, ont pu vendre leurs blocs à des compagnies pétrolières étrangères et repartir avec d'énormes bénéfices »⁴⁰ (Iwuoha 2021, 557).

Il se forme ainsi à la tête de l'Etat, des institutions financières et de l'industrie pétrolière, une élite dirigeante ayant le pouvoir de fermer les yeux sur les détournements de fonds et de défendre ses intérêts propres au détriment de ceux des populations.

« Les personnes au pouvoir - mécènes, sous-mécènes et courtiers - offrent un accès sélectif à des opportunités et à des biens (par exemple, des droits de propriété sur des blocs pétroliers) et se placent ou placent leurs partisans dans des positions à partir desquelles ils peuvent détourner des ressources et des services dans leur propre intérêt »⁴¹ (Iwuoha 2021, 559).

Tout le long de la chaîne pétrolière depuis l'extraction du pétrole jusqu'à la redistribution des revenus pétroliers aux différents éche-

³⁹ « Foreign oil investors were able to forge and maintain close links with the local bourgeoisies that made them retain financial interests in the country, and also with the petro-state that lacked the political will to compel them to disinvest (Akinsanya 1994). Therefore, state policy on petroleum successfully established a framework that protects, perpetuates and promotes the selfish interests of the ruling elite and that of the foreign oil magnates at the expense of the state (Edogun 1985; Pegg 1999) », Iwuoha, Victor Chidubem. 2021. « Rethinking the 'patron-client' politics of oil block allocation, development and remittances in Nigeria ». *Review of African Political Economy* 48 (170): 556.

⁴⁰ « Vines et al. (2009, 12) note that '[p]ast governments had given out oil blocks to their associates, friends and cronies without dueprocess at giveaway prices. The beneficiaries, in turn, were able to hawk their blocksto foreign oil companies and walk away with huge profits ».

⁴¹ « Those in power – patrons, sub-patrons, and power-brokers –provide selective access to opportunities and goods (i.e. oil block ownership rights) and place themselves or their supporters in positions from which they can divertresources and services in their own interest ».

Luttes autour des enjeux du pétrole, de la redistribution et de l'écologie dans le Delta du Nigéria dans les années 1990 • 25

lons de gouvernement, les fonds pétroliers sont ponctionnés de manière excessive voire illicite. Comme décrit par Ujoh et Ifatimehin :

« L'abus du pouvoir public à des fins privées, qui est une forme de corruption, est un trait commun à la classe dirigeante »⁴² (2014, 4).

Au niveau du gouvernement fédéral, le système de redistribution par le haut entraîne un phénomène généralisé de ponction des fonds pétroliers par des membres corrompus de l'appareil étatique.

« Au vu des montants en jeu, le secteur des hydrocarbures, en particulier, a été très touché par les détournements de fonds publics, que ce soit en période de dictature militaire comme de régime civil. Selon le ministre du pétrole Tam David-West, le pays a ainsi perdu quelques 16 milliards de dollars pendant la Seconde République parlementaire de 1979 à 1983, soit 20% de ses revenus pétroliers, essentiellement du fait de la fraude, de la surfacturation des contrats et du vol de brut avec la complicité d'agents de la compagnie nationale des pétroles, la NNPC (Nigerian National Petroleum Corporation). Par la suite, les coups d'État militaires n'ont rien arrangé. Censée restaurer un semblant d'ordre, l'armée a, au nom du secret-défense, institutionnalisé l'opacité de la gestion des revenus pétroliers. Selon un rapport jamais publié de l'économiste Pius Okigbo, 12,4 milliards de dollars ont tout simplement disparu des comptes du Trésor Public entre 1988 et 1994 »⁴³.

A la mort du président Sani Abacha, une campagne de récupération des fonds volés par les dirigeants précédents est lancée. Le groupe d'investigateurs cherche à tracer les montants avancés dans des contrats qui n'ont pas été exécutés, qui ont mal été appliqués ou dont les prix ont été gonflés. La campagne ne tarde pas à porter ses fruits puisque plusieurs preuves permettent d'incriminer le précédent président Abacha. D'importants montants détournés appartenant à la famille Abacha sont retrouvés dans des banques occidentales considérées comme des paradis fiscaux. Le conseiller à la sécurité nationale d'Abacha a avoué avoir aidé le dictateur à collecter près de 456 millions de dollars US et 232 millions de livres sterling grâce à la Banque Centrale du Nigéria entre 1996 et 1997. On estime que le cercle rapproché d'Abacha a volé au moins 2 milliards de dollars US par l'intermédiaire de la Banque Centrale du Nigéria⁴⁴.

⁴² « The abuse of public power for private benefit which is a form of corruption, is a common trait among Nigeria's ruling class ».

⁴³ Pérouse de Montclos, Marc-Antoine. 2018. « Rente pétrolière et corruption : le cas du Nigeria ». *Etudes de l'Ifrī* : 12.

⁴⁴ Enweremadu, David U. 2013. « Nigeria's Quest to Recover Looted Assets: The Abacha Affair ». *Africa Spectrum* 48 (2): 51-70.

« Après sa mort, les archives ont montré que lui et ses acolytes avaient volé plus de 6 milliards de dollars - plus d'un million de dollars pour chaque jour où il était en fonction, y compris les week-ends. Il a également attribué des contrats d'un milliard de dollars à des sociétés écrans et accepté des pots-de-vin d'un autre milliard de dollars de la part de contractuels étrangers »⁴⁵.

Les investigations révèlent que des milliards volés au trésor public sont cachés dans 130 comptes bancaires. Ces fonds proviennent de pots de vins des compagnies étrangères notamment pétrolières, de travaux et de services jamais rendus ou encore de contrats d'approvisionnement ou de construction aux couts gonflés.

« [...] les détournements de fonds et la contrebande mettent [...] en évidence l'importance des circuits financiers à l'intérieur du territoire national [...]. La corruption est particulièrement marquée dans les régions pétrolières du delta du Niger [...]. Au vu de l'argent qui y circule, les sondages disponibles montrent que la fréquence des *bakchichs* payés à des agents de la fonction publique est la plus élevée du pays. Les autorités, pour leur part, n'hésitent pas à multiplier les contrats de construction pour les attribuer à des amis et se reverser des commissions en surfacturant le coût des travaux » (Pérouse de Montclos 2018, 14).

D'après Enweremadu, la campagne anti-corruption a, néanmoins, manqué de force et de volonté politique puisque les initiateurs l'utilisent comme un outil pour gagner la confiance de la population et obtenir davantage de votes. De fait, la campagne s'est limitée à l'affaire Abacha sans rechercher les fonds détournés aux autres échelons du pouvoir et par les autres membres de la classe *compradore* de sorte qu'on peut envisager que d'importants montants cachés ne sont pas identifiés.

« [...] le premier audit commandité en 2006 par [...] NEITI (Nigeria Extractive Industries Transparency Initiative), [...] a identifié des écarts énormes entre la valeur réelle des barils produits et les versements effectués à la banque centrale. De plus, il a décelé des déficiences systémiques dans la comptabilité des revenus tirés de l'extraction d'hydrocarbures » (Pérouse de Montclos 2018, 12).

On sait, par exemple, que « sur les quatre anciens gouverneurs des principaux États producteurs de pétrole du Nigeria (Bayelsa, Akwa Ibom, Delta et Rivers), trois ont été accusés ou condamnés pour

⁴⁵ « After his death [Abacha], the records showed that he and his cronies had stolen over \$6 billion – more than a million dollars for every day he was in office, including weekends. He also awarded \$1 billion in contracts to front companies, and accepted another \$1 billion in bribes from foreign contractors » (Agbiboa et Maiangwa 2012, 118).

Luttes autour des enjeux du pétrole, de la redistribution et de l'écologie dans le Delta du Nigéria dans les années 1990 • 27

corruption à grande échelle »⁴⁶. En 2010, la sœur de l'ancien gouverneur de l'Etat du Delta est condamnée par la juridiction britannique pour avoir aidé à détourner plus de 101 millions de dollars de « l'État du Delta au Nigeria vers les comptes bancaires britanniques du gouverneur » (Agbiboa et Maiangwa 2012, 119). En somme, une grande part des revenus pétroliers est ainsi subtilisée aux différents échelons de gouvernement. D'après des estimations de 2006 de la Commission des Crimes Financiers et Economiques :

« [...] le gouvernement fédéral aurait, au total, volé ou gaspillé plus de 380 milliards de dollars depuis l'indépendance en 1960. Une bonne partie de ces fonds sont partis à l'étranger et n'ont pas été réinvestis sur place. Selon la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, le Nigeria serait ainsi le pays du continent le plus touché par la fuite de capitaux. De 1970 à 2008, 217,7 milliards de dollars seraient illégalement partis sur des comptes offshore » (Pérouse de Montclos 2018, 14).

La corruption généralisée mine le potentiel nigérian par plusieurs biais. Au niveau politique, la corruption délégitime les membres de l'Etat et entrave donc l'Etat de droit.

« L'État nigérian est victime d'une corruption de haut niveau, d'une mauvaise gouvernance, d'une instabilité politique et d'une crise de légitimité cyclique. [...] Cela a invariablement conduit à une faible légitimité, car les citoyens n'avaient pas confiance dans leurs dirigeants politiques et, par extension, dans le système politique. La participation au gouvernement était faible car les citoyens considéraient qu'il n'avait aucun rapport avec leur vie. En l'absence de soutien de la société civile, le pouvoir effectif du gouvernement a été érodé »⁴⁷.

Ensuite, au niveau économique et social, les détournements de fonds empêchent les revenus pétroliers de servir au développement réel du pays.

⁴⁶ « [...] out of the four immediate past governors of Nigeria's major oil producing states (Bayelsa, Akwa Ibom, Delta and Rivers), three have either been accused or convicted for large scale corruption » (Ujoh et Ifatimehin 2014, 412).

⁴⁷ « The Nigerian State is a victim of high-level corruption, bad governance, political instability and a cyclical legitimacy crisis. [...] This invariably led to weak legitimacy, as the citizens lacked faith in their political leaders and by extension, the political system. Participation in government was low because citizens perceived it as irrelevant to their lives. In the absence of support from civil society, the effective power of government was eroded », Fagbadebo, Omololu. 2007. « Corruption, Governance and Political Instability in Nigeria ». *African Journal of Political Science and International Relations* 1 (2): 28.

« [...] la corruption a de graves répercussions sur le développement des communautés de la région, car les fonds destinés au développement sont mal gérés et volés par des fonctionnaires »⁴⁸.

Au-delà des détournements, les fonds sont trop souvent utilisés dans des projets peu utiles aux populations⁴⁹. Afinotan et Ojakorotu expliquent, par exemple, que :

« La commission [...] a construit des écoles dans les criques sans routes y menant, et un nombre suffisant d'enseignants qualifiés pour y enseigner. Elle a construit des embarcadères dans plusieurs communautés et fourni des engins de pêche pour attraper les poissons, qui ont depuis migré de la région en raison du torchage du gaz ou ont été complètement décimés par les marées noires »⁵⁰.

Enfin, au niveau environnemental, la corruption permet d'accorder les compagnies pétrolières en matière de normes écologiques en échange de pots-de-vin. En résumé :

« [...] Les politiques de gouvernance ineptes et la corruption sont le fléau du développement et de l'instabilité dans la région du delta du Niger. Le manque

de responsabilité et de transparence dans les politiques publiques et les décaissements de fonds, accentué par la dégradation de l'environnement résultant de pratiques d'exploration pétrolière non durables, appauvrisse davantage les habitants des zones productrices de pétrole »⁵¹.

A ce stade, il est impératif de noter que « le sous-développement de la région est fermement enraciné dans la corruption systémique qui

⁴⁸ « [...] corruption has serious implications for the development of the communities in the region, as funds meant for development are mismanaged and stolen by public officials », Ebiede, Tarila Marclint. 2011. « Conflict Drivers: Environmental Degradation and Corruption in the Niger Delta Region ». *African Conflict & Peacebuilding Review* 1 (1): 146.

⁴⁹ Elum, Z. A., K. Mopipi, et A. Henri-Ukoha. 2016. « Oil Exploitation and Its Socioeconomic Effects on the Niger Delta Region of Nigeria ». *Environmental Science and Pollution Research* 23 (13): 12880-89.

⁵⁰ « The commission has [...] built schools in the creeks without roads leading to them, and sufficient number of qualified teachers to teach in them. It has built jetties in several communities and provided fishing gears to catch fishes, which have since migrated from the region due to gas flaring or have been completely decimated by oil spills », Afinotan, L A, et V Ojakorotu. 2009. « The Niger Delta Crisis: Issues, Challenges and Prospects ». *African Journal of Political Science and International Relations* 3 (5): 196.

⁵¹ « [...] Inept governance policies and corruption are the bane of development and instability in the Niger-Delta region. Lack of accountability and transparency in public policies and fund disbursements, accentuated by the environmental degradation as a result of unsustainable oil exploration practices, further impoverish the inhabitants of the oil producing areas » (Ujoh et Ifatimehin 2014, 412).

est presque devenue une sous-culture parmi [...] les titulaires de la fonction publique »⁵².

Alors que les revenus pétroliers étaient illégitimement détournés par de nombreux officiels de l'Etat, les compagnies pétrolières ont bénéficié de la situation chaotique en récoltant, elles aussi, une plus grande part de ces revenus. D'un côté, à cause de l'instabilité politique, la marge des compagnies pétrolières est poussée à la hausse dans les négociations avec l'Etat afin d'éviter une réduction des investissements dans le pays (Frynas 1998). Shell peut ainsi espérer des accords avantageux. D'un autre côté, les opérations pétrolières se font par des contrats de joint-venture qui permettent aux différents partenaires de partager les couts d'exploitation à hauteur de leur participation dans le capital. Or, dans les joint-ventures, les compagnies fixent le budget des opérations sans montrer publiquement les règles de calcul et le gouvernement doit payer entre 55% et 60% des dépenses. Il est donc fort probable, d'après l'article de Frynas, que les compagnies aient gonflé leurs couts pour recevoir un remboursement plus important de la NNPC (1998). Par ailleurs, souvent, l'Etat ne parvient pas à payer sa part des dépenses, ce qui entrave les compagnies pétrolières dans leurs activités. Les contrats de partage de production (production sharing contract) se développent alors car ils permettent de faire reposer les dépenses mais aussi les risques entièrement sur les compagnies pétrolières. D'après l'étude de Sarah Ahmad Khan, présentée par Frynas, ce type de contrat bénéficie aux compagnies pétrolières car l'Etat n'a pas une position favorable dans les négociations de sorte que les termes du contrat sont en faveur de la compagnie pétrolière (1998). De plus, les intérêts des compagnies pétrolières et de l'Etat fédéral se sont très rapidement entremêlés puisque les revenus pétroliers constituent la principale source de revenus de l'Etat et que « 95% de l'exploitation de pétrole relève de joint-ventures » (Paraut 2009, 139). Une fusion entre l'Etat nigérian et Shell survient car les intérêts et enjeux commerciaux (sécurité des sites de production, ex-

⁵² « The underdevelopment of the region is firmly rooted in the systemic corruption that has almost become a subculture among [...] public office holders », Babalola, Dele. 2014. « The Underdevelopment of Nigeria's Niger Delta Region: Who Is to Blame? » *Journal of Sustainable Development* 7 (3) : 118.

ploitation à faible cout sans compensation aux populations) deviennent les préoccupations principales de l'Etat (Paraut 2009).

« De toute évidence, il existe toujours un certain niveau de coopération nécessaire entre les entreprises et le gouvernement. Cependant, les Ogoni affirment que le partenariat entre la SPDC et le gouvernement militaire nigérian est allé bien au-delà d'une relation commerciale normale. Shell a été accusée de solliciter et d'aider l'intervention des forces de sécurité face aux manifestations des communautés »⁵³.

En 1990, par exemple, un manager de Shell demande l'intervention d'une police mobile en anticipation d'une attaque imminente des installations. Par suite de cette demande, la police mobile intervient et tue près de 80 personnes. Une enquête montrera ensuite qu'il n'y avait pas de menace imminente et que la police mobile sur une simple peur de Shell sans fondement a usé d'une violence excessive à l'égard des personnes et des propriétés (Frynas 1998). Shell a également avoué avoir versé de l'argent à la junte militaire pour la pousser à l'intervention lors des grandes manifestations Ogoni de 1993 (Paraut 2009, 145). La compagnie pétrolière entreprend également de former sa propre police constituée « d'hommes recrutés et formés par le gouvernement [...] afin de sécuriser les installations » (Paraut 2009, 145).

« C'est ainsi que des milices privées se multiplient avec le consentement du gouvernement, faisant régner la terreur et contribuant à développer un sentiment d'insécurité qui justifie les politiques sécuritaires du gouvernement » (Paraut 2009, 145).

Ainsi, même si Shell affirme sa neutralité politique et déclare se limiter à la sphère économique, la réalité est tout autre. Au Nigéria, dans les années 90, les revenus pétroliers prennent le pas sur les droits du peuple contre lequel le gouvernement qui fait usage d'une violence extrême.

⁵³ « Obviously, there is always a certain level of required co-operation between business and government. However, the Ogoni claim that the partnership between SPDC and the Nigerian military government went well beyond a normal business relationship. Shell stood accused of seeking and assisting the intervention of the security forces when confronted with demonstrations by the communities », Boele, Richard, Heike Fabig, et David Wheeler. 2001. « Shell, Nigeria and the Ogoni. A Study in Unsustainable Development: I. The Story of Shell, Nigeria and the Ogoni People – Environment, Economy, Relationships: Conflict and Prospects for Resolution1 ». *Sustainable Development* 9 (2): 78.

« Le politique entendu comme le mode de gouvernance assurant le bien-être de la cité a disparu pour ne laisser qu'un appareil étatique usant de ses pouvoirs pour s'accaparer les richesses nationales » (Paraut 2009, 142).

Finalement, d'après Pérouse de Montclos, la pratique du *bunkering*, largement répandue au Nigéria, est un aspect primordial dans la compréhension du détournement des richesses :

« Le détournement de la manne pétrolière commence en fait au point zéro de l'extraction, lorsque des mafias bien organisées viennent près des puits percer les pipelines pour en extraire le brut et le transférer dans des barges [...]. La cargaison volée part ensuite, soit vers des supertankers pour de l'exportation illégale à l'international, soit vers des raffineries artisanales qui polluent énormément le delta du Niger et qui produisent une essence de très mauvaise qualité pour le marché national ou pour les pays voisins » (Pérouse de Montclos 2018, 17).

Le *bunkering* s'ajoute ainsi aux expropriations, à la corruption rampante et aux profits excessifs des compagnies pétrolières dans le vol des richesses générées. En effet, il vise à revendre illicitement du pétrole, extrait sur les terres des communautés locales, sur lequel aucune redistribution ne s'applique et donc aucun dû ne sera payé aux communautés. Le manque de transparence rend difficile une estimation de l'ampleur du *bunkering* et des revenus qu'il occasionne.

« Il est très difficile d'évaluer les quantités de brut qui disparaissent ainsi des comptes de la nation. Les tentatives d'estimations sont d'autant plus compliquées que la NNPC ne publie pas de données précises » (Pérouse de Montclos 2018, 18).

Néanmoins, il est certain que le *bunkering* est possible car certains officiels ou membres des forces de l'ordre ferment les yeux sur la pratique en l'échange de pots-de-vins.

« Au Nigeria, le système du *bunkering* est une véritable industrie et nécessite donc des protections au plus haut niveau. L'auteur de ces lignes a par exemple vu passer les barge de pétrole volé sous les yeux de soldats qui feignaient de regarder ailleurs. Même les Nations unies ont pudiquement admis que la persistance des opérations de *bunkering* était « significative, au mieux, de l'impuissance du gouvernement à y mettre un terme, au pire d'une collusion avec les autorités » » (Pérouse de Montclos 2018, 19).

En résumé, le processus d'expropriation initié dans les années 1960 permet aux acteurs de l'industrie pétrolière de s'assurer une mainmise totale sur les ressources pétrolières et ainsi de maximiser les

revenus pétroliers. Les revenus pétroliers sont ensuite accaparés autant par les compagnies pétrolières au travers de profits excessifs que par les officiels de l'Etat fédéral et des privilégiés grâce à la corruption et à la pratique du *bunkering*. La redistribution du butin pétrolier se fait ainsi presque davantage illicitement que licitement.

c) Conséquences écologiques et socioéconomiques

« Depuis sa création, l'histoire du Delta du Niger est dominée par les intérêts économiques et commerciaux d'acteurs puissants qui dépossèdent les habitants de leur terre, de leur richesse et qui détruisent leur environnement et leur culture » (Paraut 2009, 46).

Désastre écologique

Comme l'exprime Paraut, les populations du Delta du Niger sont les premières victimes de l'emballage pétrolier. Tout au long de l'exploitation pétrolière, le Delta du Niger n'a cessé d'être saccagé par les compagnies pétrolières dont les méthodes ont été grandement nocives à l'égard des écosystèmes et des populations. Le droit fondamental des populations à vivre dans un environnement sain et propre a clairement été bafoué. Avant 1958, les pêcheurs Ogoni n'avaient point besoin de se rendre dans les eaux profondes pour trouver des poissons, les cultivateurs bénéficiaient d'une terre riche et fertile où poussait manioc, igname et plantain.

« [...] avant l'avènement de l'extraction du pétrole et du gaz, l'Ogoniland, comme le reste du delta du Niger, était non seulement autosuffisant en matière de production alimentaire, mais aussi une source de produits agricoles et de fruits de mer pour le reste du pays »⁵⁴ (Duru 2014, 139).

Toutefois, après des décennies d'exploitation intensive, le bilan est désastreux, la région auparavant riche et fertile est profondément polluée (Idowu 1999). La pollution s'entend ici comme « n'importe quelle forme d'impureté [...] introduit dans l'environnement naturel qui a le potentiel de causer une déstabilisation ou une atteinte à un

⁵⁴ « [...] prior to the advent of oil and gas extraction, Ogoniland like the rest of the Niger Delta was not only self-sufficient in food production, but also a source of farm produce and seafood supply for the rest of Nigeria »

écosystème » (Elum et al. 2016). Toutes les étapes de la production pétrolière sont sources de pollution.

- La première étape, l'exploration/prospection se fait par des méthodes d'explosion et de forage qui visent à créer des failles de taille variable dans les sols. Mais ces méthodes fragilisent les sols, détruisent l'équilibre naturel des écosystèmes et effraient les animaux (Paraut 2009). De plus, la prospection a souvent été conduite dans les mangroves. D'après Montanyà, les mangroves renferment de nombreuses espèces de poissons et de crustacés mais sont également vitales aux insectes, oiseaux et mammifères (2012). Plusieurs compagnies utilisent également la méthode de « canalisation » qui consiste à créer des canaux pour faciliter le forage. Cette méthode altère la salinité des sols et détruit donc les populations de plantes et d'animaux aquatiques. Elle altère également le rythme naturel d'inondations et a causé des inondations inhabituellement longues dans plusieurs plaines, auparavant correctement drainées (Idowu 1999).
- La seconde phase de pollution arrive avec la construction des infrastructures. Les compagnies déforcent dans le but de dégager de l'espace pour leurs installations. On estime à 70% la perte de forêts originelles du Nigéria (Paraut 2009). Pour dégager le terrain, les pelleteuses n'hésitent pas à détruire les champs cultivés et à remuer les fonds marins. Cela mélange l'eau douce et l'eau salée, et éloigne les bancs de poisson (Montanyà 2012).
- La troisième source de pollution provient de l'extraction lorsque plusieurs gaz sont associés afin de pomper le pétrole. A la fin de l'opération, les gaz associés peuvent être soit réinjectés dans les sols, soit envoyés vers des centrales pour les transformer en énergie ou brûlés. Alors que le Nigéria interdisait le brûlage des gaz associés depuis 1984, Shell a continué cette pratique car le paiement des indemnités revenait moins cher que le changement des installations. Le brûlage des gaz associés appelé 'torchage du gaz' est fortement pratiqué au Nigéria et représente 20% du brûlage planétaire. En guise de comparaison, on estime à 0,6% la proportion de gaz associés torchés dans le cadre de l'activité

pétrolière en Amérique du Nord, contre 76% au Nigéria. Cette pratique est d'autant plus aberrante que si le gaz torché avait été envoyé dans des centrales, il aurait pu couvrir les besoins en énergie du pays. Sachant que 70% de la population n'a pas accès à l'électricité, cela constitue un gâchis massif (Paraut 2009).

- La quatrième source de pollution réside dans le transport. La construction des routes engendre une érosion des sols et provoque la mort des micro-organismes chargés de décomposer la matière organique (Paraut 2009). De plus, le transport par bateaux ou véhicules émet des gaz à effet de serre.
- La dernière source de pollution provient du raffinage. Les déchets de l'activité pétrolière sont souvent déversés dans les terres et eaux adjacentes aux installations (Idowu 1999).

Une fois le pétrole extrait, raffiné et transporté, le manque d'entretien des pipe-lines cause de nombreux déversements toujours plus fréquents et importants car les installations n'ont pas été changées depuis les années 1960. Les installations ont, par ailleurs, été placées trop proches de zones résidentielles, ce qui va à l'encontre des standards de sécurité internationaux. Plusieurs oléoducs construits par Shell sont à moins d'un kilomètre d'habitations (Idowu 1999). Ces déversements hautement nocifs sont aussi souvent dûs à la pratique du *bunkering* par les populations locales. Paraut rappelle qu'en terre ogoni, ces faits sont minoritaires. On estime à près de 4 647 le nombre de fuites reportées entre 1976 et 1996 soit près de 2 369 470 barils de pétrole déversés dans l'environnement. Or, ces fuites sont très difficilement nettoyables car elles créent un film complexe composé de plusieurs centaines de composants chimiques qui asphyxient les terres et les animaux marins. Au fur et à mesure, ces fuites et la pollution généralisée des espaces affectent durablement les capacités en eau et en nourriture du pays (Elum et al. 2016).

Sous-développement et paupérisation

Les sociétés africaines sont animistes⁵⁵ donc les terres sont cruciales dans les modes de vie des populations locales. Non seulement, les terres constituent les moyens de subsistance mais en outre, elles ont une valeur symbolique. La propriété du sol relève de droits coutumiers le plus souvent indivises. Souvent chasseurs, pêcheurs ou fermiers, les Ogonis sont grandement impactés par la dépossession de leur sol et la dégradation de l'environnement causée par l'activité pétrolière. Les explosions lors de la prospection empêchent la chasse puisqu'elles effraient les animaux qui s'éloignent, la destruction des mangroves les prive d'une source d'alimentation, les pelleuses détruisent leurs champs et, en mélangeant eau douce et eau salée, bloquent l'accès à des sources naturelles d'eau potable, les pluies acides ravagent la terre et érodent les toits des habitations, ... (Idowu 1999). La liste est longue... D'après des études, dans la région du Delta, le taux de culture est passé de 41,7% en 1993 à 15% en 1995 (Fouilloux 2013).

« Cela a affecté les moyens de subsistance de la région, de l'agriculture à la pêche, ce qui se traduit par une pauvreté endémique et systémique parmi les communautés de la région »⁵⁶ (Ujoh et Ifatimehin 2014, 405).

D'après un rapport du PNUD de 2011, il faudrait au minimum « 30 ans pour restaurer le milieu naturel du Delta » (Fouilloux 2013, 63). Au-delà de l'environnement, l'activité pétrolière affecte les populations locales en causant des accidents et des maladies. En 1998, par exemple, l'explosion de l'oléoduc de Jesse tue plus de 700 personnes. De plus, d'après une étude menée en 2005, 49 morts prématuées et 8 cas de cancers par an peuvent être directement liés au torchage du gaz (Paraut 2009). Beaucoup d'Ogonis souffrent éga-

⁵⁵ D'après Paraut, pour ces communautés, la terre doit être comprise au sens large, elle ne se restreint pas au sol mais également à l'eau, à l'air et à tout élément de l'environnement. La terre est un lien avec les esprits, les ancêtres, les animaux, ... Elle structure la vie sociale. Il parle de cosmovision au sens où l'individu se situe dans un Tout tandis que dans la vision occidentale, l'individu se situe au-dessus en essayant de dominer son environnement (2009). Idowu partage cette observation et détaille d'ailleurs que les Ogonis vivent en communion avec leurs terres, rivières, ou autre élément de l'environnement. Ils vénèrent leurs terres car elles sont la demeure des dieux et leur fournissent une alimentation.

⁵⁶ « This has affected the region's livelihood capacity from farming to fishing, which reflects in endemic and systemic poverty among the communities within the region ».

lement de maladies de peau et de maladies respiratoires à cause de la pollution et des pluies acides (Idowu 1999).

Par ailleurs, la région souffre d'un manque de développement alarmant. D'après les chiffres de Fischetti avancé par Paraut, 15% de la population nigériane vivait avec 1\$ par jour en 1960, ce pourcentage atteint 80% au début des années 2000.

« Les entreprises d'agriculture, de pêche, d'élevage, d'artisanat et de bois qui représentaient autrefois 44 % de l'emploi dans le delta du Niger ont depuis lors décliné en raison de la dégradation de l'environnement »⁵⁷ (Duru 2014, 139).

Selon Idowu, la région manque cruellement d'infrastructures de base, de personnel et d'équipements pour assurer un accès à l'eau courante, à l'électricité, à l'enseignement et aux soins hospitaliers (1999). Montanyà se rend, par exemple, dans une école d'un village Ogoni et constate qu'elle est dans un état déplorable :

« Il y a des tags partout, des salles sans portes, sans tables ni chaises, ou au sol troué [...], d'autres en partie effondrées qui servent désormais au stockage des cannes de bambou. Les tableaux sont fissurés. » (2012, 167).

D'après Idowu, le peuple Ogoni est frappé par une forte pauvreté, ils vivent dans des cabanes, manquent de bornes à eau, de routes et d'hôpitaux avec du personnel (1999). L'activité pétrolière ne semble pas avoir été source de développement au niveau local, bien au contraire. Fouilloux affirme que l'activité pétrolière crée des emplois mais d'une part, la proportion de travailleurs étrangers a toujours été très supérieure à celle des travailleurs locaux. D'autre part, une différence de salaires entre expatriés et locaux joue en faveur des premiers. De surcroit, les promotions sont plus rares pour les Nigérians (2013). Même si les chiffres avancés dans son livre datent des années 2000, on peut considérer qu'il s'agit d'une tendance également visible dans la décennie précédente.

« Les habitants de la communauté considèrent les employés de la compagnie pétrolière comme des dieux sur leur propre terre, alors qu'ils [vivent] comme des esclaves »⁵⁸ (Bodo 2019, 8).

⁵⁷ « Agriculture, fishing, farming, crafts, and timber businesses that once accounted for 44% of employment in the Niger Delta have since declined because of environmental degradation », idée d'Akpomuvie paraphasée par Duru.

⁵⁸ « The community dwellers see the oil company staffs as gods in their own land, while they are leaving as slaves » (il est probable que l'auteur a voulu dire *live* et non *leave*).

Fouilloux ajoute que le taux de chômage est croissant dans la région, ce qui pousse de nombreux jeunes et familles à migrer vers les villes où ils vivent souvent dans des conditions tout aussi déplorables (2012). S'en suivent une insécurité alimentaire urbaine ainsi qu'une hausse des prix alimentaires (Elum et al. 2016). La dégradation de l'environnement déstabilise ainsi profondément la réalité socio-économique du pays et génère une plus grande pauvreté. La situation est d'autant plus paradoxale que malgré une rente pétrolière importante, le Nigéria est contraint d'importer du carburant et de le subventionner pour que les automobilistes et les foyers nigérians y aient accès, notamment pour alimenter les groupes électrogènes qui pallient aux coupures de courant quotidiennes (Sébille-Lopez, 2005).

Cercle vicieux

« En l'absence de terres et de rivières pour les activités agricoles qui constituaient la base de la population, des moyens alternatifs de survie sont devenus une nécessité. Sans aucune forme d'occupation sur laquelle compter, le manque de revenus et la rareté des produits agricoles sont devenus leur réalité. Dans une quête de survie, le seul moyen de subsistance disponible et durable est l'exploitation ou la rupture de l'oléoduc »⁵⁹.

Dépossédées de leurs terres et des bénéfices pétroliers qui leur sont dûs, les communautés locales pratiquent le *bunkering* afin de s'approvisionner en pétrole autant pour un usage domestique que pour le vendre et se procurer des revenus. Le *bunkering* particulièrement dangereux pour les populations et pour l'environnement, à cause du risque d'explosion et d'incendie, devient un business grandissant dans lequel la corruption s'infiltre une fois de plus. Les sommes d'argent générées par le marché noir attisent la convoitise de sorte que plusieurs « membres hauts placés des institutions gouvernementales, des multinationale pétrolières et les communautés locales [sont] pleinement impliquées » (Bodo et al. 2020).

⁵⁹ « With no land and rivers for agricultural activities which were the mainstay of the people, alternative means of surviving have become a necessity. Without any form of occupation to depend on, the lack of income and scarcity of farm products has become their reality. In a quest to survive, the only available and sustainable means of livelihood is the tapping or breaking of the oil pipeline », Bodo, Tombari, Batombari Gbidum Gimah, et Kemetonye Joy Seomon. 2020. « Illegal Oil Bunkering in the Niger Delta Region of Nigeria: A Challenge to Nigeria's Development ». *European Scientific Journal ESJ* 16 (29) : 139.

« [...] les opérations de bunkering sont si intégrées à l'industrie pétrolière qu'elles font désormais partie de l'économie officielle. Le système s'auto-entretient car il finance tout à la fois les forces de sécurité, les groupes rebelles et des fonctionnaires corrompus. [...] En réalité, selon Kathryn Nwajiaku, le bunkering et l'économie rentière du Nigeria constituent les deux faces d'une même médaille » (Pérouse de Montclos 2018, 20)

La transformation du pétrole obtenu par *bunkering* nécessite l'utilisation de méthodes dix fois plus polluantes que celles des compagnies pétrolières. L'environnement se dégrade, ce qui détruit les moyens de subsistance des populations locales et participe au haut taux de chômage, qui lui-même ouvre « les portes à un nouveau métier, celui de bunkériste »⁶⁰ (Bodo 2019, 6). La région est ainsi engluée dans un cercle vicieux de destruction de l'environnement et des modes de vie où les différents corps d'acteurs s'opposent lors de violentes luttes et se côtoient parfois lorsqu'il s'agit de corruption.

« [...] la mauvaise gouvernance et la corruption, plutôt que la mondialisation, sont responsables du mauvais état de sous-développement de l'Ogoniland. Les infrastructures et les équipements sont quasiment inexistantes et l'environnement se dégrade rapidement en raison de la pollution due aux marées noires et aux activités d'exploration pétrolière non durables »⁶¹ (Ujoh et Ifatimehin 2014, 405).

En somme, l'affaiblissement du principe de dérivation au profit de l'introduction de critères de redistribution favorisant les Etats du Nord aggrave la marginalisation des communautés du Delta du Niger. La corruption rampante à chaque échelon de gouvernement, les expropriations et les dommages environnementaux amenuisent le potentiel de développement des populations locales et attisent leurs frustrations. Le manque de considération et la violation des droits humains par les compagnies pétrolières et l'Etat nigérian à l'égard des populations locales mènent à une escalade de la violence et des frustrations par toutes les parties.

⁶⁰ « The level of unemployment in Ogoniland has opened the doors to a new occupation, which is oil bunkering ».

⁶¹ « [...] bad governance and corruption, rather than globalization, is responsible for the poor state of underdevelopment in ogoniland. There is a near-absence of infrastructure and amenities with a rapidly degrading environment due to pollution from oil spillages and unsustainable oil exploration activities ».

III- Les luttes des populations pour leurs conditions et l'environnement au Nigéria dans les années 1990

a) Revendications et luttes des populations

Dans un contexte où la formule de redistribution aggrave la marginalisation des peuples minoritaires et la corruption est répandue, plusieurs communautés notamment les minorités du Delta considèrent qu'elles sont les « oubliés de la redistribution » (Sébille-Lopez 2005, 174). Même si Shell a généré des revenus colossaux grâce à 96 puits de pétrole en zone Ogoni, on estime à 0,000007% le retour d'investissement de Shell sur la zone (Frynas 1998). On constate la même tendance au niveau du gouvernement où la corruption généralisée entrave le développement du Nigéria et plus particulièrement du Delta du Niger. D'importants montants provenant des revenus pétroliers ont disparu dans des comptes privés au Nigéria et à l'étranger (Elum et al. 2016).

« Les minorités du Delta furent pendant deux décennies les oubliés de la redistribution, situation qui explique l'état général de sous-développement des zones rurales du Delta, malgré l'opulence très relative de ses zones urbaines, surtout liée à l'activité pétrolière. De plus, pendant 20 ans, les fonds en provenance de l'allocation statutaire, même fortement réduits, se sont évaporés aux niveaux des gouverneurs des États du Sud ou dans des projets urbains, au détriment des populations rurales qui subissaient les expropriations et pollutions diverses liées à l'activité pétrolière sans rien recevoir en échange » (Sébille-Lopez 2005,174).

Non seulement, l'exploitation du pétrole ne rapporte que très peu aux populations locales mais de plus, elles subissent répression et violence de la part du gouvernement et des compagnies pétrolières. Alors que l'Etat devait protéger ses citoyens, les dédommager en cas de dégradation, et assurer leurs droits au développement qui incluent le droit à un environnement propre et sain, il a intentionnellement détourné les fonds, violenté les populations et participé pleinement à la dégradation de l'environnement. L'Etat a ainsi faillit à ses devoirs en violentant non seulement sa constitution de 1979 mais aussi la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en tant que membre des Nations-Unies (Idowu 1999). Il va sans dire qu'une ...

« ... alliance entre dirigeants militaires, échelons supérieurs de la bureaucratie civile et secteur des affaires qui bénéficient tous du butin fourni par la ri-

chesse pétrolière » incite ces acteurs à « s'accrocher aux revenus du pétrole en ignorant le reste de la société » (Frynas 1998, 471).

C'est précisément cette déconnexion de la classe dirigeante par rapport aux populations locales qui attise les conflits et anime les fortes revendications des peuples locaux. Face à la violation des droits, au manque de considération et à la malhonnêteté de l'Etat mais aussi des compagnies pétrolières, les populations locales se mobilisent pour défendre leurs droits.

« Le manque de prise en compte des attentes et des demandes de la communauté par les responsables politiques et les décideurs est un point central de la crise »⁶² (Duru 2014, 144).

Englué dans un système capitaliste d'extraction et d'accumulation des richesses, le système fédéral nigérian est obnubilé par l'appât du gain. Les Ijaws et les Ogonis, constituant près de 60% de la population dans le Delta du Niger, expriment très rapidement leurs inquiétudes quant à l'exploitation pétrolière et jouent un rôle primordial dans les oppositions avec l'Etat fédéral et les compagnies pétrolières. Depuis 1958, les Ogonis s'opposent à l'administration anglaise quant à l'exploitation de leurs terres (Fouilloux 2013, 39). Les populations locales cycliquement ne cessent de protester contre les expropriations et les dégradations mais le système en place ignore ces revendications et les oppresse pour les faire taire. C'est ainsi qu'une ère de mobilisation massive apparente à « une révolution » débute dans les années 90. Les résistances et les avancées révolutionnaires sont inhérentes à l'expansion capitaliste.

« Le caractère profondément inégal immanent à l'expansion capitaliste a mis à l'ordre du jour de l'histoire la révolution des peuples de la périphérie. Cette révolution est anti-capitaliste dans ce sens qu'elle se dresse contre le développement capitaliste réellement existant, insupportable pour ces peuples. Autrement dit les contradictions les plus violentes que l'accumulation capitaliste entraîne dans son propre mouvement réel opèrent à la périphérie du système plutôt que dans ces centres » (Amin 1988, 148).

Les minorités lésées se mobilisent et tentent de défendre leurs droits au sein de plusieurs mouvements.

« À la même époque, plusieurs communautés non-Ogoni du delta du Niger, telles que les Ijaws, les Nembe, les Itsekiri, les Urhobo, les Okrika et les Ka-

⁶² « The lack of consideration for community expectations and demands by policy and decision makers is a focal point in the crisis ».

Luttes autour des enjeux du pétrole, de la redistribution et de l'écologie dans le Delta du Nigéria dans les années 1990 • 41

lahari, se sont également engagées dans des manifestations politiques de masse et des actions de désobéissance civile sur des questions similaires »⁶³.

C'est ainsi que de nombreux mouvements de défense des droits des populations locales voient le jour tels que le MAMSER (Mobilisation populaire pour l'indépendance, la justice sociale et le redressement économique), le MOSOP (Mouvement pour la survie du peuple Ogoni), le MOSIEN (Mouvement pour la survie de la nationalité ethnique Ijaw), le INC (Congrès national Ijaw) ou le Conseil des jeunes Ijaw. Les mouvements revendiquent des droits similaires à l'autodétermination et au contrôle de leurs ressources mais les stratégies mises en place diffèrent. Alors que les mouvements Ogoni étaient majoritairement menés par une classe aisée exerçant des professions, les mouvements Ijaw se constituent autour d'une jeunesse militante souvent au chômage. D'après Ibeano, en terre Ogoni, la violence étatique s'exprime par le harcèlement des leaders Ogoni (arrestation, détention, surveillance, ...), la volonté de créer des conflits entre Ogonis et leurs voisins, et la violence physique des forces armées.

« MOSOP a affirmé que la plainte du peuple Ogoni concernant sa marginalisation et la privation de ses droits de citoyenneté avait été accueillie par des actes d'intimidation et de terrorisme à son encontre par Shell et les autorités militaires fédérales »⁶⁴.

Mais la force du mouvement Ogoni réside dans la vision des premiers leaders du MOSOP d'engager une lutte non-violente inscrite dans un cadre légal. Malgré la violente répression étatique, les leaders Ogoni ne cèdent pas et continuent de conscientiser la population et de porter leurs revendications à des échelles toujours plus grandes.

⁶³ « Around the same period, several non-Ogoni communities of the Niger Delta, such as the Ijaws, Nembe, Itsekiri, Urhobo, Okrika and Kalahari, also engaged in mass political protests and civil disobedience over similar issues », Ukeje, Charles. 2001. « Youths, Violence and the Collapse of Public Order in the Niger Delta of Nigeria ». *Africa Development / Afrique et Développement* 26 (1/2): 339.

⁶⁴ « MOSOP claimed that the complaint of Ogoni people over their marginalisation and the deprivation of their citizenship rights had been met with acts of intimidation and terrorism against them by Shell and the federal military authorities », Dibua, J. I. 2005. « Citizenship and Resource Control in Nigeria: The Case of Minority Communities in the Niger Delta ». *Africa Spectrum* 40 (1): 14.

b) MOSOP : effort du MOSOP/lutte contre l'Etat et les compagnies

Plusieurs voix s'élèvent rapidement contre l'inaction et/ou la mauvaise action de l'Etat et des compagnies pétrolières. Parmi celles-ci, la voix du peuple Ogoni a porté dans les années 90. La lutte Ogoni contre le gouvernement fédéral s'inscrit dans l'histoire nigériane et retranscrit des frustrations remontant à la guerre du Biafra. En effet, après avoir subi discriminations et négligences pendant de nombreuses années venant des Igbos, les Ogonis combattent aux côtés du gouvernement fédéral pendant la guerre par peur de l'établissement d'une nouvelle domination Igbo au sein de la République du Biafra⁶⁵.

« L'antipathie des Ogoni envers ce qu'ils considéraient comme une sorte de colonialisme interne aux mains des Ibos s'est poursuivie par leur soutien aux forces fédérales pendant la guerre civile »⁶⁶ (Peluso et Watts 2001, 194).

Après la guerre, la communauté Ogoni se sent trompée par le gouvernement fédéral qui feint d'écouter ses demandes d'autodétermination en créant un nouvel état, l'Etat de Rivers. Au sein de cet état, la communauté est, en réalité, sous la domination Ijaw, communauté pour laquelle « de nombreuses minorités n'éprouvaient que du mépris »⁶⁷ (Peluso et Watts 2001).

« Selon Saro-Wiwa (1992), la perte de 10 % du peuple Ogoni lors de la guerre civile a été récompensée par une trahison des autorités fédérales : elles n'ont fourni aucune aide d'après-guerre, se sont emparées de nouveaux champs pétroliers on- et offshore, et ont ensuite vendu les minorités aux intérêts dominants des Ijaw »⁶⁸ (Peluso et Watts 2001, 194).

Le MOSOP a été créé pour venir à bout d'un paradoxe :

« Sur une superficie de 404 miles carrés, Ogoni abrite six champs pétroliers avec de nombreux tuyaux terrestres reliant diverses installations pétrolières, deux raffineries, une énorme usine d'engrais, des usines pétrochimiques et un port maritime. Ogoni représente le paradoxe de l'accumulation capitaliste - en tant qu'enclave la plus pauvre et la plus industrialisée du Nigeria. Au cœur de

⁶⁵ Peluso, Nancy Lee, et Michael Watts. 2001. *Violent Environments*. Cornell University Press : 194.

⁶⁶ « Ogoni antipathy to what they saw as a sort of internal colonialism at the hands of the Ibo continued in their support of the federal forces during the civil war ».

⁶⁷ « [...] for whom many of the minorities felt little but contempt ».

⁶⁸ « In Saro-Wiwa's view (1992), the loss of 10 percent of the Ogoni people in the civil war was rewarded with a betrayal by federal authorities: they provided no postwar relief, seized new on- and offshore oil fields, and subsequently sold out the minorities to dominant Ijaw interests ».

Luttes autour des enjeux du pétrole, de la redistribution et de l'écologie dans le Delta du Nigéria dans les années 1990 • **43**

cette contradiction se trouvent les racines de la révolution Ogoni. Elle a opposé le global au local, l'accumulation à la résistance »⁶⁹ (Obi 1997, 143).

Le mouvement revendique les droits des populations en organisant des manifestations et marches pacifiques, des interruptions de production pétrolière, des séances d'information à destination des communautés locales, et des interventions sur la scène internationale. A titre d'exemple, le nombre d'incidents déclaré par Shell sur ses sites de production augmente au début des années 1990 avec un pic en 1993 où 169 incidents ont été reportés (voir tableau 4).

Tableau 4. Perturbations présumées des opérations de Shell dans le Delta du Niger par des communautés

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
number of incidents	34	95	102	85	169	84	77
total project days lost	28	28	243	407	1432	1316	

Source: Shell at <http://www.shell.com/>

Source : Frynas, Jędrzej George. 1998. « Political Instability and Business: Focus on Shell in Nigeria ». *Third World Quarterly* 19 (3): 457-78.

En 1990, le MOSOP rédige la déclaration de droits Ogoni connue sous le nom de *Bill of Ogoni Rights* à l'attention du gouvernement nigérian. Le peuple y détaille ses principaux tourments liés à la destruction de l'environnement, au manque de développement de leur région et au manque de considération du gouvernement fédéral à leur égard. Les demandes adressées au gouvernement nigérian comprennent :

- Au niveau politique, la création d'un Etat Ogoni composé de 13 LGAs, un droit à une représentation dans toutes les institutions nationales pour remédier à leur manque de représentation dans l'appareil politique ainsi que le contrôle politique des affaires Ogoni.

⁶⁹ « Within an area of 404 square miles, Ogoni is host to six oil fields with numerous overland pipes connecting various oil installations, two refineries, a huge fertiliser plant, petrochemical plants and an ocean port. Ogoni represents the paradox of capitalist accumulation—as the poorest and most industrialised enclave in Nigeria. At the heart of this contradiction lie the roots of the Ogoni revolution. It pitched the global against the local, accumulation against resistance ».

- Au niveau économique, le droit de contrôler une part des ressources économiques Ogoni pour le développement Ogoni ainsi que des actions positives en faveur des Ogonis notamment par l'emploi d'Ogonis dans l'industrie pétrolière.
- Au niveau environnemental, le droit de protéger l'environnement Ogoni pour empêcher des dégradations supplémentaires de la qualité de l'environnement.

Le peuple demande à Shell d'arrêter le torchage du gaz, d'enfouir les oléoducs, de restaurer les forêts de mangroves et les terres détruites, de fournir un logement à ceux qui ont été affectés par les activités, de créer un fond spécial de compensation et de fournir des hôpitaux. Inutile de dire que ce corpus de demandes légitimes n'a pas été reçu favorablement par les destinataires.

« Ni Shell ni l'État n'ont accédé aux demandes du MOSOP. La stratégie de Shell a consisté à nier toute responsabilité, en insistant sur le fait que le MOSOP formulait des demandes déraisonnables, sabotait les installations pétrolières et exagérait l'étendue des dommages écologiques dans l'Ogoni. L'État considère les activités du MOSOP comme de la subversion et du sabotage économique »⁷⁰ (Obi 1997, 145).

Le MOSOP défend, parallèlement, sa lutte au niveau international en tentant de trouver des alliés au sein d'institutions internationales, de gouvernements ou d'ONG capables de faire pression sur le régime nigérian.

« À partir de 1991, MOSOP a internationalisé son combat, en portant son affaire devant Amnesty International, Greenpeace, l'Organisation des Nations et des Peuples Non Représentés (UNPO) basée à Genève, le Rainforest Action Group de Londres et, finalement, les Nations unies. Elle a mené sa campagne par le biais de tournées de conférences, d'articles de journaux et de films documentaires montrant les atrocités commises contre les Ogoni par Shell et l'État au Nigeria »⁷¹.

⁷⁰ « Neither Shell nor the state acceded to the demands of MOSOP. Shell's strategy was to deny responsibility, insisting that MOSOP was making unreasonable demands, sabotaging oil installations and exaggerating the extent of ecological damage in Ogoni. The state viewed MOSOP activities as subversion and economic sabotage ».

⁷¹ « From 1991, MOSOP internationalised its struggle, taking its case to Amnesty International, Greenpeace, the Geneva-based Unrepresented Nations and Peoples Organization (UNPO), the London Rainforest Action Group and, eventually, the United Nations. It waged its campaign through lecture tours, newspaper articles and documentary films showing the atrocities being committed against the Ogoni by Shell and the state in Nigeria », Obi, Cyril I. 1997. « Globalisation and Local Resistance: The Case of the Ogoni versus Shell ». *New Political Economy* 2 (1): 144.

C'est ainsi qu'en janvier 1993, 300 000 personnes manifestent pacifiquement contre les compagnies pétrolières et le gouvernement fédéral pour faire entendre leurs droits et leurs frustrations. Un mois auparavant, les Ogonis avaient adressé à Shell, Chevron et NNPC un ultimatum : soit ils acceptent de payer 4 milliards de dollars à titre d'indemnité pour la destruction de l'environnement, soit ils quittent la région. En l'absence de réponse, les Ogonis déclarent Shell *persona non grata* le jour de la manifestation, la compagnie est contrainte de quitter le territoire (Montanyà 2012). Le MOSOP appelle également au boycott des élections présidentielles de juin 1993.

« La radicalisation de la lutte des Ogoni, qui s'est manifestée dans les revendications énumérées dans la Déclaration des droits des Ogoni de 1990, a fait comprendre à l'État que la lutte était dirigée contre l'accumulation pétrolière - la base même du pouvoir de l'État, de l'hégémonie de la classe dominante, de Shell et de la place du Nigeria dans le système capitaliste mondial »⁷² (Obi 1997,144).

c) La riposte organisée des firmes et de l'Etat : annihilation des revendications

Les résistances des populations occasionnent des ripostes de la part des compagnies pétrolières et du régime en place. Afin de détourner l'attention du fond du problème, les compagnies pétrolières n'hésitent pas à utiliser la stratégie du « diviser pour mieux régner » en instrumentalisant les rivalités inter-ethniques et intra-ethniques. En effet, comme décrit par Sébille-Lopez (2005) et Fouilloux (2013), le statut de « host community », appliqué par les compagnies pétrolières, crée des conflits. En principe, les compagnies pétrolières doivent des *royalties* aux communautés pour la perte des terres sur lesquelles elles ont installé des infrastructures pétrolières sur le sol ou en sous-sol. Or, la délimitation des terres de chaque communauté n'est pas claire, les communautés se disputent donc les *royalties* qui représentent des entrées importantes en termes de moyens financiers, d'offres d'emploi ou de projets de développement. La compétition entre ethnies voisines est exacerbée. A cela s'ajoutent les conflits au sein même des groupes ethniques car les

⁷² « The radicalisation of the Ogoni struggle, which had become evident in the demands listed in the 1990 Ogoni Bill of Rights, gave notice to the state that the struggle was directed against oil-based accumulation—the very basis of state power, dominant class hegemony, Shell and Nigeria's place in the global capitalist system ».

royalties sont parfois récupérées par certaines personnes et ne bénéficient pas à la communauté entière (Fouilloux 2013). Cela arrange les compagnies pétrolières puisque le temps passé à se disputer entre communautés est un temps qui n'est pas passé à lutter contre les compagnies. Par ailleurs, pour se défendre contre les accusations de dégradation environnementale, Shell accuse les protestataires de sabotage en affirmant que la plupart des fuites entre 1985 et 1993 sont l'œuvre de sabotage d'Ogonis. Toutefois, il est montré que les fuites sont généralement la conséquence d'équipements usés et mal entretenus par Shell (voir tableau 5). On remarque sur le tableau que le nombre de fuites dues à des sabotages est largement inférieur à celui dues aux équipements. Néanmoins, les sabotages ont lieu et sont la cause de fuites de pétrole importantes comme en 1992.

Tableau 5. Les causes et volumes (en millier de barils) des fuites de pétrole de Shell dans l'Etat du Delta de 1991 à 1994.

	1991		1992		1993		1994	
	Number of spills	Volume of spills						
Corrosion of equipment	17	266	24	183	26	131	25	124
Equipment failure	22	178	20	126	17	275	15	89
Sabotage	7	26	9	642	13	161	13	235
Other	23	233	19	269	16	50	20	65
Total	69	705	72	1220	72	617	73	515

Source: World Bank, *Defining an Environmental Development Strategy for The Niger Delta Volume II*, Industry and Energy Operations Division, West Central Africa Department of the World Bank, 25 May 1995, Annex M.

Source : Frynas, Jedrzej George. 1998. « Political Instability and Business: Focus on Shell in Nigeria ». *Third World Quarterly* 19 (3): 457-78.

Shell prend prétexte de ces sabotages pour justifier l'armement massif de sa police (fusils à pompe, armes automatiques, maitres-chiens armés) et pousser à l'intervention des forces armées lors de la formation de mouvements de protestation notamment en versant des pots-de-vin (Paraut 2009).

Il est à noter que le gouvernement nigérian a légiféré pour limiter les dégâts, et tenté plusieurs tentatives de réduire les atteintes à l'environnement. Ainsi fut créée l'Agence fédérale de la protection environnementale. Cependant, plusieurs brèches juridiques permet-

tent aux compagnies de se dédouaner notamment si elles parviennent à prouver que la fuite résulte d'un dommage causé par une tierce partie (Idowu 1999). La raison de cet état de chose reste floue. Selon Fouilloux, la situation peut en partie être expliquée par la position complexe de l'Etat qui se place à la fois comme juge et comme parti (2013). Selon Frynas, les gouvernements successifs ont délibérément permis le '*dumping* environnemental' (allègement des normes environnementales) afin d'attirer les investissements étrangers en permettant notamment aux compagnies de faire des économies sur les dépenses liées à l'entretien des installations (1998).

Selon Idowu, l'appareil judiciaire nigérian s'est montré réticent à entraver l'exploitation pétrolière. Dans l'affaire Allan Irou vs Shell, par exemple, le juge conclut que, pour ne pas perturber l'activité pétrolière, aucune injonction ne sera prise à l'encontre de Shell même s'il est démontré que Shell a pollué les terres et eaux du plaignant (1999). En somme, les efforts de l'État visent principalement à rassurer les populations quant à la prise en compte des dégâts environnementaux. Ils ne visaient aucunement à contraindre les compagnies pétrolières à se plier aux normes environnementales et de droits humains.

L'Etat nigérian tente de réduire au silence les populations du Delta en les marginalisant par l'utilisation d'une formule de redistribution désavantageuse, un manque d'infrastructures de base comme des routes permettant de lier ces espaces aux grandes villes et un réseau téléphonique insuffisant⁷³. Le gouvernement fédéral considère les mobilisations comme une menace pour la production pétrolière et l'unité du Nigéria.

« Les autorités nigérianes ont interprété les demandes du peuple ogoni comme un désir de se séparer de la fédération. Mais comme l'ont clairement indiqué plusieurs dirigeants ogoni, leur désir n'était pas de se séparer de la fédération, mais plutôt de réclamer une justice politique et économique qui garantirait aux différents groupes ethniques du pays une large autonomie dans leurs affaires politiques et économiques »⁷⁴ (Dibua 2005, 13).

⁷³ Zalik, Anna. 2004. « The Niger Delta: 'Petro Violence' and 'Partnership Development' ». *Review of African Political Economy* 31 (101): 401-24.

⁷⁴ « The Nigerian authorities interpreted the demands by the Ogoni people as a desire on their part to secede from the federation. But as was made clear by various Ogoni leaders, their desire was not to

Encore traumatisé par la tentative de sécession du Biafra dans les années 60, l'Etat nigérian déchaine une vague de violence afin de mater les oppositions et maintenir l'unité *fictive* du pays.

« Après la chute du Biafra au début de 1970, le souvenir de la guerre est resté vivace au Nigeria et dans les milieux de la diaspora nigériane »⁷⁵.

Les différents régimes militaires en place adoptent une stratégie de déploiement de soldats armés très violents en espérant tuer dans l'œuf les oppositions et assurer ainsi la survie du régime.

« L'État craignait également l'effet domino que cela pourrait produire dans d'autres communautés pétrolières du delta. Ces menaces ont été les principaux déclencheurs de la violence d'État. Très troublé par l'insurrection décisive des Ogoni et sachant pertinemment que le pétrole brut était l'élément vital de la nation, l'État a lancé une stratégie de violence contre les Ogonis, ses propres citoyens, dans le but de contenir leurs actes de résistance et de dissidence. Parmi d'autres dimensions, la violence de l'État a également pris la forme d'une répression directe utilisant des militaires et des policiers mobiles (plus tard connue sous le nom d'opérations "Kill and Go") pour forcer les Ogonis à une soumission totale »⁷⁶.

Le général Abacha commandite, par exemple, la création de la Rivers State Internal Security Task Force (RSISTF), une escouade militaire fortement armée en charge de pacifier Ogoniland (Ukeje

break away from the federation, rather they were demanding political and economic justice that would guarantee the various ethnic groups in the country a large measure of autonomy over their political and economic affairs ».

⁷⁵ « Ever after Biafra's fall in early 1970, the memory of the war remained wrenching in Nigeria and Nigerian diaspora circles. », Heerten, Lasse, et Moses, A. Dirk. 2014. « The Nigeria–Biafra War: Postcolonial Conflict and the Question of Genocide ». *Journal of Genocide Research* 16 (2-3): 192.

⁷⁶ « The State also feared the domino effect this could produce in other oil-bearing communities of the delta. These threats were the main triggers of State violence. Much troubled by the decisive Ogoni insurgency and knowing full well that crude oil was the nation's lifeline, the State launched a strategy of violence against the Ogoni, its own citizens, in a bid to contain their acts of resistance and dissent. Among other dimensions, State violence also took the form of direct repression using military and mobile police personnel (the later popularly known as "Kill and Go" operations) to force the Ogoni into total submission », Odoemene, Akachi. 2012. « The Nigerian Armed Forces and Sexual Violence in Ogoniland of the Niger Delta Nigeria, 1990–1999 ». *Armed Forces & Society* 38 (2): 234.

2001, 354). Le régime n'a pas hésité à utiliser l'intimidation, les sévices corporels, la détention sans motif, la restriction des droits de réunion et d'expression.

« [...] la lutte s'est militarisée, l'État et Shell mobilisant des troupes armées pour imposer la poursuite du projet global de contrôle de l'environnement ogoni. Ces troupes ont occupé des villages Ogoni et ont fait régner la terreur contre les cadres présumés du MOSOP et la paysannerie qui sympathisait avec la cause du MOSOP. Des villages entiers ont été mis à sac, des personnes ont perdu la vie et beaucoup ont dû se cacher dans la brousse »⁷⁷ (Obi 1997, 145).

Face à la violente de l'État, les frustrations ne cessent d'augmenter et certains membres des communautés locales réagissent violentement également de la violence pour attirer l'attention et exprimer leur hostilité.

« Plusieurs raisons expliquent pourquoi les jeunes se tournent de plus en plus vers la confrontation violente pour attirer l'attention du public sur leurs doléances et celles de leurs communautés. [...] . N'ayant pas réussi à obtenir de concessions ou de projets de développement par des moyens pacifiques, des groupes de jeunes militants ont alors saisi des stations de débit, des plates-formes et d'autres installations pétrolières, et ont pris en otage le personnel local et expatrié des compagnies pétrolières. Ils ont également endommagé des véhicules et d'autres biens appartenant aux compagnies pétrolières. L'accès facile à des armes à feu et à des munitions sophistiquées a permis aux jeunes militants d'infliger de graves dommages aux intérêts pétroliers »⁷⁸ (Ukeje 2001, 346).

Cette escalade d'hostilité atteint son apogée lors de la manifestation de 1993 suivie des tueries de Giokoo de 1994 qui sonnent le début de la fin pour le leader du MOSOP. En effet, suite au succès des Ogonis, à la manifestation massive de 1993 et au boycott des élections de 1993, le gouvernement allié aux compagnies pétrolières

⁷⁷ « [...] the struggle became militarised, with the state and Shell mobilising armed troops to force through the continued global project of controlling the Ogoni environment. These troops occupied Ogoni villages and unleashed a reign of terror against suspected MOSOP cadres and the peasantry who sympathised with the MOSOP cause. Entire villages were sacked, people lost their lives, and many took to hiding in the bush ».

⁷⁸ « There are several reasons why youths turned increasingly to violent confrontation to draw the attention of the public to their grievances and to those of their communities. [...] . Having failed to win any concessions or developmental projects through peaceful means, militant youth groups then seized flow stations, rigs, and other oil installations, and held local and expatriate oil company staff hostage. They also damaged vehicles and other property belonging to oil companies. Easy access to sophisticated fire-arms and ammunition enabled militant youths to inflict severe damage on oil interests ».

réprime fermement les manifestants. En mai 1994, lors de sa campagne de village en village pour une meilleure représentation Ogoni, Ken Saro Wiwa se trouve dans le village de Giokoo Gokana où plusieurs chefs se réunissent. Les soldats le refoulent créant une confusion dans laquelle 4 chefs Ogoni meurent et de nombreuses propriétés sont endommagées pour une valeur de plusieurs millions de nairas (Idowu 1999). La tuerie de Giokoo est un prétexte arrangeant pour le régime qui tente de faire taire les voix dissidentes. Ken Saro-Wiwa, leader du mouvement MOSOP, et huit autres activistes sont condamnés à la peine de mort après un « simulacre de procès » (Montanyà 2012, 70) sous prétexte de l'assassinat des chefs Ogoni. Mais alors que les condamnés à mort avaient trente jours pour faire appel de la décision, le gouvernement pousse à l'exécution au bout de dix jours seulement pour empêcher toute opposition venant des avocats ou de la communauté internationale. A partir de la pendaison illégale précipitée de Ken Saro-Wiwa en novembre 1995, le Nigéria s'embrase et fait face à une indignation internationale. Après avoir combattu pacifiquement, de nombreux membres de communautés locales prennent les armes. Les opérations de *bunkering*, les perturbations à l'activité pétrolière et les prises d'otage se multiplient. En 1999, par exemple, plusieurs jeunes militants prennent 64 membres du personnel de Shell en otage (Ukeje 2001, 345). Le gouvernement fédéral envenime la situation en répondant à la violence par la violence. Pour réprimer les attaques armées et sécuriser les installations pétrolières, il renforce la militarisation et multiplie menaces, arrestations et condamnations. En cela, « l'Etat nigérian post-colonial [...] reste un État de droit et d'ordre fondé sur l'usage de la force »⁷⁹ (Agbiboa et Maiangwa 2012, 113).

« Ces exécutions ont marqué le début d'un nouveau chapitre dans la répression des Ogonis par le Nigéria. À la fin de 1995, la plupart des dirigeants du MOSOP étaient soit tués, soit emprisonnés, soit contraints à la clandestinité, soit exilés. À l'étranger, Saro-Wiwa est devenu un symbole de la brutalité du régime d'Abacha [...] »⁸⁰.

⁷⁹ « [...] the post-colonial Nigerian state [...] remains a law and order state based upon on the use of force ».

⁸⁰ « The executions marked the beginning of a new chapter in Nigeria's repression of the Ogoni. By the end of 1995, most MOSOP leaders were either killed, jailed, forced underground, or exiled. Abroad, Saro-Wiwa became a symbol of the brutality of the Abacha regime [...] », Doron, Roy, et Toyin Falola. 2016. *Ken Saro-Wiwa*. Ohio short histories of Africa. Athens: Ohio University Press.

Luttes autour des enjeux du pétrole, de la redistribution et de l'écologie dans le Delta du Nigéria dans les années 1990 • 51

Avec la dislocation progressive du MOSOP, la lutte Ijaw s'intensifie. En 1997, plus de 10 000 jeunes Ijaws manifestent à Aleibiri pour demander la fin des activités pétrolières de Shell sur leur territoire. Fin 1998, de nombreuses installations pétrolières sont attaquées par des jeunes Ijaws et la déclaration de Kaiama est adressée au gouvernement pour demander la fin des dégradations environnementales, une restructuration de l'Etat nigérian et le contrôle des terres et ressources Ijaw.

« Le gouvernement du général Abulsalam Abubakar a répondu en envoyant la Joint Military Task Force (JTF) et plusieurs habitants du Delta du Niger ont été massacrés »⁸¹ (Okafor 2011, 98).

Entre 1998 et janvier 1999, le conflit connu sous le nom de la « première guerre Egbesu » explose lorsque des jeunes Ijaws, se réclamant du culte *Egbesu*, pénètrent la résidence officielle du Gouverneur militaire pour libérer leur leader qui avait été arrêté et détenu sans procès (Ibeanu 2000, 28).

Globalement, sur la période, l'activité pétrolière est fortement perturbée, ce qui entrave fortement les intérêts d'accumulation autant des compagnies pétrolières que de l'Etat fédéral. La répression sanglante du gouvernement occasionne davantage de dégâts matériels et humains.

« Paradoxalement, la répression violente des Ogoni, dont l'armée espérait qu'elle intimiderait la région rétive et maintiendrait le débit des puits de pétrole, a déclenché une série d'autres conflits impliquant l'État, les compagnies pétrolières et les communautés ethniques du Delta du Niger. Par conséquent, entre 1996 et 1998, date de la mort du dictateur Abacha, la production de pétrole brut, pilier de l'économie nigériane, était paralysée. Des jeunes en colère ont saisi des puits de pétrole, des terminaux et des stations-service appartenant à des sociétés telles que Shell, Chevron et Mobil, et ont pris de nombreux

⁸¹ « The Government of General Abulsalam Abubakar responded by sending in the Joint Military Task Force (JTF) and several Niger Deltans were massacred ».

otages en échange d'une rançon. Assaillies par leurs hôtes en colère, les entreprises pétrolières ont commencé à se retirer du Delta. Alarmée par la perspective de voir ses coffres vides pour financer sa corruption débridée, la dictature a répondu en déchaînant encore plus de violence sur les communautés locales. Le résultat fut : MOINS DE PÉTROLE, PLUS DE SANG ET PLUS DE FEU »⁸².

Pour Shell, les conséquences sont considérables. La compagnie voit son image se dégrader et fait face à des critiques et des boycotts venant du monde entier.

« Après les exécutions, Shell a fait l'objet d'une condamnation mondiale (Wheeler, 1995 ; O'Sullivan, 1995 ; Hammer, 1996). Des titres de journaux ont dépeint Shell comme insensible et un partisan des dictateurs. [...] Dans l'année qui a suivi les exécutions, Shell a dû se défendre encore et encore contre les critiques des membres de groupes de conservation, d'universitaires et de sociétés savantes qui souhaitaient rompre les liens avec la société, jusqu'aux gouvernements locaux qui envisageaient de boycotter les produits Shell »⁸³ (Boele et al. 2001,81).

Les sanctions pleuvent également envers le gouvernement fédéral nigérian. D'une part, la participation au Commonwealth des Nations du Nigéria est suspendue et d'autre part, la Grande Bretagne, les Etats Unis et l'Union Européenne imposent des sanctions⁸⁴.

Ainsi, le chaos faisant suite à l'exécution de Saro-Wiwa entraîne des pertes pour toutes les parties prenantes : Shell doit faire face à des boycotts et critiques ; les communautés locales subissent la répression féroce du gouvernement fédéral et les dégradations environnementales toujours plus importantes à cause du *bunkering* et du

⁸² « Paradoxically, the violent suppression of the Ogoni, which the military had hoped would cow the restive region and keep the oil wells flowing, unleashed a rash of further conflicts involving the state, oil companies, and ethnic communities across the Niger Delta. Consequently, between 1996 and 1998, when the dictator Abacha died, crude oil production, the mainstay of the Nigerian economy, was paralyzed. Angry youths seized oil wells, terminals, and flow stations belonging to companies like Shell, Chevron, and Mobil, and took numerous hostages for ransom. Assailed by their angry hosts, petrobusiness began to withdraw from the Delta. Alarmed by the prospects of empty coffers to fund its unbridled corruption, the dictatorship responded by unleashing even more violence on the local communities. The result was LESS OIL, MORE BLOOD, AND MORE FIRE », Ibeano, Okechukwu. 2000. « Oiling the Friction: Environmental Conflict Management in the Niger Delta, Nigeria ». *Environmental Change and Security Project report*: 19.

⁸³ « After the executions there was worldwide condemnation of Shell (Wheeler, 1995; O'Sullivan, 1995; Hammer, 1996). Headlines appeared that painted Shell as callous and a supporter of dictators. [...] In the year following the executions, Shell was forced to defend itself again and again from the criticisms of members of conservation groups, academics and learned societies who wished to sever links with the company through to local governments considering boycotts of Shell products ».

⁸⁴ Okafor, Emeka Emmanuel. 2011. « Dynamics of Niger Delta struggles and the state responses : The state of terrorism and terrorism of the state ». *Journal of Sustainable Development in Africa* 13 (2) : 98 .

manque d'entretien ; l'Etat fait face, au niveau national, à l'explosion de la délinquance, à la perturbation de ses sources de revenus pétroliers et au niveau international, à une série de condamnations venant d'Etats, d'organisations internationales et d'associations de défense des droits de l'Homme.

Près de quinze ans plus tard, les violences ne se sont pas apaisées. En 2010, un coordinateur du groupe MOSOP, Ndike Ndeemor, fut passé à tabac puis assassiné ; d'autres furent torturés et arrêtés arbitrairement, à l'occasion de l' « Ogoni Day ». Le MOSOP, convaincu que le responsable présumé n'est autre que le gouverneur de l'Etat de Rivers, tente de le faire comparaître à La Haye pour complicité de meurtre (Montanyà 2012). Plusieurs plaintes ont également été déposées contre Shell dans d'autres pays. En 2009, par exemple, Shell échappe à un contentieux déposé auprès d'un tribunal de New York de complicité d'assassinat par l'acceptation d'un accord extrajudiciaire avec les familles des neuf activistes pendus dont celle de Ken Saro Wiwa. Cette décision est un tournant dans la lutte des peuples car le procès montre que la compagnie pétrolière peut être jugée pour des litiges relatifs à la violation des droits humains (Montanyà 2012).

CONCLUSION

La région du Delta du Niger connaît depuis les années 60 des atteintes répétées à l'environnement provenant de l'activité pétrolière coordonnée par les compagnies pétrolières et l'Etat. La qualité de l'environnement se dégrade rapidement et entraîne un amenuisement des moyens de subsistance, ce qui pousse les populations à trouver d'autres moyens de survie notamment le *bunkering*, pratique hautement dangereuse pour les populations et nocive pour l'environnement. La région s'empêtre dans un cercle vicieux de pauvreté et de dégradation de l'environnement. Plusieurs mesures ont été prises par les gouvernements successifs pour tenter d'enrayer la pollution excessive des espaces mais leur application a manqué de vigueur. L'intention était-elle d'annoncer des mesures

fictives pour apaiser les revendications des populations et éviter les obstructions à l'activité pétrolière ou était-elle de stopper réellement la pollution ? Etant donné les conflits d'intérêt pour l'Etat, puisque le pétrole représente une grande part de ses revenus, la question demeure ouverte... Par ailleurs, l'introduction du principe de dichotomie et l'affaiblissement du principe de dérivation défavorisent les peuples du Delta du Niger au profit des Etats plus grands et plus peuplés du Nord. Au regard des enquêtes menées par la suite, la corruption était très répandue sur la période des années 90. D'importantes sommes provenant du secteur pétrolier ont disparu dans les poches d'hauts placés. C'est la combinaison de la dégradation de l'environnement, de la corruption de grande ampleur et de la redistribution favorisant les Etats non pétroliers qui mène à l'émergence de plusieurs revendications chez les peuples du Delta du Niger. Les frustrations sont attisées par la violente répression du gouvernement. Les conflits explosent dans toutes les sphères de la société nigériane que ce soit entre ethnies, entre les forces de l'ordre et les mouvements de défense des droits ; entre la classe dirigeante et les populations ; et entre Etats pétroliers et Etats non pétroliers. Au vu de la tension montante risquant d'entraver l'activité pétrolière, Shell n'hésite à s'immiscer dans les affaires de l'Etat en participant explicitement à la terreur pour faire taire les revendications. Le rapport de force entre les communautés locales et les compagnies pétrolières alliées à l'Etat était inégal. En usant de la force de manière illégitime, à tort et à travers à de nombreuses reprises, et en détournant d'importants revenus pétroliers, l'Etat a violé les droits fondamentaux de ses citoyens. A ce titre, le Nigéria a été suspendu du Commonwealth en 1995 suite à la pendaison hâtive et illégale des neuf activistes incluant Ken Saro-Wiwa (Idowu 1999). La promesse du « développement » nigérian basé sur le pétrole a, en réalité, constitué un fardeau pour les populations locales autant en tant que sacrifices humains qu'en tant que saccage de leur environnement. Aujourd'hui, la poursuite judiciaire des responsables est en cours. Un procès tenu à La Haye a mené à la condamnation de Shell pour pollution dans le Delta du Niger, la compagnie a été déclarée responsable de la dégradation des terres des agriculteurs. Elle devra indemniser les agriculteurs plaignants et équiper les oléoducs de détecteurs de fuites (Le Monde 2021). D'après Fouilloux, les compagnies pétrolières prêtent d'avantage attention, aujourd'hui, aux

populations locales car elles savent d'une part, que le processus judiciaire avance et d'autre part, que l'exposition internationale des conflits peut ternir leur image. A cet égard, « de 1996 à 2000, Shell a multiplié par deux ses projets de développement dont le montant s'élève à 60 millions de dollars » (2013, 37). On note également que Shell tente de légitimer sa présence sur le territoire en tentant de créer des relations de confiance avec les populations locales.

« En réponse à une agitation sociale considérable et à une mauvaise presse au milieu des années 1990, Shell, le principal acteur de l'industrie pétrolière, a adopté en 1998 une nouvelle approche de la gestion du Delta du Niger, connue sous le nom de développement de partenariats (Lapin, 2000). Ce modèle vise à obtenir le consentement de la communauté, que l'on appelle dans le monde des affaires la "licence sociale d'exploitation" d'une entreprise. La mise en place d'une importante bureaucratie de développement communautaire au sein de Shell Nigeria, et la multiplication des organisations de la société civile locale en tant que sous-traitants pour des interventions de développement communautaire particulières - formation des jeunes, développement des femmes, micro-crédit et résolution des conflits - ont fait partie de la mise en œuvre du programme »⁸⁵ (Zalik 2004, 402).

En 2021, après 30 ans de bataille juridique entre Shell et les communautés locales, la compagnie pétrolière a finalement été condamnée définitivement. Elle devra verser des indemnités d'un montant de 95 millions d'euros aux communautés du Delta du Niger affectées par les marées noires des années 1970 causées par des fuites de pétrole (Le point Afrique 2021). Des victoires qui commencent pour les communautés victimes mais rien que le nettoyage de la zone est estimé à plus d'un milliard de dollars pour les cinq premières années et devrait prendre au minimum 30 ans. Compte tenu de la lenteur juridique et de la mauvaise foi de Shell, les réparations tarderont. Autant dire que l'ensemble de ces fonds ne suffira probablement jamais à compenser les dégâts environnementaux et humains causés par la période de l'emballage pétrolier depuis les années

⁸⁵ « In response to considerable social unrest and bad press in the mid-1990s, Shell, the main player in the oil industry, adopted a new approach dealing with the Niger Delta in 1998, known as partnership development (Lapin, 2000). This model aims at achieving community consent that is referred to in the corporate world as a company's 'social licence to operate'. The construction of a large community development bureaucracy within Shell Nigeria, and the mushrooming of local civil society organisations as sub-contractors for particular community development interventions – youth training, women in development, micro-credit and conflict resolution – have formed part of the programme's implementation ».

60. Pour finir, Montanyà résume assez bien la situation en affirmant que ...

« ... le Delta du Niger est aujourd'hui le foyer d'un des conflits les plus caractéristiques de notre époque, rassemblant la plupart des grandes problématiques actuelles : sécurité énergétique et alimentaire, destruction écologique, violation des droits humains, corruption politique, lutte armée, massacres militaires, activisme politique, activité mafieuse et justice internationale » (2012, 28).

BIBLIOGRAPHIE

- Afinotan, L A, et V Ojakorotu. 2009. « The Niger Delta Crisis: Issues, Challenges and Prospects ». *African Journal of Political Science and International Relations* 3 (5): 191-198.
- Agbiboa, Daniel Egiegba, et Benjamin Maiangwa. 2012. « Corruption in the Underdevelopment of the Niger Delta in Nigeria ». *The Journal of Pan African Studies* 5 (8): 108-132.
- Akpomera, Eddy. 2015. « International Crude Oil Theft: Elite Predatory Tendencies in Nigeria ». *Review of African Political Economy* 42 (143): 156-65. <https://doi.org/10.1080/03056244.2014.988696>.
- « Allocation of revenue (federation account, etc.) Act 1981 ». 1982. *Supplement to Official Gazette* 69 (8).
- Amin, Samir. 1988. « L'eurocentrisme. Critique d'une idéologie ». *Anthropos*, 158.
- Amundsen, Inge. 2012. « Who rules Nigeria ? » *NOREF Norwegian Peacebuilding Resource Center* NOREF Report: 1-7.
- Babalola, Dele. 2014. « The Underdevelopment of Nigeria's Niger Delta Region: Who Is to Blame? » *Journal of Sustainable Development* 7 (3): 118-128. <https://doi.org/10.5539/jsd.v7n3p118>.
- Bodo, Tombari. 2019. « Deep Issues behind the Crisis in the Niger Delta Region: The Case of Oil Exploration in Ogoniland, Rivers State, Nigeria ». *Geographical Research* 2 (mars): 1-12. <https://doi.org/10.9734/ajgr/2019/v2i130078>.
- Bodo, Tombari, Batombari Gbidum Gimah, et Kemetonye Joy Seomoni. 2020. « Illegal Oil Bunkering in the Niger Delta Region of Nigeria: A Challenge to Nigeria's Development ». *European Scientific Journal ESJ* 16 (29): 134-154. <https://doi.org/10.19044/esj.2020.v16n29p134>.
- Boele, Richard, Heike Fabig, et David Wheeler. 2001. « Shell, Nigeria and the Ogoni. A Study in Unsustainable Development: I. The Story of Shell, Nigeria and the Ogoni People – Environment, Economy, Relationships: Conflict and Prospects for Resolution1 ». *Sustainable Development* 9 (2): 74-86. <https://doi.org/10.1002/sd.161>.
- « Constitution of the Federal Republic of Nigeria 1979 ». s. d. ConstitutionNet. Consulté le 30 mars 2022. <https://constitutionnet.org/vl/item/constitution-federal-republic-nigeria-1979>.
- Dibua, J. I. 2005. « Citizenship and Resource Control in Nigeria: The Case of Minority Communities in the Niger Delta ». *Africa Spectrum* 40 (1): 5-28.
- Doron, Roy, et Toyin Falola. 2016. *Ken Saro-Wiwa*. Ohio short histories of Africa. Athens: Ohio University Press.
- Duru, Udoagdi Christian. 2014. « Environmental Degradation: Key Challenge to Sustainable Economic Development in the Niger Delta ». Ann Arbor, United States: Walden University: 1-188. <https://www.proquest.com/docview/1622962447/abstract/CEE301637CF84F46PQ/1>.
- Ebiede, Tarila Marclint. 2011. « Conflict Drivers: Environmental Degradation and Corruption in the Niger Delta Region ». *African Conflict & Peacebuilding Review* 1 (1): 139-151.
- Ejobowah, John Boye. 2000. « Who Owns the Oil? The Politics of Ethnicity in the Niger Delta of Nigeria ». *Africa Today* 47 (1): 28-47. <https://doi.org/10.2979/AFT.2000.47.1.28>.

- Elum, Z. A., K. Mopipi, et A. Henri-Ukoha. 2016. « Oil Exploitation and Its Socioeconomic Effects on the Niger Delta Region of Nigeria ». *Environmental Science and Pollution Research* 23 (13): 12880-12889. <https://doi.org/10.1007/s11356-016-6864-1>.
- Engelsen, Carl. 2011. « Système institutionnel et exercice du pouvoir au Nigeria ». *Afrique contemporaine* 239 (3): 136-139.
- Enweremadu, David U. 2013. « Nigeria's Quest to Recover Looted Assets: The Abacha Affair ». *Africa Spectrum* 48 (2): 51-70.
- Fagbadebo, Omololu. 2007. « Corruption, Governance and Political Instability in Nigeria ». *African Journal of Political Science and International Relations* 1 (2): 28-37.
- Fouilloux, Alexandra. 2013. *Les enjeux de la crise dans le delta du Niger: Nigéria*. Points de vue. Paris: L'Harmattan.
- Frynas, Jędrzej George. 1998. « Political Instability and Business: Focus on Shell in Nigeria ». *Third World Quarterly* 19 (3): 457-478. <https://doi.org/10.1080/01436599814343>.
- Heerten, Lasse, et A. Dirk Moses. 2014. « The Nigeria-Biafra War: Postcolonial Conflict and the Question of Genocide ». *Journal of Genocide Research* 16 (2-3): 169-203. <https://doi.org/10.1080/14623528.2014.936700>.
- Ibeau, Okechukwu. 2000. « Oiling the Friction: Environmental Conflict Management in the Niger Delta, Nigeria ». *Environmental Change and Security Project report*, février, 19-32.
- Idowu, Amos Adeoye. 1999. « Human Rights, Environmental Degradation and Oil Multinational Companies in Nigeria: The Ogoniland Episode ». *Netherlands Quarterly of Human Rights* 17 (2): 161-184. <https://doi.org/10.1177/092405199901700204>.
- Iwuoha, Victor Chidubem. 2021. « Rethinking the 'patron-client' politics of oil block allocation, development and remittances in Nigeria ». *Review of African Political Economy* 48 (170): 552-580. <https://doi.org/10.1080/03056244.2021.1998768>.
- Keucheyan, Razmig. 2013. « Lénine, Foucault, Poulantzas ». Contretemps - Revue de critique communiste. <https://www.contretemps.eu/bonnes-feuilles-letat-pouvoir-socialisme-nicos-poulantzas/>.
- Le Monde.fr*. 2021. « Shell condamnée aux Pays-Bas à verser des indemnités à des fermiers nigérians », 29 janvier 2021. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/01/29/shell-condamnee-aux-pays-bas-a-verser-des-indemnites-a-des-fermiers-nigeriens_6068101_3212.html.
- Lloyd, Robert B. 2004. « Nigeria's Democratic Generals ». *Current History* 103 (673): 215-220. https://doi.org/10.1525/curh.2004.103_673.215.
- Montanya, Xavier. 2012. *L'or noir du Nigeria: pillages, ravages écologiques et résistances*. Traduit par Raphaël Monnard. Dossiers noirs 25. Marseille: Agone.
- Morin, Edgar. 2014. *La méthode I : La nature de la nature*.
- « Nigeria : Shell va payer pour le désastre écologique ». 2021. Le Point Afrique. 18 août 2021. https://www.lepoint.fr/afrique/nigeria-shell-va-payer-pour-le-desastre-ecologique-18-08-2021-2439263_3826.php.
- Obi, Cyril I. 1997. « Globalisation and Local Resistance: The Case of the Ogoni versus Shell ». *New Political Economy* 2 (1): 137-148. <https://doi.org/10.1080/13563469708406291>.
- Odoemene, Akachi. 2012. « The Nigerian Armed Forces and Sexual Violence in Ogoniland of the Niger Delta Nigeria, 1990–1999 ». *Armed Forces & Society* 38 (2): 225-251. <https://doi.org/10.1177/0095327X11418319>.
- Ojo, Emmanuel O. 2010. « The politics of revenue allocation and resource control in Nigeria : Implications for federal stability ». *Federal Governance* 7 (1): 13-35. <https://doi.org/10.24908/fg.v7i1.4387>.
- Okafor, Emeka Emmanuel. 2011. « Dynamics of Niger Delta Struggles and the State Reponses : The State of Terrorism and Terrorism of the State ». *Journal of Sustainable Development in Africa* 13 (2): 88-105.
- Olowokere, Emmanuel Nimbe. 2020. « Oil Exploration in the Niger Delta: A Critique of the Legal Framework for Compensation ». *Environmental Policy and Law* 49 (4-5): 276-287. <https://doi.org/10.3233/EPL-190174>.
- Oluduro, Olubayo. 2012. « Oil Exploration and Ecological Damage: The Compensation Policy in Nigeria ». *Canadian Journal of Development Studies/Revue Canadienne d'études Du Développement* 33 (2): 164-179. <https://doi.org/10.1080/02255189.2012.693049>.
- Paraut, Benoît. 2009. *Le pétrole au Nigeria: un instrument au service de quel développement?: pillage, crise identitaire et résistance dans le delta du Niger*. Paris: L'Harmattan.
- Peluso, Nancy Lee, et Michael Watts. 2001. *Violent Environments*. Cornell University Press.
- Pérouse de Montclos, Marc-Antoine. 2018. « Rente pétrolière et corruption : le cas du Nigeria ». *Etudes de l'Ifrī*, 46.

- Philippe, Jean. 1988. « Le fédéralisme et la question économique ». *Politique Africaine*, 13.
- Phillips, Adedotun O. 1991. « Managing Fiscal Federalism: Revenue Allocation Issues ». *Publius* 21 (4): 103-111. <https://doi.org/10.2307/3330314>.
- Poulantzas, Nicos. 1972. « Les classes sociales ». *L'homme et la société, revue internationale de recherches et de synthèses sociologiques*, n° 24-25: 23-55.
- Poulantzas, Nicos. 2017. « L'Etat n'est pas un bloc monolithique, mais un champ stratégique ». *Nouveaux Cahiers du socialisme*, (18), 227-229.
- Sébille-Lopez, Philippe. 2005. « Les hydrocarbures au Nigeria et la redistribution de la rente pétrolière ». *Afrique contemporaine* 216 (4): 157-181.
- Ujoh, Fanan, et Dr. Olarewaju Oluseyi Ifatimehin. 2014. « Globalization and Governance: Impact on Environmental Sustainability in Nigeria's Niger-Delta Region ». *International Journal of Economy, Management and Social Sciences* 3 (août): 405-415.
- Ukeje, Charles. 2001. « Youths, Violence and the Collapse of Public Order in the Niger Delta of Nigeria ». *Africa Development / Afrique et Développement* 26 (1/2): 337-366.
- United Nations Environment Programme, éd. 2011. *Environmental Assessment of Ogoniland*. Nairobi, Kenya: 1-257.
- Vidal, John. 2011. « Niger Delta Oil Spills Clean-up Will Take 30 Years, Says UN ». *The Guardian*, sect. Environment. <https://www.theguardian.com/environment/2011/aug/04/niger-delta-oil-spill-clean-up-un>.
- Zalik, Anna. 2004. « The Niger Delta: 'Petro Violence' and 'Partnership Development' ». *Review of African Political Economy* 31 (101): 401-424. <https://doi.org/10.1080/03056240420005512>.

L'Internationaliste

Cahier de recherche du CIRFA

La transformation du crime organisé via le cyberspace

Clara Teillard

Cette recherche met l'accent sur les transformations transnationales du crime organisé. En retracant les structures avant, puis après l'apparition du cyberspace, des connexions virtuelles aux impacts bien concrets. Les caractéristiques majeures de la criminalité organisée, que sont le réseautage et l'adaptabilité rapide aux technologies, aux crises, favorisent une grande impunité. La Révolution numérique et la financialisation concomitante au cyberspace, ont permis la sophistication des méthodes criminelles « traditionnelles », et le raffinement de la cybercriminalité. Il en découle une accentuation de la « zone grise » qui existait déjà entre légalité et illégalité. La cybercriminalité devient à la portée de tout un chacun qui possède un appareil connecté : d'un criminel, comme d'une victime.

MOTS-CLÉS : Criminalité organisée, cybercriminalité, transnationalité, crimes « en col blanc ».

This research focuses on the transnational transformations of organized crime. By tracing the structures before and after the emergence of cyberspace: virtual connections, with very concrete impacts. The main characteristics of organized crime, which are networking and quick adaptability to technologies and crises, already allow it a great impunity. The digital revolution and the financialization that goes hand in hand with cyberspace have allowed the sophistication of "traditional" criminal methods and the refinement of cybercrime. The result is an increase of the "grey zone" that already existed between legality and illegality. Cybercrime is now within the reach of anyone with a connected device: of a criminal, as well as of a victim.

KEYWORDS: Organized crime, cybercrime, transnationality, "white collar" crimes.

Clara Teillard, politologue

INTRODUCTION

Le système du crime organisé s'articule sur un ensemble d'interactions stabilisées qui ont lieu entre plusieurs acteurs. La forte transnationalité du crime organisé, propre aux mafias italiennes, japonaises, ou encore de réseaux organisés plus ou moins légitimes à des époques lointaines, a été exacerbée lors de la révolution numérique dans les années 1990. Une caractéristique particulière de la criminalité organisée est sa capacité rapide d'adaptation et de métamorphose face aux antagonismes. Ces réseaux criminels profitent de l'inexistence d'un droit transnational et d'un faible consensus en la matière, dont l'élaboration se heurte à la souveraineté des États d'une part et à la profitabilité pour le système global légal de ce système global illégal d'autre part. Le cyberspace complexifie les communications et contribue finalement à l'anonymat et à l'insaisissabilité des acteurs du crime organisé. En 2009, la cybercriminalité générait déjà (à ce qu'il est possible de connaître comme données) environ un milliard de recettes chaque année⁸⁶. Ce montant désormais en croissance montre une certaine évolution dans la diversité des pratiques du crime organisé, atteste de l'inefficacité des États et des organisations internationales ou transnationales à y remédier. Les organisations criminelles tiennent à assurer la perpétuation et la rentabilisation de ce système et doivent donc faire preuve de souplesse et d'innovation relativement aux progrès de la cybersécurité.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies, en juin 2021, a fait sienne la question de la cybersécurité, qui jusqu'à là était du domaine de l'Assemblée générale. Le Conseil de sécurité a le pouvoir de mener des actions concrètes, tandis que l'Assemblée générale est d'abord une instance de délibération. Trente ans environ après l'apparition du cyberspace, il est donc finalement question de gouvernance par le Conseil de sécurité, voire de droit international (qui par ailleurs « ne définit pas clairement ce qu'est une attaque cybernétique ni ce que l'on entend par cyberspace »⁸⁷). Cette gouvernance viserait à légiférer les échanges virtuels de manière coordon-

⁸⁶ ONUDC, Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime. *Criminalité transnationale organisée : l'économie illégale mondialisée*, 2009, 4 p.

⁸⁷ Oriane Barat-Ginies, « Existe-t-il un droit international du cyberspace ? ». *Hérodote*, no. 152-153 (2014), pp. 201-220.

née. Si cette question a été transférée au Conseil de sécurité, c'est parce qu'il s'agit pour les États d'un nouveau type de menace, parfois interétatique. Les outils informatiques révolutionnent en effet les anciennes techniques d'espionnage et de renseignement, en particulier dans le domaine militaire, comme le montre la création en France en 2017 du Comcyber (Commandement de la cyberdéfense), organisme sous l'autorité du Chef d'État-major des armées.

Le cyberspace est « communément défini comme un ensemble de données numérisées constituant un univers d'information et de communication, lié à l'interconnexion mondiale des ordinateurs, plus précisément défini comme « *un ensemble de réseaux commerciaux, réseaux publics, réseaux privés, réseaux d'enseignement, réseaux de services, qui opèrent à l'échelle planétaire* »⁸⁸ .

Le cybercrime est exercé par des individus qui ont des compétences élevées et particulières en informatique et qui proviennent de milieux socio-économiques divers, dont les actes peuvent parfois relever de la catégorie des « crimes en col blanc »⁸⁹ .

« Quelle que soit la terminologie, le cybercrime englobe tous les délits possibles réalisables via le cyberspace. Il s'agit d'un crime sophistiqué, parfois complexe qui peut être commis par la force (intrusion dans un système) ; la fraude (usurpation de paramètres de connexion d'ayants droits) ; leurre (détournement du mode de fonctionnement normal de la technologie) »⁹⁰ .

Ces nouvelles menaces de *hacking* (piratage informatique) peuvent être extérieures et transnationales : par exemple, le Chef de la diplomatie irlandaise s'inquiétait en 2021 des cyberattaques sur le système de santé de son pays pendant la pandémie de COVID-19⁹¹ . La « perturbation des réseaux informatiques » pourrait en effet avoir des conséquences sur des organismes bien plus lourds du système mondial, tels que « le secteur financier, les réseaux électriques et les installations nucléaires »⁹² . Aussi les cyberattaques ne concernent pas seulement les infrastructures publiques et privées : en effet,

⁸⁸ Boos, Romain. « La lutte contre la cybercriminalité au regard de l'action des États ». Droit. Université de Lorraine, 2016. Français.

⁸⁹ Ghernaouti-Hélie, Solange. (2009) *La cybercriminalité : le visible et l'invisible*. Coll. Le savoir suisse, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ *Opcit*

⁹² Conseil de sécurité de l'ONU. Communiqué de presse. *Le Conseil de sécurité tient son premier débat formel sur la cybersécurité et les risques liés à l'utilisation malveillante des nouvelles technologies*, 29 juin 2021.

l'utilisation d'Internet par plus de 57% de la population en 2019 (données de la Banque Mondiale) rend la tâche « aisée » aux groupes de hackers, mais aussi aux services de renseignements et aux entreprises, de collecter les données de chacun. Les groupes criminels profitent de ces facilités pour s'associer aux hackers et multiplier les profits par les fraudes bancaires, la revente de données personnelles, le blanchiment d'argent aussi entre autres délits que nous préciserons davantage au cours de notre étude. Pourquoi voit-on les campagnes de prévention sur la cybersécurité, les publicités pour les antivirus, augmenter depuis quelques années? Les formes « traditionnelles » du crime organisé se sont-elles sophistiquées en s'adaptant à l'ère numérique ? Ou une criminalité spécifique s'est-elle développée de manière inhérente au cyberespace ? Et si oui, pourquoi est-il si difficile de les enrayer?

L'apparition de l'outil internet et son manque de balises par les États ou autre a permis le développement des activités des groupes de crime organisé, une réorganisation de leur fonctionnement ainsi qu'une amélioration de la dissimulation de ces informations face aux services de renseignement ou de police. Le cyberespace est ainsi passé de plateforme de communication à un lieu de cybercrime, c'est-à-dire des crimes directement liés aux informations privées ou confidentielles disponibles sur un ordinateur d'une part, de ventes illégales de produits de toute sorte en ligne, d'autre part. En parallèle, l'évolution de la finance vers le tout-numérique a engagé des rapports étroits entre cybercriminalité et légalité. Par exemple, le groupe de financiers *Blackrock*, relativement méconnu par le grand public , utilise des outils extrêmement performants de récolte des données personnelles de tout un chacun, dans le but de faire évoluer et d'enrichir en permanence l'intelligence artificielle d'*Aladdin*, un calculateur spontané des mouvements financiers de la planète. Ainsi par un processus appelé le *datamining*, nos connexions permettent à des institutions financières telles que *Blackrock* de prévoir les crises financières et d'en profiter via le système boursier. S'ajoute à cela la prise en compte dans les calculs d'*Aladdin* des profits de la criminalité organisée⁹³.

⁹³ « Ces financiers qui dirigent le monde - Blackrock» - documentaire ARTE.

•

Les groupes criminels et les groupes criminalisés utilisent tous aujourd’hui pratiquement les capacités des hackers et en engagent. Cela est possible en incluant des hackers aux groupes criminels déjà existants, ou en en créant des nouveaux exclusivement à cette tâche. Ce faisant, les délits commis dans le cadre du cyberspace sont générateurs de revenus impressionnantes pour un nombre tout aussi important de personnes, actives ou passives (intermédiaires par exemple) dans ces réseaux.

Il nous faudra décrire brièvement, pour la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, les structures du crime organisé avant l’apparition d’internet, durant l’essor de la mondialisation et l’apparition des transports et des moyens de communications numériques. De même il faudra parler des techniques du crime organisé à l’échelle régionale puis transnationale, de leurs liens avec les États et les entreprises, l’apparition de nouveaux outils de transfert, les flux et la diversification des marchés illégaux favorisés par la mondialisation. La « Révolution numérique » des années 1990 a favorisé la transition du crime organisé par de nouvelles activités de nature cyber-criminelles (vol et revente de données confidentielles, *phishing* ...) et la sophistication des techniques d’activités déjà existantes (fraude, blanchiment d’argent, facilitation des trafics) avec des échanges et des communications facilités, accélérés par l’outil numérique. Les outils numériques se complexifient, les innovations technologiques servent de tremplin à des crimes mieux dissimulés.

La présence du crime organisé au sein du cyberspace représente aussi un danger pour la sécurité mondiale ; et interpelle sur l’ambiguïté entre entités et pratiques légales et illégales au sein du cyberspace, notamment sur le rapport État- crime organisé- terrorisme et l’influence géopolitique. Les réponses des organisations internationales et transnationales face à la menace cybercriminelle demeurent nettement insuffisantes.

1- Transnationalité et pratiques du crime organisé avant le cyberspace :

Comme l'a relevé Thierry Cretin en cherchant à illustrer l'importance de la mafia :

« « Nous ne cherchons pas à gouverner le monde, nous voulons le posséder ». Cette affirmation n'est pas celle d'un mafieux. Elle n'a pas non plus été faite au sujet de l'un d'eux mais elle résume à elle seule le rapport des mafias au monde qui les entoure; et notamment leur rapport avec le pouvoir et l'État, leur place et leur influence dans l'économie, en une phrase: ne pas prendre le pouvoir mais s'en servir pour s'enrichir. »⁹⁴

Un groupe criminel organisé serait défini tel qu'« un groupe structuré de trois personnes ou plus existant depuis un certain temps et agissant de concert dans le but de commettre une ou plusieurs infractions graves pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel »⁹⁵. La mondialisation peut être entendue telle que « le phénomène selon lequel les unités actives, en proportion croissante, élaborent leurs objectifs et leurs stratégies en référence à des théâtres de plus en plus étendus géographiquement »⁹⁶. Les entreprises ont donc grandi en taille et en pouvoir. Les États ont été l'outil permissif de cette croissance. De même, l'économie mafieuse a pu accroître ses activités et améliorer son organisation, alors que les inégalités se creusaient encore davantage entre les individus face à la concurrence et à d'accumulation des richesses. Les deux réalités, politique et entreprenariat d'un côté, et activité mafieuse de l'autre, ne sont d'ailleurs pas à dissocier complètement : si l'une semble légale et l'autre illégale, les deux sont bien plus liées que ce qui n'y paraît. En effet, l'État laisse à la mafia les zones géographiques et économiques où l'État est absent ou marginal. La mafia occupe alors les marchés peu ou pas occupés et s'engage à une « protection » (comme pour la demande en produits et services illicites)

Autre élément qui permet d'expliquer encore le lien étroit entre mafia et État est la corruption, affaiblissant ainsi les efforts de l'État

⁹⁴ Cretin, Thierry, préfaces de d'Aubert François et Raufer, Xavier. « Mafias du monde : organisations criminelles transnationales : actualité et perspectives ». Collection « Criminalité Internationale ». Paris : Presses Universitaires de France. 2002. 268p.

⁹⁵ Nations Unies Office contre la drogue et le crime. *Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et protocoles s'y rapportant*. Nations Unies, New-York. 2004.

⁹⁶ *Op.cit.*

•

contre le crime organisé à l'échelle nationale et *de facto* internationale. Il existerait deux types de corruption qu'il est intéressant de relever : la première dite « corruption fonctionnelle »⁹⁷ est utile à l'acquisition d'informations et de dérogations que le pouvoir possède⁹⁸. L'autre type est qualifiée de « corruption de défense » ayant pour finalité « de paralyser l'action de l'État et donc d'obtenir l'impunité ou l'atténuation des rigueurs judiciaires »⁹⁹. Pour chaque type cité, la méthode implique l'échange d'une certaine somme d'argent ou d'un service pour un autre service, au mieux de la part du plus « haut gradé » car plus facilitant : les politiques par exemple, capables de donner l'accès à un marché.

« Pour les criminologues, il était évident que les États et les entreprises tenaient une place de plus en plus importante dans une structure mondiale de situations propices à la criminalité. Par ailleurs, des hommes d'affaires d'apparence respectable, de même que des hommes d'État vénérés prenaient part à « une orgie de fraude et de violence illégale qui laisserait le plus endurci des mafiosos bouche bée ». Ces acteurs globaux relativement puissants ont contribué à l'établissement d'une zone grise entre marchés licites et les marchés clandestins; un espace qui constituait également une zone d'engagement pour les personnes économiquement, socialement et politiquement exclues, projetées dans cet espace en raison d'un manque d'opportunités économiques légitimes »¹⁰⁰.

Thierry Cretin décrit le cas d'une mafia brésilienne dans l'État de l'Acre dans les années 1990, où « une véritable répartition hiérarchisée des tâches a été mise en place sur le modèle d'un organigramme d'entreprise »¹⁰¹. Politiciens, juges, entrepreneurs et policiers jouaient chacun au niveau de leurs responsabilités, faisant ainsi prospérer discrètement le trafic de cocaïne. La corruption est une approche stratégique et préventive d'influence, couvrant une grande partie des opérations du crime organisé dans le but de continuer les occupations illégales en toute tranquillité et de rendre complices les personnes impliquées pour se les attacher quand nécessaire pour les

⁹⁷ Ibid.

⁹⁸ Ibid.

⁹⁹ Ibid.

¹⁰⁰ W.E. Sheptycki, James. « Réflexions critiques sur le crime transnational et les services de police transnationaux » dans *Criminologie*, VOL. 47, no. 2, 2014, pp-13-14

¹⁰¹ Cretin, Thierry, préfaces de d'Aubert François et Raufer, Xavier. « Mafias du monde : organisations criminelles transnationales : actualité et perspectives ». Collection « Criminalité Internationale ». Paris : Presses Universitaires de France. 2002. 268p.

rendre redevables d'une dette et ainsi pouvoir les influencer quand nécessaire . Si le crime organisé est donc incorporé dans les institutions étatiques, il en va de même pour les organisations privées. Le légal a besoin pour prospérer de l'illégalité. Du fait de la mondialisation, de l'ouverture des marchés et de la déréglementation économique, ainsi que de la faiblesse des institutions étatiques, les groupes de crime organisé investissent fortement dans les entreprises légales (commerces de distribution, bijouteries, immobilier, le bâtiment et les travaux publics, traitement des déchets, les casinos, le tourisme, l'industrie du spectacle, la finance¹⁰²) et deviennent des firmes concurrentes à part entière. Ces investissements permettent une nouvelle entrée d'argent mais, surtout, à masquer les revenus des activités illégales par le blanchiment d'argent. Il s'agit du processus permettant de transformer l'argent issu des transactions des trafics effectués souvent en espèces, en l'incluant dans les systèmes bancaires. Cela sert aussi et surtout à dissimuler l'origine de cet argent, à le justifier légalement, c'est-à-dire transformer l'argent « sale »en argent légal. On situe ainsi trois étapes principales :

- Le placement, soit l'introduction des « revenus des activités criminelles dans les activités brassant beaucoup de liquidités comme les casinos, les restaurants, les cinémas ou les activités touristiques. L'argent sale est mélangé aux revenus parfaitement légaux du commerce et envoyé à la banque »³². L'achat aussi de minéraux précieux, de biens de luxes et autres produits dans lesquels il n'est pas suspicieux d'y voir des grosses transactions monétaires.
- La deuxième étape, l'empilage, « consiste à multiplier les opérations financières pour les rendre inintelligibles »³² autrement dit, l'argent « voyage », dans de multiples comptes et sociétés parfois fictives dont les paradis fiscaux. Ceux-ci sont une aubaine de la mondialisation pour les trafics illégitimes grâce à l'anonymat qu'ils garantissent aux dépositaires.
- La dernière phase du processus est « l'intégration » . L'argent est dépensé et réinvesti dans les activités soit pour améliorer les techniques de blanchiment, soit pour des in-

¹⁰² *Op. cit.*

vestissements dans des activités légales afin de se légitimer¹⁰³. Le blanchiment d'argent comme technique est apparu dans l'entre-deux guerres, avec l'organisation d'Al Capone, dont le blanchisseur délocalisa ses activités à Cuba¹⁰⁴.

Les méthodes et liens permettant au crime organisé d'exister étant établis, il est nécessaire de se pencher sur les activités que l'ensemble de leur stratégie protège. La part de commerce la plus importante du crime organisé est le trafic de stupéfiants, représentant entre 40% et 50% de leur chiffre d'affaires¹⁰⁵. La particularité de ces produits est qu'ils suivent le trajet d'un bien légal de consommation, soit un long itinéraire du pays producteur au pays consommateur, traversant de nombreuses frontières : selon des trajet-toires types, la cocaïne est produite principalement en Amérique du Sud, puis exportée aux États-Unis, en Europe, en Afrique et en Asie. Le pavot et le cannabis suivent un trajet plus complexe encore, produit dans le « Triangle d'Or » (Birmanie, Cambodge, Laos), le « Croissant d'Or » (Afghanistan, Pakistan et Iran), ou encore au Bangladesh, au Liban, au Mexique et en Bolivie et desservi à Moscou, en Europe occidentale et aux États-Unis¹⁰⁶. La fraude avant Internet s'apparente par exemple au *scam 419*, tenant son numéro de loi de ce délit dans le code pénal nigérien. Il s'agit de l'ancêtre, par voie épistolaire et non numérique de ce que nous appelons aujourd'hui le *phishing* ou les broueteurs, dont nous verrons les caractéristiques par la suite. Il s'agit d'une demande d'un virement d'argent pour un prétexte urgent bien scénarisé. Pour ce qui est du trafic d'armes : « un réseau clandestin de fourniture de technologie nucléaire militaire au profit de la Libye, de l'Iran et de la Corée du Nord »¹⁰⁷ a été découvert, son auteur, Abdul Kader Khan, est un ingénieur qui aurait proposé ses services pour construire une bombe atomique au gouvernement Pakistanais en 1976

¹⁰³ Koutouziz Michel, Thony Jean-François. « La technique et les pratiques du blanchiment ». Chap. II dans *Le blanchiment*, pp.27-66. Collection « Que sais-je? », Presses Universitaires de France, 2005.

¹⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵ Dasque, Jean-Michel. *Géopolitique du crime international*. « Référence géopolitique ». Ellipses, 2008, 240 p.

¹⁰⁶ Soppelsa, Jacques. « Les routes de la drogue ». *L'information géographique*, vol 60, no. 2 (1996), pp.66-67

¹⁰⁷ R. Roudaut, Mickael. « Armes : un trafic au confluent du crime organisé, du terrorisme et de la raison d'État ». Chapitre V dans *Marchés Criminels*, pp. 147-172. Collection « Questions judiciaires », Presses Universitaires de France, 2010.

dans des intérêts essentiellement économiques¹⁰⁸. Les trafics d'armes sont aussi réalisés par les États et utilisent eux-mêmes les paradis fiscaux pour camoufler ces dépenses.

La traite d'êtres humains est un large marché diversifié incluant les migrants, c'est-à-dire le commerce que les passeurs font des vies des personnes cherchant asile, en leur faisant payer des sommes importantes qui évoluent souvent au cours du voyage, sans garantie d'arrivée.

Le proxénétisme toucherait, selon Amnesty International, un à deux millions de femmes dans le monde chaque année¹⁰⁹. Des flux transrégionaux (Europe de l'Est/Europe de l'Ouest ou Amérique centrale/Amérique du Nord ou encore Afrique de l'Est et Afrique australe) et transcontinentaux (Asie et Europe) se croisent et il est difficile de déterminer les zones d'origine et les zones de destination, les régions étant souvent les deux à la fois.¹¹⁰ Le trafic d'organes est un autre de ces « crimes transnationaux »¹¹¹ sur lequel n'existent aucune définition ou mécanisme de contrôle issus d'un consensus international. Il a été cependant établi qu'il existe trois différents flux, soit le déplacement illicite d'organes entre différents pays (Makei, 2015), le « tourisme de transplantation » c'est-à-dire des personnes provenant d'un pays développé vers un pays en développement afin de se faire transplanter l'organe préalablement vendu ou volé et, troisièmement, l'itinéraire inverse, soit des personnes venant de pays en développement se déplaçant dans des pays développés afin de se faire « prélever »¹¹².

Ainsi les groupes de crime organisé ont des structures complexes, axées sur le marché, organisées hiérarchiquement sur un fonctionnement similaire à celui d'une firme multinationale, présentes internationalement par des flux humains et économiques transnationaux, et administrées telle que :

¹⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁹ Chureau, Maryse. « Traite des femmes et analyse géopolitique : focus sur le cas albanophone ». *Hérodote*, no. 136 (2010), pp. 150-165.

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ Makel, Vladimir. « Le trafic des êtres humains pour leurs organes ». *Migrations forcées*. No. 49,

¹¹² *Opcit.*

« Le président et les vices présidents qui se trouvent à l'intérieur du pays prennent les décisions, contrôlent et gèrent les acquisitions, la production, le transport, les ventes et les finances des « affaires » de trafic (...), et les cellules à l'étranger s'occupent des importations, de l'entreposage et de la livraison du produit ainsi que du recyclage d'argent »¹¹³.

Ces groupes de crime organisé ont démarré à petite échelle avant de se spécialiser dans les différentes branches du crime. Des réseaux devenus interconnectés, opportunistes et présents sur une multiplicité de marchés et dont le lien avec les États et les entreprises en souligne la dimension géopolitique. Nous allons maintenant voir que l'arrivée de l'outil informatique à grande échelle s'effectuera sous le contrôle et le mode de gestion transnational du crime organisé et ce, dans le but de l'accroissement du profit.

2- Le crime organisé depuis l'apparition du cyberspace

« La criminalité organisée ne se produit pas dans le vide mais dans un environnement en constante mutation. Il s'agit d'un processus évolutif qui s'adapte aux nouvelles opportunités, aux ressources et aux compétences à la disposition des criminels potentiels, ainsi qu'aux efforts menés par les pouvoirs publics pour faire respecter la loi »¹¹⁴

L'apparition à grande échelle du numérique dans les sociétés quant au fonctionnement des infrastructures publiques et privées offre au crime organisé un nouveau terrain d'activités et de possibilités de dissimulation, ainsi que le développement de nouveaux marchés illégaux que nous allons ici détailler. S'y ajoute la sophistication par l'informatique des méthodes et des activités du crime organisé déjà existantes.

Le cyberspace comme « champ mondial de l'information »¹¹⁵.

La particularité de ces échanges quasi-immédiats et simultanés est d'une part le fait qu'ils peuvent provenir et être reçus de et par n'importe quel individu ou groupe sur la planète du moment où il est connecté à Internet (un pourcentage d'utilisateurs en augmenta-

¹¹³ Direction des services de police communautaires, contractuelles et autochtones, gendarmerie royale du Canada. *La transformation de la structure des groupes du crime organisé*. Rédigé par Jharna Chatterjee, Ottawa – Ontario, 2005, 35 p.

¹¹⁴ Conseil de l'Europe, Service des problèmes criminels. « Criminalité organisée en Europe : la menace de la cybercriminalité ». 2001.

¹¹⁵ Stella, Marie. « La menace déterritorialisée et désatatisée : le cyberconflit ». *Revue internationale et stratégique*, no. 49 (2003), pp. 165-171

tion exponentielle depuis 1990, soit de 0,049% à cette année pour 56,73% en 2019, d'après les données de la Banque Mondiale) D'autre part, il n'existe pas ou peu de frontières dans l'espace dans lesquels ils évoluent. Ainsi les premiers hackers arrêtés par le FBI ont pu s'introduire dans les systèmes informatiques du Pentagone et de la NASA. Ils étaient alors dans les années 1980 âgés de 15 à 18 ans et ont été ensuite recrutés, comme d'autres hackers compétents, par les États, les organisations criminelles ou les grandes firmes¹¹⁶. Par ailleurs, la situation de ces jeunes pirates isolés a fortement été modifiée « de la petite criminalité, qui fait de l'hameçonnage ou du rançongiciel auprès de particuliers pour quelques centaines d'euros et qui s'est transformé en une véritable criminalité organisée. Celle-ci procède avec une logique criminelle et vise des grandes entreprises pour des extorsions qui se chiffrent en millions d'euros »¹¹⁷ Il ne s'agit plus d'un jeu mais bien d'une recherche lucrative et d'un lien avec le crime organisé.

Ainsi les délits se sont diversifiés : le plus « connu » lorsqu'on se penche sur la question de la cybercriminalité est le vol et la revente de données : l'outil de hacking, de piratage, conjugué avec le partage de données qu'un utilisateur fait indépendamment, c'est-à-dire lors de l'inscription à un compte, au téléchargement d'une application, à un achat en ligne ou bien via les institutions publiques, comme l'assurance maladie, ou les institutions bancaires par exemple, toutes ces données personnelles sont rendues vulnérables par le fait qu'elles soient numériques. Les hackers ciblent alors non pas des particuliers comme on pourrait le penser sauf si celui-ci est responsable de données sensibles, mais des data-bases conséquentes. Le site du gouvernement français¹¹⁸ donne l'exemple des banques de la City à Londres, victimes de rançonnage en échange des données personnelles de leurs clients. Le paradis fiscal joue ici à nouveau un rôle important dans la mesure où elles permettent l'échange de cette rançon non-publiquement et anonymement. Pendant la pandémie, l'attaque par rançongiciels de certains hôpitaux canadiens et états-uniens a obligé la déconnection de nom-

¹¹⁶ Pinte, Jean-Paul. « Les jeunes et le Dark Web ». *Haine et violence numérique*. No. 123 (2018).

¹¹⁷ Caulier, Sophy. « Comment les acteurs du cybercrime se professionnalisent ». *Le Monde*. 15 Novembre 2020.

¹¹⁸ Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

breux appareils vitaux connectés à Internet et ciblés par la cyberattaque, dont l'origine serait d'Europe de l'Est ou de Russie¹¹⁹.

Les « rançongiciels » (*ransomware*) sont des virus consistant en « l'envoi à la victime d'un logiciel malveillant qui chiffre l'ensemble des données et lui demande une rançon en échange du mot de passe de déchiffrement »¹²⁰. D'après Edvardas Sileris, à la tête de l'EC3 (Europol pour la cybercriminalité) depuis 2020, ces logiciels sont vraiment faciles d'utilisation, à la portée de tous et sont d'ailleurs téléchargés avec un mode d'emploi. Le cryptage des données est aussi utilisé en défense et en prévention de ces attaques. Si les trois étapes du blanchiment d'argent (placement ou l'action de cacher le premier vol de fonds¹²¹, empilage ou le changement de lieu des fonds, intégration ou réintroduction dans le système économique légitime, ou investissement dans l'organisation¹²²) restent nominativement les mêmes qu'avant l'outil numérique, les échanges sont complexifiés et encore moins faciles à visibiliser. Le rapport SWIFT *Follow the money*¹²³ décrit le rôle des *money-mule* comme très important. Ce sont des intermédiaires souvent hors du système criminel engagés parfois à leur dépend (annonce d'emploi en ligne par exemple, ou une organisation d'une pseudo-entreprise trompant la future-mule dans sa mission) pour créer ou disposer à leurs noms ou à de faux-noms des comptes bancaires des mois avant le délit, dans lesquels sont ensuite déplacés les fonds pour brouiller les pistes. Ils transfèrent les fonds volés à partir de ces comptes, ils servent à retirer l'argent dans les caisses de retrait automatique, ou réexpédient encore des articles achetés en ligne par des cybercriminels pour couvrir le délit. Le changement d'argent sur des comptes bancaires différents se fait donc en quelques secondes et internationalement (les mules étant nombreuses et réparties dans différentes régions du monde), et est facilité en termes de changement de devises au lieu du temps et du risque plus grand quand l'argent physique était autrefois déposé, transféré. Il faut sou-

¹¹⁹ Gergorin, Jean-Louis. « Cyberespace : nouveaux défis, nouveaux risques ». *Parole d'expert*. 2019

¹²⁰ Untersinger, Martin. « Cyberattaques : alerte au rançongiciel sur les secteurs de la santé américain et canadien ». *Le Monde Pixels*. Le 30 octobre 2020.

¹²¹ Rapport SWIFT. « Follow the money »

¹²² *Ibid.*

¹²³ *Ibid.*

ligner que le vol de capital en lui-même a été modifié : il ne s'agit plus de vols physiques mais souvent de virus (*malware*), dans les institutions même des banques, dans les distributeurs de billets, ou encore par la duplication de cartes de crédit par le *hacking* des dossiers clients. La corruption des employés de banques ou de bureaux

de change est fortement suspecté dans le blanchiment d'argent¹²⁴ pour rendre l'ensemble des étapes possibles. Pour l'étape de l'empilage, l'Asie de l'Est semble être une région idéale pour les sociétés écrans. Elles sont utiles à légitimer les transactions à travers leur nom mais aussi pour l'achat et la revente de produits. Comme avant le numérique, les casinos, magasins de luxe, restent des institutions indispensables à l'empilage. La dernière étape, l'intégration, est changée aussi par son immédiateté, ce qui d'ailleurs peut jouer en la défaveur du groupe criminel. La cryptomonnaie est souvent utilisée aussi comme conversion des fonds, car il en existe beaucoup et offrent donc d'autant plus de fausses pistes aux enquêteurs. Parfois la somme en cryptomonnaie est même directement volée car de nos jours Internet offre des biens tangibles à acheter en cryptomonnaie avec très peu voire pas de contrôle encore institué¹²⁵.

¹²⁴ *Opcit.*

¹²⁵ Cybermalveillance, site du gouvernement français. 10 janvier 2020.

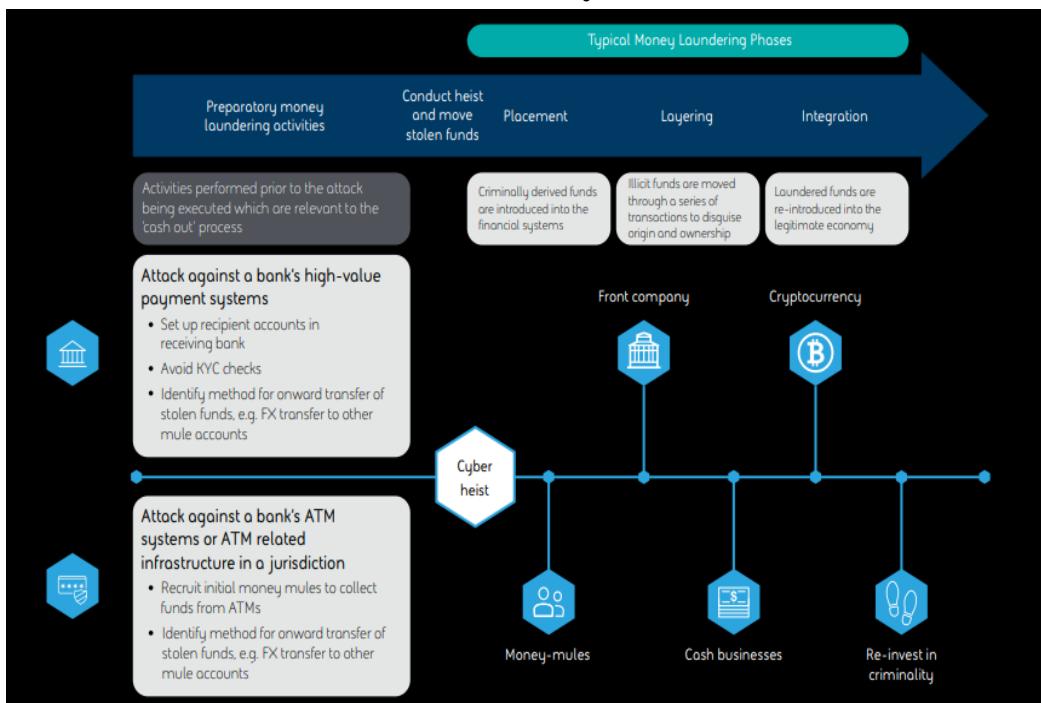


Figure 1 : Rapport Follow the money – SWIFT. Une présentation de la méthode classique du blanchiment d'argent, en utilisant la cybercriminalité.

Aussi, la fraude comme procédé se diversifie, on peut encore citer de l'hameçonnage (*phishing*) est aussi courante et concerne autant les entreprises que les particuliers¹²⁶. Elle consiste à « leurrer l'internaute pour l'inciter à communiquer des données personnelles (comptes d'accès, mots de passe...) et/ou bancaires en se faisant passer pour un tiers de confiance. Il peut s'agir d'un faux message, d'un SMS ou d'un appel téléphonique de banque, de réseau social, d'opérateur de téléphonie... »¹²⁷ Ainsi « 74% des entreprises américaines ont expérimenté au moins une attaque phishing réussie en 2020 et ce chiffre est en augmentation chaque année »¹²⁸.

Une autre méthode dont la pratique a explosé est le chantage (*blackmail*). Même si cette stratégie existe ‘depuis toujours’, les webcams et vidéos de surveillance deviennent autant de données

¹²⁶ *Opcit.*

¹²⁷ *Ibid.*

¹²⁸ Delattre, Laurent. « L'état du phishing en France et dans le monde... ». *IT for Business*.

sensibles accessibles aux hackers, rendant d'autant plus vulnérables les institutions politiques déjà corrompues. Cela accentue le sentiment relativement anxiogène du *Big Brother* d'Orwell.

Les « brouteurs » sont une variante entre arnaque et chantage : il s'agit de réseaux, souvent sous une forme de bureaux rappelant les cybercafés, ils sympathisent et séduisent alors par le biais d'Internet avec d'autres personnes, victimes souvent de leur solitude amoureuse, avant de leur soutirer de l'argent sous le prétexte d'un quelconque besoin (soins de santé par exemple). Ces dernières techniques relèvent d'une technique qui n'est pas nouvelle et qui est appelée *social engineering*. Elle consiste grossièrement en une manipulation psychologique à des fins de recherche d'informations ou de gains. De plus, les trafics cités dans la première partie sont évidemment accélérés par les nouveaux moyens de communication. L'apparition de nouveaux routeurs, tels que Tor (*The Onion Router*, « onion » car fonctionne en couches de cryptage) par exemple, développé au départ par la marine américaine à la fin des années 1990, permet le masquage des adresses IP par le cryptage, sur le même principe qu'un VPN, sauf que ce dernier crypte la connexion et masque l'emplacement. Les entreprises de VPN peuvent ainsi saisir et garder une trace de votre activité sur le web alors que Tor la renvoie dans des circuits de particuliers, aléatoirement, et l'historique n'est ainsi pas conservé. Comme ce routeur a été conçu au départ pour la discréction des échanges militaires, le crime organisé comme tout autre individu profite donc aussi de cet anonymat dans les communications. Tor est finalement basé sur le fonctionnement d'Enigma, machine utilisée durant la guerre servant à décrypter des messages, à l'exception près que ce sont des machines beaucoup plus rapides et non des humains qui effectuent ces cryptages. C'est par ce genre de routeur (d'autres exemples seraient Freenet, I2P) que l'on peut accéder aux *deepweb* et au *darkweb* en toute discréction, à la différence du « web surfacique » utilisé par 95% des utilisateurs au moins¹²⁹ : la notion de *deepweb* est le web non-référencé par les moteurs de recherche classiques (Google, Firefox...).

Le *darkweb* est une partie extrême du *deepweb*, connu principalement pour être un ensemble de sous réseaux, sorte de grand marché

¹²⁹ Pinte, Jean-Paul. « Les jeunes et le Dark Web ». *Haine et violence numérique*. No. 123 (2018).

•

de produits illicites, d'images pédopornographiques et pornographiques à caractère très violents (par exemple les *snuff films*). On y trouve donc de l'achat et de la vente de drogue, d'armes, de données confidentielles, de la traite de personnes, des contrefaçons, des « pirates à gage », des collectes de fonds pour le crime organisé, des *malwares*...¹³⁰. Aussi, « dans certains cas, cette activité (darkweb) peut donner lieu à des paiements de pots-de-vin en bitcoins équivalent à plusieurs millions de dollars US »¹³¹. Les transactions se font uniquement par cryptomonnaie pour l'anonymat des données bancaires. Selon un rapport d'Europol, début 2021 le *DarkMarket*, plate-forme importante du Darkweb commercialisant des drogues, de la fausse monnaie, de la revente de données, des fausses cartes bancaires ou volées, des malwares a été démantelé. Cette opération a engagé la coopération des services de renseignement de l'Allemagne, de l'Australie, du Danemark, de la Moldavie, de l'Ukraine, des États-Unis et de la Grande Bretagne. L'arrestation a permis d'établir la preuve de l'existence d'une « tête » de l'organisation (un australien âgé de trente-quatre ans) ainsi que de l'engagement de deux-mille-quatre-cent vendeurs dont les profits s'élèveraient (cryptomonnaies comprises) à 140 millions d'euros et se servait de plus de vingt serveurs dans le monde¹³². Une véritable infrastructure organisationnelle est souvent à l'origine de ces nouveaux types de délits, à l'image de la « pieuvre mafieuse » existante avant l'ère numérique, bien que les cas individuels de cybercrime restent communs de la part des hackers, pour le jeu ou l'appât du gain. « Ceux qui maîtrisent le code développent les attaques et les revendent à des groupes qui les lancent dans des territoires ou des secteurs spécifiques. Ils créent de vraies entreprises lorsqu'ils ont besoin de statuts et d'avoir pignon sur rue pour pouvoir héberger leurs serveurs informatiques, recruter du personnel... »¹³³. Les cybercriminels sont d'autant plus facilement remplaçables que les criminels « traditionnels » et les opérations des forces de police pour

¹³⁰ *Opcit.*

¹³¹ *Opcit.*

¹³² Europol. « DarkMarket : world's largest illegal dark web marketplace taken down ». 12 janvier 2021.

¹³³ Caulier, Sophy. « Comment les acteurs du cybercrime se professionnalisent ». *Le Monde*. 15 Novembre 2020

la lutte contre le crime organisé en est rendu nettement plus complexe et perpétuel.

3- L'ambiguïté des institutions « dans la légalité » et quelques réponses face à la cybercriminalité organisée :

L'ambivalence des banques, de la finance, et de l'économie légale en général avec le système illégal a été inhérente à leur création. Le Canada a par exemple été largement impliqué dans la formation des paradis fiscaux dans les Caraïbes¹³⁴, par leur passé colonisateur (expliquer) et donc via les institutions bancaires de la Couronne sur place. De ce fait en résulte un monisme entre la création des lois par l'État d'une part, et leurs transgressions assumées, mais invisibilisées, d'autre part. Au niveau de la structure, les systèmes de finance et le crime organisé ont pour point commun la forte adaptabilité à leur environnement, en particulier aux situations de crise. Les crises économiques sont détectables à l'avance par les outils numériques et notamment les algorithmes qu'utilisent les hauts-financiers, qui profitent ainsi de l'ignorance des populations, dans un calcul rationnel qui se base sur les mécaniques d'investissements. Un livre blanc a été créé sur la crise des *subprimes* en 2008, qui a montré du doigt la fausseté du discours dénonçant un défaut du marché financier, extérieur à la responsabilité humaine, comme origine de la crise¹³⁵. Il est important de prendre en compte les deux entités : les acteurs et la structure, constituant le système.

« La distinction entre la criminalité organisée et la criminalité économique semble poser des difficultés particulières. La seconde, comme la première, exerce en effet un profond impact sur la société dans son ensemble. Il existe une étroite corrélation entre ces deux criminalités qui revêtent de surcroit certaines caractéristiques communes. De même au lieu d'instaurer une dichotomie entre la criminalité organisée d'une part et l'État et la société d'autre part, il convient de rappeler que la criminalité organisée est façonnée par le contexte social, économique et politique dans lequel elle opère, selon des schémas relationnels complexes – plus souvent symbiotiques et clientélistes que conflictuels – entre les groupes criminels organisés, l'État et la société »¹³⁶

¹³⁴ Cornut Saint-Pierre, Pascale. « Alain Deneault, paradis fiscaux : la filière canadienne. Barbade, Caimans, Bahamans, Nouvelle-Écosse, Ontario..., Montréal, écosociété, 2014 ». *Revue québécoise de droit international*, p. 289-292

¹³⁵ Gayraud, Jean-François. *La grande fraude : crime, supbrimes, et crises financières*. Coll : Hors collection. 2011, 268 p.

¹³⁶ W.E. Sheptycki, James. « Réflexions critiques sur le crime transnational et les services de police transnationaux » dans *Criminologie*, VOL. 47, no. 2, 2014, pp-13-14

La présence légitimée de cette criminalité économique rend extrêmement floue la frontière entre légalité et illégalité : le domaine de la finance est une « zone grise » très puissante au niveau mondial. Depuis la période dite de globalisation la financiarisation domine l'économie mondiale. Les « opérateurs financiers », surtout les banques, se trouvent de plus en plus en mesure de cacher l'origine et les connexions politiques de l'argent sale »¹³⁷ Soulignons ici encore, à quel point les différentes structures constituant la société capitaliste sont interreliées, et encore davantage depuis l'apparition de l'outil numérique. Si les paradis fiscaux, le blanchiment d'argent, existaient avant la Révolution numérique, la finance s'est aujourd'hui largement numérisée, les opérations anonymées et accélérées. Les entreprises, investisseurs, actionnaires, profitent ainsi de l'opacité des transactions pour faire du profit. On pourrait définir ce type d'actions par le terme, introduit pour la première fois par le sociologue américain Edwin Sutherland, de « *white collar criminality* » soit :

« Une criminalité des classes supérieures, commises par des personnes (...) de condition sociale élevée, en lien avec leurs affaires et leur culture et milieu professionnels (...) il est interdit et punissable au sens de la loi pénale (escroquerie, abus de confiance et de positions, gestion déloyale, faux, corruption, etc.) ensuite parce qu'il est socialement dommageable et cause des préjudices économiques considérables »¹³⁸

La cybercriminalité n'est pas uniquement le fait d'individus isolés ou du crime organisé. Le cyberspace offre une étendue sans frontières pour une criminalité à toute échelle, à laquelle les entreprises, les États, les financiers et les banques, prennent part.

« D'autant que le secteur de l'Internet a utilisé, dès sa création, la plate-forme mondiale de l'évasion fiscale, qui repose sur cinq piliers :

1- l'existence de paradis fiscaux: Monaco, Andorre, la Suisse, les îles Vierges, Hong-Kong, les Bermudes...qui arbitreraient déjà 8% de la fortune mondiale des particuliers;

2- des banques au service de l'évasion fiscale : le rapport no. 298 du Sénat sur le rôle des banques dans l'évasion fiscale fait état de 500 filiales sur 7500 dé-

¹³⁷ Frimann, Richard. « Prise au piège de la folie? Le pouvoir étatique et le crime organisé transnational dans l'œuvre de Susan Strange », *Cultures & Conflits*, vol. 42, 2001.

¹³⁸ Queloz, Nicolas. « Criminalité économique et criminalité organisée », *Économie Politique*, no. 15, 2002, pp. 58-67

tenues par les trois grandes banques françaises (BNP, Crédit Agricole, Société Générale) dans des pays opaques;

3- Une industrie du conseil juridique et fiscal et de l'influence. L'OCDE recense 400 montages pour déjouer la fiscalité des États (...);

4- Des réseaux de communication électroniques efficace pour transférer des fonds en moins d'une demi-seconde, et qui échappent à tout contrôle;

5- La culture du profit à tout prix: l'absence de cours d'éthique dans l'enseignement supérieur a créé des générations de dirigeants prêts à sacrifier l'humain, l'environnement, la culture, la patrie, pour quelques dollars. »¹³⁹

Enfin, cette criminalité en col blanc est en réalité très peu pénalisée, parfois uniquement régie par le fisc ou autres instances de régulation qui ne peuvent pas émettre des verdicts d'emprisonnement. Des détours de la loi au niveau national sont aussi largement observés, de même que l'absence d'un consensus international au niveau législatif, à l'instar des activités numériques.

« Les juridictions pénales sont très clémentes envers les délinquants en col blanc (...) en raison d'affinités personnelles et d'une certaine bienveillance à l'égard des pratiques des criminels en col blanc, mais aussi en raison d'une jurisprudence habilement construite par les brillants avocats de ces criminels. (...) Lorsque des efforts ont été déployés pour perfectionner les outils d'application du droit pénal contre les délinquants en col blanc, les milieux d'affaires susceptibles d'en faire les frais ont dépensé beaucoup d'énergie pour empêcher ce type d'action. Les cambrioleurs n'envoient pas de puissantes lobbies devant les conseils municipaux, les Assemblées des États ou le Congrès pour empêcher l'adoption de lois visant à fournir à la police des voitures de patrouille équipées de radios C.B., alors que des groupes d'entreprises utilisent très exactement cette méthode pour empêcher la mise en œuvre du droit pénal dès lors qu'il s'applique à eux. Ils y parviennent grâce à leur pouvoir et à leur prestige dans la société. »¹⁴⁰

L'institution policière se concentre davantage sur la cybercriminalité des « délinquants » classiquement dépeints.

« La dominance d'une vision du monde en bien ou en mal facilite l'émergence d'une infrastructure des services de police transnationaux opaque dont on ne sait pas si elle rend des comptes – ni à qui -, rappelant en cela les caractéristiques fondamentales de l'autoritarisme. Un nécessaire premier pas en vue de la démocratisation des services de police transnationaux consiste à com-

¹³⁹ Perez, Pascal. « Internet, l'évasion fiscale à très haut débit », *Après-demain*, no. 29, 2014, pp. 37-39.

¹⁴⁰ Edwin H. Sutherland, Introduction et traduction par Pauline Barraud de Lagerie et Marie Trespeuch, «Crime and Business». *Terrains & Travaux*, no. 22, (2013), pp. 169-181.

• prendre et à rejeter l'emprise intellectuelle du discours international dichotomisant les « bons » et les « méchants » qui s'impose à notre conscience »¹⁴¹

Les services de renseignement par leur position militaire, sont une bonne représentation de cette difficulté à qualifier « les bons » des « méchants », vis-à-vis de l'utilisation du cyberspace. La NSA (National Security Agency) est une agence de renseignements américaine créée au début de la guerre froide et se consacrant au renseignement électronique¹⁴². Edward Snowden, ex-agent de la CIA, sous-traitant de la NSA, révèle en 2013 une collecte de données massive des particuliers et des entreprises - sans leur accord préalable - de la part des services de renseignements américains et britanniques. En effet, à la suite des attentats du 11 septembre 2001, a été instauré le *Patriot Act*, littéralement : *Providing Appropriate Tools Required to Intercept and Obstruct Terrorism*¹⁴³. Ces mesures consistent à renforcer la surveillance numérique des personnes et des identités (banques de données, biométrie¹⁴⁴...) afin de mieux anticiper les financements du terrorisme, de partager davantage les informations recueillies en collaboration avec les agences télécom (téléphoniques et informatiques privées du monde entier) entre les organes de renseignement et de défense¹⁴⁵. Ces informations sont ensuite stockées indéfiniment, et ce sans qu'il n'y ait évidemment de lien direct établi au préalable entre les individus surveillés et une activité terroriste. Cet exemple parmi d'autres met en évidence les enjeux de sécurité parfois liberticides, et donc de leur complexité, relevée par le partage de nos informations, de données personnelles, sur le cyberspace. Des actions relevant de la cybercriminalité ont donc été constatées de la part des services de renseignement ou entités politiques. Le vol de données numériques, le cyberspyrage, (le *Patriot Act* s'étendant au-delà des frontières états-unies) ; et bien que pour l'un le but soit uniquement lucratif et pour les autres essentiellement politique (mais donc économique), ce sont des techniques vraisemblablement similaires qui sont utilisées.

¹⁴¹ W.E. Sheptycki, James, *Op.cit.*, pp-13-14

¹⁴² Gergorin, Jean-Louis. « Cyberspace : nouveaux défis, nouveaux risques ». *Parole d'expert*. 2019.

¹⁴³ Inchaurraga, Gaelle. « Patriot Act ». Dans *Dictionnaire du renseignement*, pp. 592-593. Collection « Hors collection », Perrin, 2018.

¹⁴⁴ Ceyhan, Ayse. « Sécurité, frontières et surveillance aux États-Unis après le 11 septembre 2001 », *Cultures & Conflits*, no. 53 (2004), pp. 113-145

¹⁴⁵ *Op.cit.*

« Dans la guerre économique, le cyberespace devient alors un nouveau terrain d'affrontement où États, entreprises et individus ont transporté les dynamiques de la guerre, pour l'information (visant à en savoir plus que les autres), contre l'information (visant à la perturber) et par l'information (dans un but de propagande et désinformation). »¹⁴⁶

Par ailleurs, s'il ne faut pas faire d'amalgame entre crime organisé et terrorisme, il est nécessaire de ne pas invisibiliser leurs relations. D'après Ghada Fathi Waly, Directrice de l'ONUDC (Organisation des Nations Unies contre la Drogue et le Crime) :

« Les liens entre terrorisme et criminalité transnationale organisée (...) peuvent être opportunistes, se fonder sur un territoire partagé ou d'autres intérêts mutuels. Pour se financer, les terroristes recourent à la criminalité »¹⁴⁷.

Le cyberespace peut être utilisé par les terroristes à des fins d'expansion de leurs idéologies et comme un moyen de communication anonyme aussi à l'instar des cybercriminels. L'on qualifie aussi le cyberterrorisme, soit « une attaque prémeditée et politiquement motivée contre l'information, les systèmes informatiques et les données de cibles »¹⁴⁸.

Les organisations internationales utilisent les mêmes conventions pour la lutte contre le terrorisme et le crime organisé. La répression du terrorisme relève de « la Convention contre la criminalité transnationale organisée et les Conventions sur le contrôle des drogues, la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la corruption »¹⁴⁹. Ici le cyberespace sert aussi au contrôle des frontières, soit le prélèvement des données API (Advanced Passenger Informations) - PNR (Passenger Name Record) sur les voyageurs, afin de contrôler les papiers d'identité, les trajets et correspondances et moyens de paiement utilisés par les passagers¹⁵⁰.

La transformation du crime organisé par le cyberespace a donc nécessité aussi une transformation de la lutte contre celui-ci. Un ensemble policier complexe de surveillance menace la vie privée de

¹⁴⁶ D'Elia, Danilo. « La guerre économique à l'ère du cyberespace ». *Hérodote*, no. 152-153, (2014), pp. 240-260.

¹⁴⁷ Conseil de Sécurité des Nations Unies. Communiqué de presse. *L'action collective et la coopération internationale, identifiées comme la clef du succès pour briser les liens entre terrorisme et criminalité transnationale organisée*. 6 aout 2020.

¹⁴⁸ Stella, Marie. « La menace déterritorialisée et désatatisée : le cyberconflit ». *Revue internationale et stratégique*, no. 49 (2003), pp. 165-171.

¹⁴⁹ *Opcit*.

¹⁵⁰ CNIL. « Le système API-NPR : c'est quoi ».

l'individu *lambda* même dans les démocraties, rappelant les « caractéristiques fondamentales de l'autoritarisme »¹⁵¹. Par exemple dans le cas de la lutte contre le blanchiment d'argent, les vidéosurveillances à intelligence artificielle (reconnaissance faciale par exemple) ont été installées sur les distributeurs automatiques permettant d'identifier un comportement suspect et anticiper les arrestations¹⁵². Au-delà des caméras surveillance, des opérations conçues spécialement pour la prévention de l'embrigadement des *money-mules*, comme le *European Money Mule Action* mené par Europol notamment, entreprennent l'identification des personnes plus à risque de devenir une *money-mule* comme les jeunes adultes sans-emplois ou les adultes qui viennent de perdre le leur¹⁵³. La lutte anti-corruption et l'engagement au niveau des régions à tendance laxiste sur les règlementations anti-blanchissement et les paradis fiscaux comme l'Asie de l'Est-Pacifique n'a pas été initiée par ces régions.

Pour ce qui est du *phishing* de l'information, la multiplication des campagnes de prévention pourrait éventuellement réduire ces délits. La campagne de prévention *Wash your cyber hands*, menée par Interpol et inspirée de la prévention contre la pandémie de covid-19 (temps de crise duquel les cybercriminels ont d'ailleurs largement su profiter par de l'hameçonnage, virus, arnaques en nette augmentation¹⁵⁴) est une campagne qui, si elle était davantage popularisée pourrait prévenir voire protéger les personnes les plus à risque comme les personnes âgées ou moins entourées, des risques liés au cyberspace, et à l'utilisation d'Internet. La traque reste cependant difficile dans la mesure où le crime organisé intégrait plusieurs alvéoles plus ou moins indépendantes entre elles, que le cyberspace a exacerbé. Malgré l'anonymat offert, l'empreinte numérique existe toujours, et bien que complexe, l'arrestation peut se faire même si d'importants moyens humains et financiers doivent être engagés.

¹⁵¹ Sheptycki, James W. E. « Réflexions critiques sur le crime transnational et les services de police transnationaux ». *Criminalité et police transnationale : une perspective critique*, vol. 47, no. 2 (2014), pp. 1-23.

¹⁵² *Opcit.*

¹⁵³ *Opcit.*

¹⁵⁴ Untersinger, Martin. « Coronavirus : comment pirates informatiques et escrocs profitent de la pandémie ». *Le Monde Pixels*. Le 18 mars 2020.

CONCLUSION

Culturellement, le crime organisé a été très romancé, parfois jusqu'à lui donner un aspect salvateur. Le cas des Yakuza est un cas particulier dans la mesure où il a été effectivement politiquement toléré parce que l'existence de ces derniers serait une canalisation de la délinquance dans les rues japonaises. Cependant, les vies humaines perdues par le fait du crime organisé, les personnes récupérées dans les rues -même celles des villes considérées très développées comme Montréal- se retrouvent comme faisant partie du concept juridique et de l'expression du « crime organisé ». Ces personnes sont utilisées par l'ordre hiérarchique qui les surplombe, qui profite souvent de leur addiction à la drogue ou simplement de leur manque d'argent ; parfois dans des schémas plus complexes. Autant localement que globalement, s'exprime l'imbrication des réseaux du crime organisé qui s'est profilée au fil des siècles, et qui s'est finalement complètement ancrée dans les systèmes sociaux économiques politiques et culturels transnationaux lors du processus de mondialisation.

Le fonctionnement du crime organisé s'apparente aux firmes transnationales par leur organisation « tentaculaire », leur sens relationnel en réseau, et leurs pratiques d'import-export, de flux humains et commerciaux qu'ils engendrent. Le cyberspace offre des occasions de profit toujours plus grandes au crime organisé et ce, dans une plus grande discréetion et assimilation au système existant, le cyberspace étant un espace commun à toute la population utilisatrice d'objets connectés. Nous avons pu approfondir, au fil de cette étude, que les « anciennes » pratiques du crime organisé ont été finalement accentuées dans la globalisation et ont vu se faire offrir même un marché commun encore plus discret et rapide en termes d'échange, tandis que de « nouvelles » activités toujours plus innovantes de fraude, d'extorsion en particulier, ont pu même être créées grâce à l'apparition du cyberspace, comme le *darkweb*, dont la première forme a d'ailleurs paradoxalement été créée par les services militaires. L'avènement de la technologie a donc davantage opacifié la limite entre légal et illégal, sur une transversalité des échanges. Bien que tout cela se passe dans un espace virtuel, les

conséquences en sont bel et bien concrètes sur la sécurité mondiale et celle des personnes, menacées par ce manque de frontière et l'agressivité des attaques, peu prévisibles. Les systèmes d'électricité, de sécurité, d'ingénierie nucléaire ou militaire jusqu'aux ordinateurs des particuliers utilisent la numéricité pour fonctionner. Le scénario du « Pearl Harbor électronique »²⁹ imaginé en 1995 par des experts américains laisse imaginer l'envergure du pouvoir que le cyberspace et la connectivité donne en réalité au monde : les infrastructures de défense, de ressources, de communication, touchées, et ce combiné à une potentielle attaque physique empêcherait en théorie une quelconque riposte. Au Costa Rica l'état d'urgence a d'ailleurs été déclaré lorsque 672 Go de données numériques ont été volées à des organismes gouvernementaux¹⁵⁵. L'auteur de ces *hack* est le groupe cybercriminel *Conti*, dont les agissements, au-delà des difficultés provoquées au Costa Rica, a des répercussions au niveau géopolitique. Ils seraient « affiliés à des organismes russophones et ont fièrement affiché leur soutien dans la guerre en Ukraine »¹⁵⁶.

Ces évènements laissent songeur sur l'évolution certaine de l'utilisation du cyberspace et de la cybercriminalité. Dans la mesure où l'humanité serait capable de trouver une source d'énergie viable, on peut se demander pour quelles activités l'on emploiera encore le numérique, quelle place il aura dans notre quotidien. De cette façon, l'on serait enfin en mesure d'anticiper les dérives qui peuvent en découler, chose que nous avons commencé à faire trop tardivement après l'apparition du cyberspace. Des normes d'utilisation et une législation plus éthique et possiblement adaptable rapidement au vu des changements technologiques évoluant constamment devront être de mise. Il est possible d'imaginer une plus grande présence des intelligences artificielles dans les maisons, la médecine et les organisations financières. À l'inverse, qu'adviendra-t-il du crime organisé dans l'éventualité de la fin d'internet? On peut évidemment supposer un retour aux crimes « traditionnels », mais quel héritage laissera cette monétisation,

¹⁵⁵ Valentin Cimino. « Le Costa Rica déclare l'état d'urgence nationale après une vague de cyberattaques sans précédent », *Siècle Digital*. Le 10 mai 2022.

¹⁵⁶ *Ibid.*

cette valorisation de l'information personnelle et confidentielle qui s'est développée entre l'existence des pages jaunes, répertoire public de numéros de téléphones, noms, adresses, et la surprotection de ces données aujourd'hui. La cybercriminalité ne se limite pas à des cas isolés de hackers que l'on imagine seuls dans leurs garages. De grands réseaux, incluant le crime organisé mais aussi les entreprises, les États, et les systèmes financiers utilisent ces procédés leur avantage. Un système se définirait simplement comme « un ensemble de pratiques organisées en fonction d'un but »¹⁵⁷. Le cyberspace a finalement offert une solidité à un système aux entités déjà bien établies, et dont le but commun serait l'enrichissement.

BIBLIOGRAPHIE

- « Ces financiers qui dirigent le monde - Blackrock» - documentaire ARTE.
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).
Caulier, Sophy. « Comment les acteurs du cybercrime se professionnalisent ». *Le Monde*. 15 Novembre 2020.
Chureau, Maryse. « Traite des femmes et analyse géopolitique : focus sur le cas albanophone ». *Hérodote*, no. 136 (2010), pp. 150-165.
CNIL. « Le système API-NPR : c'est quoi ». En ligne :
Conseil de l'Europe, Service des problèmes criminels. « Criminalité organisée en Europe : la menace de la cybercriminalité. 2001
Conseil de sécurité de l'ONU. Communiqué de presse. *Le Conseil de sécurité tient son premier débat formel sur la cybersécurité et les risques liés à l'utilisation malveillante des nouvelles technologies*, 29 juin 2021.
Conseil de Sécurité des Nations Unies. Communiqué de presse. *L'action collective et la coopération internationale, identifiées comme la clef du succès pour briser les liens entre terrorisme et criminalité transnationale organisée*. 6 aout 2020. En ligne : un.org/press/fr/2020/sc14273.doc.htm
Cretin, Thierry, préfaces de d'Aubert François et Raufer, Xavier. « Mafias du monde : organisations criminelles transnationales : actualité et perspectives ». Collection « Criminalité Internationale ». Paris : Presses Universitaires de France. 2002. 268p.
Cybermalveillance, site du gouvernement français. 10 janvier 2020.
D'Elia, Danilo. « La guerre économique à l'ère du cyberspace ». *Hérodote*, 2014 no 152-153
Dasque, Jean-Michel. *Géopolitique du crime international*. « Référence géopolitique ». Ellipses, 2008, 240 p.
Delattre, Laurent. « L'état du phishing en France et dans le monde... ». *IT for Business*.

¹⁵⁷ Le petit Robert.

-
- Direction des services de police communautaires, contractuelles et autochtones, gendarmerie royale du Canada. *La transformation de la structure des groupes du crime organisé*. Rédigé par Jharna Chatterjee, Ottawa – Ontario, 2005, 35 p.
- Europol. « DarkMarket : world's largest illegal dark web marketplace taken down ». 12 janvier 2021.
- Frimann, Richard. « Prise au piège de la folie? Le pouvoir étatique et le crime organisé transnational dans l'œuvre de Susan Strange », *Cultures & Conflits*, vol. 42, 2001.
- Geffroy, Lucie. « Cyberespionnage. La NSA est-elle derrière le mystérieux groupe de hackers Equatation ? ». *Courrier International*. 2015.
- Gendarmerie royale du Canada. « Qu'est ce que le crime organisé ».
- Gergorin, Jean-Louis. « Cyberspace : nouveaux défis, nouveaux risques ». *Parole d'expert*. 2019.
- Ghernaouti-Hélène, Solange. (2009) *La cybercriminalité : le visible et l'invisible*. Coll. Le savoir suisse, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Inchaurraga, Gaelle. « Patriot Act ». Dans *Dictionnaire du renseignement*, pp. 592-593. Collection « Hors collection », Perrin, 2018.
- Koutouziz Michel, Thony Jean-François. « La technique et les pratiques du blanchiment ». Chap. II dans *Le blanchiment*, pp.27-66. Collection « Que sais-je ? », Presses Universitaires de France, 2005.
- Makel, Vladimir. « Le trafic des êtres humains pour leurs organes ». *Migrations forcées*. No. 49, (2015), 2 p.
- Nations unies : Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée et protocoles s'y rapportant » Palerme, 2000
- Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime (ONUDC). *Étude détaillée sur la cybercriminalité*. Vienne, 2013, 392 p.
- ONUDC, Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime. *Criminalité transnationale organisée : l'économie illégale mondialisée*, 2009, 4 p.
- Oriane Barat-Ginies, « Existe-t-il un droit international du cyberspace? ». *Hérodote*, no. 152-153 (2014), pp. 201-220.
- Pinte, Jean-Paul. « Les jeunes et le Dark Web ». *Haine et violence numérique*. No. 123 (2018).
- Queloz, Nicolas. « Criminalité économique et criminalité organisée », *Économie Politique*, no. 15, 2002, pp. 58-67
- R. Roudaut, Mickael. « Armes : un trafic au confluent du crime organisé, du terrorisme et de la raison d'État ». Chapitre V dans *Marchés Criminels*, pp. 147-172. Collection « Questions judiciaires », Presses Universitaires de France, 2010.
- Rapport SWIFT. "Follow the money"
- Sheptycki, James W. E. « Réflexions critiques sur le crime transnational et les services de police transnationaux ». *Criminalité et police transnationale : une perspective critique*, vol. 47, no. 2 (2014), pp. 1-23.
- Soppelsa, Jacques. « Les routes de la drogue ». *L'information géographique*, vol 60, no. 2 (1996), pp.66-67
- Stella, Marie. « La menace déterritorialisée et désétablisée : le cyberconflit ». *Revue internationale et stratégique*, no. 49 (2003), pp. 165-171
- Thierry de Montbrial. « Ramses 2000 – L'entrée dans le XXIème siècle ». Sous la dir. de Pierre Jacquet. Paris : Dunod. 1999.
- Untersinger, Martin. « Coronavirus : comment pirates informatiques et escrocs profitent de la pandémie ». *Le Monde Pixels*. Le 18 mars 2020. En ligne :
- Untersinger, Martin. « Cyberattaques : alerte au rançongiciel sur les secteurs de la santé américain et canadien ». *Le Monde Pixels*. Le 30 octobre 2020. En ligne :
- Verluise, Pierre. « Géographie politique ». Travaux des étudiants de Master et Magistère du M.R.I.A.E promotion 2016-2017
- W.E. Sheptycki, James. « Réflexions critiques sur le crime transnational et les services de police transnationaux » dans *Criminologie*, VOL. 47, no. 2, 2014, pp-13-14
- Xavier Raufer. « De la cyber-jungle au cybermonde », dans *Sécurité globale*, no. 8 (2016), pp. 5-10.

L'Internationaliste

Cahier de recherche du CIRFA

Distorsion de l'image de l'Afrique médiévale : Redécouverte caribéenne de son histoire

Tom Denis Monnely

Résumé-Abstract : Cet article propose une étude sur la distorsion de l'image de l'Afrique médiévale, un fléau qui nuit à sa descendance. Par idéal eurocentrique, pour le plus grand bien du système ainsi que par une culture de l'idéologie capitaliste, la dévalorisation de l'Afrique précoloniale est maintenue dans un bouclage rétroactif. L'idée de l'infériorité des colonisées se répète chez des afro-descendants qui subissent pour beaucoup une intériorisation de l'aliénation et participent également volontairement et involontairement à cette distorsion. Mettre en lumière cet enjeu et proposer une piste pour le surmonter passe par la réécriture et la relecture de l'histoire africaine. Les sources historiques permettent notamment de répondre à la distorsion de l'absence de faits politiques en évoquant les trois grands systèmes de pouvoir en Afrique précoloniale, chefferies, états, anarchies. Il est essentiel de décrypter les distorsions faites à l'Afrique précoloniale pour décoloniser les esprits d'un point de vue caribéen.

This article proposes a study of the distortion of the image of medieval Africa, a scourge that harms its descendants. Through Eurocentric ideals and for the greater good of the system as well as a culture of capitalist ideology, the devaluation of pre-colonial Africa is maintained in a retroactive loop. The idea of the inferiority of the colonised is repeated among Afro-descendants, many of whom experience an internalisation of alienation and also participate voluntarily and involuntarily in this distortion. The rewriting and rereading of African history is the way to highlight this issue and propose a way to overcome it. The historical sources make it possible to respond to the distortion of the absence of political facts by evoking the three major systems of power in pre-colonial Africa: chieftaincies, states and anarchies. It is essential to decipher the distortions made to pre-colonial Africa in order to decolonise minds from a Caribbean perspective.

MOTS-CLÉS : Afrique, Africannerie, distorsion, image, représentation, précoloniale, euro-centrisme, sources, faits politique, mode de vie.

- Tom Denis, Monnely politologue.
- e-mail: monnely.tom@courrier.uqam.ca

INTRODUCTION

« J'entends la tempête. On me parle de progrès, de « réalisations », de maladies guéries, de niveaux de vie élevés au-dessus d'eux-mêmes. Moi, je parle de sociétés vidées d'elles-mêmes, des cultures piétinées, d'institutions minées, de terres confisquées, de religions assassinées, de magnificences artistiques anéanties, d'extraordinaires possibilités supprimées »

Aimé Césaire¹⁵⁸

« L'Afrique, aussi convoitée qu'exploitée est le berceau du monde, notre terre mère, un continent éminemment riche en ressource culturelle et naturelle. Malheureusement, victime de la « tempête coloniale »¹⁵⁹, Colonisée et exploitée, l'Afrique a enrichi l'Occident. Vidée de ses richesses, l'Afrique fut aussi victime d'une falsification et d'une fragmentation de ses données historiques rendant son étude complexe. À ce sujet, Henri Moniot dans son étude *Pour une histoire de l'Afrique noire*, mentionne que cette fragmentation est principalement due à un manque d'intérêts des historiens occidentaux ne laissant pas place à l'histoire noire et ne trouvant pas en Afrique leur "gibier"¹⁶⁰. Profite de cette fragmentation l'émergence d'une distorsion de l'image de l'Afrique médiévale (en général qualifiée de précoloniale), d'une conception qui apparaît déformée. L'on ne parle pas d'une distorsion uniquement créée par des Occidentaux, mais d'une distorsion de son image, à la fois volontaire et involontaire, à laquelle participent également certains dans les peuples africains ainsi que leurs descendances dont les Caraïbes. Beaucoup sont convaincues que leurs ancêtres antiques et médiévaux ne se caractérisent que par la primitivité, l'archaïsme et l'absence d'histoire¹⁶¹.

Comment les Caraïbes d'aujourd'hui perçoivent-ils la société pré-coloniale africaine en dehors du prisme de la distorsion ? Cette problématique représente un très grand enjeu pour les Afro-descendants incapables de connaître leurs racines, incapables de

¹⁵⁸ CÉSAIRE, Aimé (1955), *Discours sur le colonialisme*, Paris, Presence africaine.

¹⁵⁹ FERDINAND, Malcolm (2019), *Une écologie décoloniale*, Paris, édition du Seuil.

¹⁶⁰ MONIOT, Henri (1962), *Pour une histoire de l'Afrique noire*, Annales. Economies, sociétés, civilisation. 17e année, N. 1, p.46

¹⁶¹ *ibid* p.46

connaître leurs descendances, incapables de connaître leur histoire, car elle demeure victime d'une distorsion. Elle est d'autant plus importante même pour un colonialiste comme Bismarck¹⁶² qui admet que "celui qui ne sait pas d'où il vient ne peut savoir où il va". Comment connaître son Africannerie malgré les distorsions, sachant qu'une connaissance n'est pas forcément synonyme d'une reconnaissance. Certains afro-descendants peuvent avoir la connaissance de l'histoire de leurs ancêtres sans forcément s'y assimiler. Plusieurs autres questions se posent : Pourquoi cette distorsion persiste-t-elle ? Est-elle entretenue ? Comment la corriger ? Comment réécrire l'histoire africaine pour les Caraïbes et sortir des complexes ?

Pour connaître son Africannerie et aller au delà des distorsions, il faut effectuer un travail de relecture et de réécriture des réalités africaines. On aurait pu commencer à la période antique où existent déjà des distorsions. Mais nous allons focaliser sur l'ère médiévale et les phases d'aliénations qu'elle génère. La persistance de cette distorsion serait due en partie à une mentalité eurocentrique et l'intériorisation de l'aliénation.

La distorsion relève d'un bouclage rétroactif. C'est-à-dire que la distorsion de l'image de l'Afrique médiévale et l'infériorité de l'Africannerie sont maintenues par une reproduction. Ce processus ne cesse de se répéter et permet le fonctionnement et la reproduction du système d'aliénation. Ce cycle est maintenu par des rapports de forces (majorité-minorité), par des visions du monde (euro centrisme - non-euro centrisme), Il n'est certes pas reproduit mécaniquement car il se maintient en s'adaptant¹⁶³. Cependant, ce maintien est contesté par des antagonismes qui « produits de la relation organisationnelle, ne sont jamais éliminés et, comme tels, constituent une menace constante à l'existence du système »¹⁶⁴. Cette étude antagonique à ce système cherche donc à décrypter et briser ce bouclage rétroactif.

« Il n'est pas question, ici, d'échafauder une Histoire-revanche, qui relancerait contre leurs auteurs l'Histoire colonialiste comme un boomerang, mais de

¹⁶³ MORIN, Edgar. 2014. *La méthode I : La nature de la nature*. Editions Du Seuil p.67

¹⁶³ MORIN, Edgar. 2014. *La méthode I : La nature de la nature*. Editions Du Seuil p.67

¹⁶⁴ HOLLY, Daniel A. (2003), *Les nations Unies et la mondialisation. Pour une économie politique des organisations internationales*, L'Harmattan, Paris/Dunkerque p.67

Distorsion de l'image de **89** l'Afrique médiévale •

changer la perspective et de ressusciter les images « oubliées » ou perdues. Il faut revenir à la science pour créer chez les uns et les autres une conscience authentique. Il faut reconstruire le vrai scénario. Il est temps de changer de discours. »¹⁶⁵

Pour ce faire, nous allons mettre de l'avant cet enjeu d'un point de vue caribéen caractérisé par une certaine perte d'identité africaine et d'histoire. Cette étude a pour but dans un premier temps d'illustrer cette distorsion en dénonçant l'eurocentrisme caché derrière. Ensuite, elle va présenter des exemples de sociétés africaines précoloniales pour tenter de briser des distorsions. Enfin, elle présentera des pistes afin de réécrire des pans de cette histoire et ainsi mieux connaître son Africanité.

Représentation tronquée et distorsion

Commençons par présenter les soubassements de cette distorsion. Elle relève d'abord de la représentation.

« Par représentation il faut entendre les signes, images et les figures qui donnent une perception d'un lieu, d'une société ou de toutes autres réalités concrètes ou abstraites »¹⁶⁶

Une mauvaise représentation d'un lieu va rapidement devenir un trompe-œil de la réalité historique. La notion de distorsion de l'image de l'Afrique précoloniale est donc synonyme d'une représentation du continent qui est déformée, péjorative et dévalorisante. Celui-ci figure parmi ces lieux souffrant de cette mauvaise représentation et celle-ci à une origine. Pour la trouver, il faut remonter à la traite négrière en parallèle avec la colonisation, deux ères qui vont marquer l'émergence de stéréotypes raciaux, synonymes de mépris, d'incompréhensions allant même jusqu'à l'historiographie.¹⁶⁷ Cette ère relève d'un caractère purement eurocentrique qui s'est épanoui au XIXe siècle constituant une dimen-

¹⁶⁵ KI ZERBO, Joseph (1980), *Introduction général de l'histoire de l'afrique*, UNESCO, Paris, p.22

¹⁶⁶ MAMBENGA-YLAGOU, Frédéric (2017), *Les représentations de l'Afrique Centrale dans les littératures coloniales et francophones africaines face aux discours africanistes et aux enjeux institutionnels*, Gerflint, Université Omar Bongo/ Gabon, p.12

¹⁶⁷ KI ZERBO, Joseph (1980), *Introduction général de l'histoire de l'afrique*, UNESCO, Paris, p.10

sion de la culture et de l'idéologie du monde capitaliste moderne.¹⁶⁸ Un eurocentrisme qui va tenter de saisir un certain nombre de réalités à la fois géographiques, culturelles et ethniques par-delà des fantasmes coloniaux.¹⁶⁹ Il postule la supériorité des sociétés occidentales en leurs réservant également comme référence la raison scientifique.¹⁷⁰

« Il est donc anti-universaliste puisqu'il ne s'intéresse pas à découvrir d'éventuelles lois générales de l'évolution humaine. Mais il se présente comme un universalisme parce qu'il propose à tous l'imitation du modèle occidental comme seule issue aux défis de notre temps. »¹⁷¹

En d'autres termes, un slogan « imitez l'Occident, qui est le meilleur des mondes »¹⁷² va légitimer l'œuvre coloniale.

Stipuler une distorsion de l'image de l'Afrique précoloniale se transforme inévitablement en une critique de l'eurocentrisme. Cela consiste à contester et à nier ses principes sans pour autant faire l'objet d'une critique de la culture occidentale.

« Proposer une critique de l'eurocentrisme n'est donc pas synonyme de « faire le procès de la culture occidentale », mais débusquer les limites atteintes par cette culture pour comprendre les raisons de son universalisme tronqué. »¹⁷³

Un « universalisme tronqué »¹⁷⁴ menant à une représentation des colonisés également tronquée. L'eurocentrisme figure donc parmi les grands responsables de cette distorsion (si ce n'est le plus grand) qui maintient le bouclage rétroactif.

Dès la distinction « blanc », « noir », nommant les colonisateurs comme supérieurs¹⁷⁵ et les colonisés comme inférieurs, et dès l'apparition de l'eurocentrisme vont naître les différentes distor-

¹⁶⁸ AMIN, Samir s. d., *L'eurocentrisme*, critique d'une idéologie, anthropos, s. l. p.8

¹⁶⁹ LAURENT, Richard (2007), « L'image de l'Afrique dans les littératures coloniales et postcoloniales », l'Harmattan, Paris, p.7

¹⁷⁰ Lindner, K. (2010). *L'eurocentrisme de Marx : pour un dialogue du débat marxien avec les études postcoloniales*. *Actuel Marx*, 48, p.2

¹⁷¹ AMIN, Samir s. d., *L'eurocentrisme*, critique d'une idéologie, anthropos, s. l. p.8

¹⁷² AMIN, Samir s.d, *L'eurocentrisme*, critique d'une idéologie, anthropos, s. l., p.6

¹⁷³ AMIN, Samir *ibid* , p.8

¹⁷⁴ *ibid*

¹⁷⁵ *ibid*

sions de l'histoire de l'Afrique (période précoloniale à nos jours). L'on ne parle pas d'une colonisation classique, mais également d'une chape morale et intellectuelle, intimant aux colonisés un statut d'infériorité.

« Laideur, la paresse, l'incapacité de penser, et bien sûr commander. Il rend même les hommes petits. À la limite, l'Afrique noire est un univers de monstres et de pygmées »¹⁷⁶

Un continent d'une chaleur qui consume les habitants et surtout leur peau, ils sont noirs.¹⁷⁷ Des termes péjoratifs qualifiant les Africain-e-s, car on ne peut se mettre dans l'esprit de Dieu, qui est très sage ait mis une âme, surtout bonne, dans un corps tout noir.¹⁷⁸ Néanmoins, comme on le disait en introduction, certains noirs participent également à cette distorsion.

« C'est un continent pauvre et corrompu », « Je n'ai pas de lien avec l'Afrique, je ne suis pas Africain, je suis Caribéen ! », un discours qui ne cesse de se répéter chez beaucoup d'Afro-descendants, dont les Antillais. L'Africanité est souvent rejetée, par refus d'une identité à la représentation souvent diabolisée. Si la distorsion de cette représentation est aussi difficile à faire disparaître, autant l'abandonner.

En fait, en plus d'en être victime, le Noir a intériorisé et s'est aliéné par la distorsion. Raison pour laquelle, il cherche à fuir cette identité, et à renier son origine qui est l'africanité. Il y a alors un devoir de restaurer cette image et de sortir du prisme de la distorsion, car l'Africanité a toujours été présente, notamment aux Antilles.

« Les cultures antillaises et guyanaise sont le fruit de nombreux métissage d'influences amérindiennes, européennes, africaines et asiatiques. »¹⁷⁹

On peut réellement comprendre ces cultures essentiellement en comprenant les cultures africaines d'où elles tirent leur inspiration, en vue des descendances. À titre d'exemple, on compte l'introduction de 10521 Congolais en Martinique et 6046 en Guade-

¹⁷⁶ DE MEDEIROS, François (1985), *L'occident et l'Afrique, XIII-XVe siècle : image et représentation*, Édition Karthala, s.l., p.8

¹⁷⁷ LAURENT, Richard (2007), *L'image de l'Afrique dans les littératures coloniales et postcoloniales*, l'Harmattan, Paris, p.11

¹⁷⁸ *ibid*

¹⁷⁹ ESMA – Paris 1, Héritages et survivances africaines dans les cultures antillaises et guyanaises, Etudiant.e.s de Panthéon-Sorbonne pour les Mondes Africains

loupe. On le voit clairement dans le carnaval qui en réalité demeure l'occasion de renouer avec l'héritage ainsi que de réactualiser des sentiments et des principes religieux africains. Également dans les tenues traditionnelles, dont les costumes, mais encore le madras au langage symbolique venu d'Afrique. L'une des inspirations les plus flagrantes demeurera toujours dans les différentes langues créoles qui sont issues d'emprunts lexicaux et grammaticaux de diverses langues avec lesquelles ils étaient en contact, donc également des langues africaines.¹⁸⁰

La mise en évidence des liens entre l'Afrique et les Antilles permet de montrer que les différentes distorsions faites à l'Afrique médiévale ou à l'Africanité de façon générale touchent indirectement la descendance des Caraïbes ou dans les Amériques. Ces distorsions représentent également un enjeu pour la descendance et doivent être prises en compte par celle-ci. L'Africanité ne doit plus être fuie, car c'est par les efforts de la descendance qu'elle aura le plus de chance de fuir cette mauvaise représentation.

Une déshumanisation des Africain-e-s, une appartenance à l'animalité ou à une sous-catégorie de l'humanité¹⁸¹ qui, de leur infériorité présumée, seraient des « peuples sans histoire »¹⁸², des peuples qui ont été colonisés se caractérisant par « l'ahistoricité »¹⁸³ mais accèderaient à « l'historicisation »¹⁸⁴ grâce aux peuples conquérants.

Dans le but d'une légitimation de la colonisation, le colonisateur se présente comme un héros, un héros prenant les Noirs sous son aile, car le Nègre est un enfant qui doit grandir et doit être aidé dans cette croissance.¹⁸⁵ Un héros qui aurait inventé des opportunités pour le

¹⁸⁰ ibid

¹⁸¹ ibid

¹⁸² SINGARAVÉLOU, P. (2010), *Des historiens sans histoire : La construction de l'historiographie coloniale en France sous la Troisième République*. Actes de la recherche en sciences sociales, 185, p.40

¹⁸³ ibid

¹⁸⁴ ibid

¹⁸⁵ LAURENT, Richard (2007), *L'image de l'Afrique dans les littératures coloniales et postcoloniales*, l'Harmattan, Paris, p13

Distorsion de l'image de **93** l'Afrique médiévale •

Noir, l'histoire du Noir, ou pire, qui aurait inventé le Noir comme l'a avancé Frantz Fanon.¹⁸⁶

« Les pays colonisés n'existent pas eux-mêmes, ils sont l'invention du génie colonisateur »¹⁸⁷

Pour répondre à certaines de ces distorsions, observons le fait politique ancien.

Le fait politique en Afrique précoloniale

L'Afrique du moyen âge, toutes zones confondues, serait dépourvue de fait politique alors qu'il s'agit de son lieu de naissance depuis l'Antiquité. On entend souvent par « fait politique » l'existence dans un territoire donné de structures de pouvoir, de relation ou d'organisation entre individus prouvant par la suite l'existence du politique. En ce sens, toute société connaît nécessairement un fait politique. Il est inhérent à toute société, il assure le respect des règles qui la fondent, la défend contre ses propres imperfections et limite en son sein les effets de la compétition entre les individus et les groupes.¹⁸⁸

En ce sens, ces différentes causes internes nous révèlent que le pouvoir est une nécessité à laquelle toute société se trouve soumise.¹⁸⁹

« Le pouvoir est au service d'une structure sociale qui ne peut se maintenir par la seule intervention de la « coutume », par une sorte de conformité automatique aux règles. »¹⁹⁰

L'Afrique précoloniale connaît différentes formes de pouvoir, des chefferies, des clans, des empires, des monarchies, tous éléments prouvant l'existence d'histoire et d'un fait politique dans le continent. Un fait politique qui, malgré la grande mosaïque de diversité de l'Afrique, peut souvent se caractériser par un pouvoir décentralisé, partagé et d'un équilibre de cohésion sociale.¹⁹¹ Une philosophie

¹⁸⁶ DEVÉSA, Jean-Michel (2012), *L'Afrique à l'identité sans passé d'Alain Mabanckou*, Afrique contemporaine p.96

¹⁸⁷ SINGARAVÉLOU, P. (2010), *ibid* p.40

¹⁸⁸ BALANDIER, Georges (1920), « Réflexion sur le fait politique : cas des sociétés africaines », Ethnologue et sociologue français, produit en nulérique Cégép de Chicoutimi, p.16

¹⁸⁹ *ibid* p.17

¹⁹⁰ *ibid* p.15

¹⁹¹ Ayittey cité dans Libre Afrique (2018), «L'Afrique n'a pas de racines communistes », Le nouvel, Afrik.com.

de la fraternité et de l’entraide visant à limiter les inégalités et empêcher à quiconque de devenir plus prospère qu’un autre membre d’un groupe donné.¹⁹² Une fraternité également caractérisée par une certaine harmonie des opinions parmi les membres du conseil sur lequel se reposaient les différentes décisions politiques sans négliger leurs opinions personnelles. Chaque membre de la communauté appartenait à un lignage familial et leurs opinions expriment leurs intérêts qui seront plus tard représentés par leurs ainés ou leurs notables.¹⁹³ Parfois il y a une absence d’autorité centrale, mais qui n’empêchait en aucun cas l’existence d’État car les comportements déviants étaient sanctionnés.

Cet altruisme du système politique s’applique également pour les sociétés pouvant être jugées comme plus centralisées (comme les monarchies) puisque le pouvoir central voyait son champ d’intervention limité par des entités indépendantes.

En ces sociétés contenant souvent des chefs, ceux-ci se devaient de respecter les coutumes et traditions au risque de se voir renverser. Ils sont les gardiens de la moralité et la gouvernance reposant sur leurs *leaderships* dans la majeure partie de l’histoire politique africaine.¹⁹⁴ Le souverain annonce et provoque les temps nouveaux en accord avec les dieux et les ancêtres.¹⁹⁵

Avant d’entrer dans l’analyse de nos exemples, on peut regrouper en Afrique médiévale les différentes structures de pouvoir en trois grands types de systèmes politiques selon Obenga :

¹⁹² *ibid*

¹⁹³ *ibid*

¹⁹⁴ *ibid*

¹⁹⁵ BALANDIER, Georges (1920), « Réflexion sur le fait politique : cas des sociétés africaines », Ethnologue et sociologue français, produit en nulérique Cégèp de Chicoutimi, p.9

pour accroître le pouvoir : voyages dans les chefferies voisines ou éloignées, exploits à la chasse, à la danse ; exercice de certains métiers réputés numineux : le chef est souvent forgeron en Afrique centrale, bref dans tout le domaine bantu. Le système politique des chefferies comprendrait par exemple les Malinke, les Mende, les Yoruba, les Bamileke, les Mbochi. Une seule langue est parlée dans le domaine géographique de la chefferie.

A l'échelle de l'État, tous les groupements familiaux, tous les lignages, toutes les chefferies reconnaissent un seul chef politique.
Source : *De l'Etat dans l'Afrique précoloniale : le cas du royaume de Kouch*, 1983, Obenga p. 129

Les anarchies sont synonymes d'organisations politiques sans commandement dont l'organisation sociale a pour base le lignage. Un régime de liberté, d'égalité et de fraternité « dans une souplesse sociale presque absolue » avec l'absence de lutte de pouvoir, à titre d'exemple, les Dogons, les Bobo, les Lobi, les Tallensi, les Kabre, les Ibo....¹⁹⁶ L'efficacité de cette organisation réside dans sa base, le lignage, qui suppose une très grande confiance chez les membres.

Les chefferies quant à elles concentrent le pouvoir militaire, judiciaire, religieux et politique en leur Chef qui est l'ainé du lignage.¹⁹⁷ Exemple : Les Malinke, les Mende, les Bamileke et les Mbochi. Un lignage qui sera tout aussi efficace que pour le premier modèle, puisque l'ainé qui est détenteur du pouvoir est donc également dépositaire d'une confiance ainsi que d'un respect.

Enfin pour l'État il s'agit de la reconnaissance d'un seul chef politique, un roi, un empereur ou un *leader* avec sous ses ordres des agents de l'État. L'étendue du pouvoir du souverain comme des origines de celui-ci peuvent être très variées en passant par des guerres, des conquêtes ou encore une consolidation des chefferies, pour exemple le Monomotapa, le Lunda, le Luba, le Kuba...¹⁹⁸ Ici, le chef détient son pouvoir par le mérite en ayant prouvé sa valeur d'une façon ou d'une autre, de ce fait, sa compétence est de mise ce qui constitue la rationalité de ce modèle.

¹⁹⁶ OBENGA, T. (1983). « *De l'Etat dans l'Afrique précoloniale* » : le cas du royaume de Kouch dans la Nubie ancienne. *Présence Africaine*, 127-128(3), p.129

¹⁹⁷ ibid

¹⁹⁸ ibid

Le contenu détaillé ainsi que la complexité de la structure de ces différents types de systèmes politiques qui, en résumé, varient selon le détenteur du pouvoir, l'initiation et la façon dont celui-ci en devient détenteur. L'existence de cette complexité manifeste déjà l'invalidité de la pensée eurocentrique des historiens coloniaux et la distorsion de la fortune d'un fait politique en Afrique médiévale. Celle-ci se confirme du fait de l'existence d'une répartition des pouvoirs, des modes de régulation, de l'existence d'un souverain, ainsi que de la façon dont il est nommé tout comme dans les différents régimes politiques. Du moment que ces composantes sont réunies, il y a l'existence d'un fait politique attesté dans les structures politiques anciennes comme modernes.

Les Yorubas,

Parmi les nombreux exemples proposés par Théophile Obenga dans son ouvrage *De l'État dans l'Afrique précoloniale* : le cas du royaume de Kouch dans la Nubie ancienne, nous est proposé comme celui des Yorubas, L'unité politique du gouvernement était la ville, mais plus particulièrement la capitale dans laquelle se trouvait le gouvernement central qui avait pour subordonnés d'autres unités locales de gouvernements. Étant un royaume, le système de gouvernement était monarchique avec un roi considéré comme une divinité au pouvoir absolu sous la subordination d'un conseil. La hiérarchie de pouvoirs présentée par Obenga est la suivante : Oba et Igbimo au niveau du gouvernement central, Baale au niveau du gouvernement local, Ijoye ou Olori itun au niveau des quartiers de la cité. En plus de l'existence de différents éléments prouvant l'existence d'un fait politique, celui-ci est bien structuré et surtout bien réparti, s'écartant ainsi d'une vision de pouvoir trop centralisée de certaines sociétés actuelles.

Les Yorubas ont donc créé des cités et royaumes comme le Royaume de Bénin ou d'Oyo et ce jusqu'en 1800. De nombreuses royautes à la période précoloniale sont caractérisées par leur aspect héréditaire.¹⁹⁹

¹⁹⁹ OBENGA, T. (1983). « *De l'État dans l'Afrique précoloniale* » : le cas du royaume de Kouch dans la Nubie ancienne. *Présence Africaine*, 127-128(3), p.130-131

Distorsion de l'image de 97
l'Afrique médiévale •



Ille Oodua

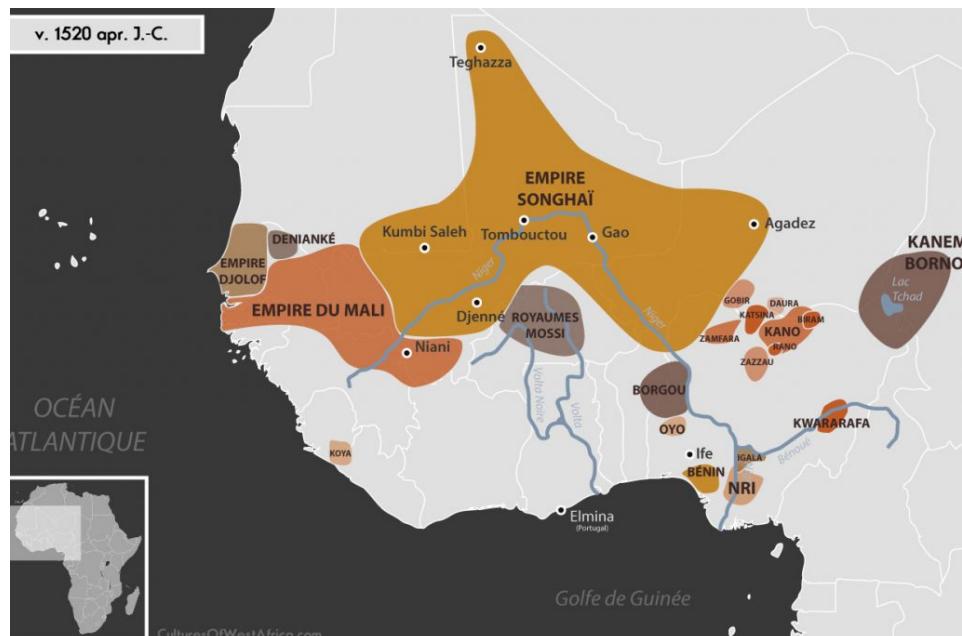
Source :<https://fr.wikipedia.org/wiki/Yorubaland#/media/Fichier:Histoyoruba.jpeg>

La constitution de Mossi,

Cheikh Anta-Diop dans son ouvrage « Afrique noire précoloniale » présente également différentes organisations politiques et étatiques en Afrique médiévale, dont la monarchie constitutionnelle de Mossi. L'empereur descendant de la famille du Moro Naba est choisi par un collège électoral avec quatre dignitaires présidé par le Premier ministre. Il est le représentant du peuple, des hommes de condition libres de la nation de Mossi. L'ordre d'importance des acteurs de ce système est le suivant : Premier ministre > le Rasam naba > Chef des esclaves de la couronne. Le premier ministre est également ministre des Finances, gardien du trésor, des objets précieux, mais aussi exécuteur des hautes œuvres. Cependant cette monarchie n'est pas absolue, comme dit :

« Le caractère non absolu de la monarchie est révélé par le fait qu'une fois investis, les ministres ne peuvent pas être révoqués par le roi ».²⁰⁰

En plus de la complexité de cette constitution on peut en plus faire la remarque qu'elle est innovante et serait susceptible d'avoir inspiré certaines des constitutions actuelles de l'Occident, notamment par la notion de Premier ministre, comme au Canada, ou encore du non-absolutisme de cette monarchie comme pour les monarchies constitutionnelles actuelles (Royaume Unis). La structure montre l'existence du fait politique en Afrique depuis longtemps (XIe pour la constitution du Mossi).



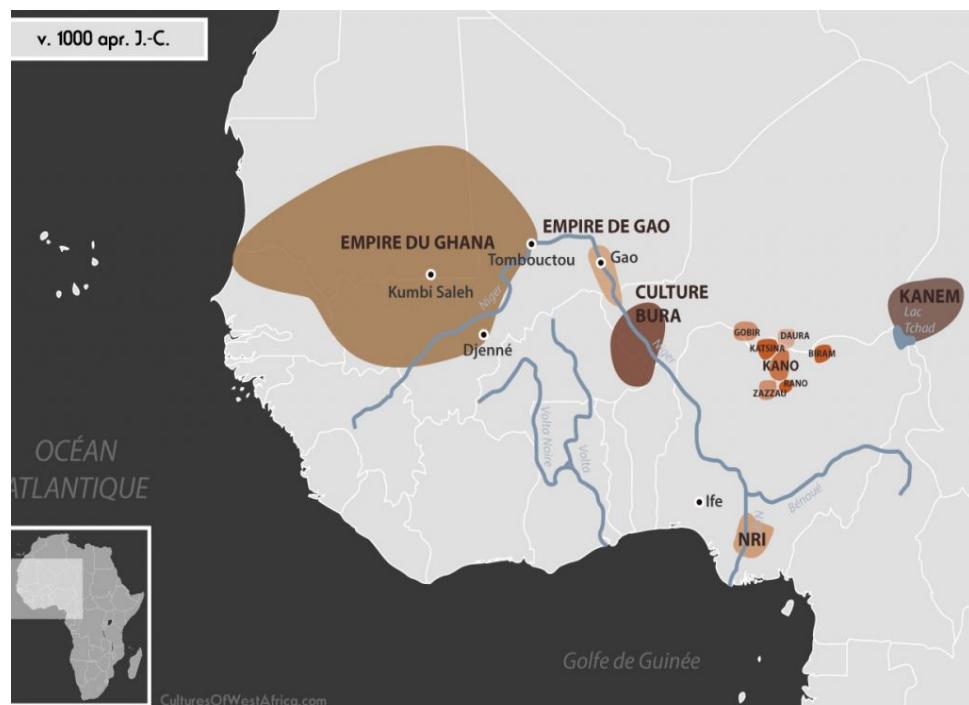
Carte des royaumes et empires D'Afrique de l'Ouest

Source : <https://www.culturesofwestafrica.com/fr/cartes/>

²⁰⁰ DIOP, C. A. (1987), « L'Afrique noire précoloniale : étude comparée des systèmes politiques et sociaux de l'Europe et de l'Afrique noire », de l'antiquité à la formation des états modernes, Présence africaine, p.51

L'empire du Ghana

Un dernier exemple cette fois-ci tiré de l'ouvrage « Formations sociale et État en Afrique précoloniale : approche historique » de Sékéné Mody Cissoko. Première organisation étatique connue, cet état constitué par les Wagué au VIIIe siècle ne connaissait presque aucune contestation de pouvoir vis-à-vis du souverain. Cet empire était divisé en provinces tributaires par des chefs, une cour qui est donc responsable de l'armée, trésor, maison impériale, religion, affaires étrangères, etc. Encore une fois cela fait beaucoup penser au régime fédéral actuel avec les provinces ou État avec chacun leurs représentants. On remarque aussi un pouvoir qui est peu contesté ce qui ajoute une nouvelle caractéristique au fait politique médiéval africain. La puissance militaire servait à défendre les routes caravanières et à favoriser des échanges avec de nombreuses villes marchandes aux ethnies variées. L'État fut victime d'une crise de légitimité causant sa chute contre ses ennemis en fin du XIe siècle.



Carte des royaumes et empires d'Afrique de l'Ouest

Source : <https://www.culturesofwestafrica.com/fr/cartes/>

Nombreux sont les exemples illustrant l'existence d'un fait politique en Afrique précoloniale²⁰¹ et ce, peu importe le nombre d'années que l'on remonte avant la colonisation. En plus d'une similarité, l'on remarque que ceux-ci sont aussi, voire plus, complexes que les systèmes politiques actuels. En plus d'une complexité et d'une rationalité du fonctionnement de ces anciennes organisations, les modalités de pouvoir convenaient à chaque territoire selon leurs spécificités et y étaient peu contestées. On comprend alors que les propos des historiens coloniaux ne sont d'aucune rationalité et prouvent l'absence d'une volonté d'étude de l'Afrique précoloniale ainsi que l'envie de rabaisser le continent. À la vue de la complexité de ces régimes précoloniaux, on peut également avancer que les historiens coloniaux n'ont jamais voulu mettre de l'avant ces régimes politiques de peur qu'ils servent de référence pour concurrencer et contester le pouvoir colonial. De plus, ayant repris certains concepts comme celui du « Premier ministre » ils se sont réappropriés ces modalités comme s'ils les avaient inventés. La mise en avant de régimes plus anciens et révéler qui en sont les réels inventeurs ne les aurait alors pas avantageés. Ceci n'est qu'un aperçu d'une des nombreuses distorsions sur l'Afrique médiévale. Le fait politique était bel et bien présent en Afrique précoloniale, y trouve son origine, et surpassé parfois les régimes politiques actuels dont les modalités de pouvoir sont en ces moments très contestés.

Le mode de vie en Afrique précoloniale,

Une seconde distorsion du continent serait celle d'un style de vie stagnant, primitif. L'Afrique précoloniale connaît un style et une conception de vie innovante et inspirante que ce soit au niveau des rapports entre individus, de leurs connaissances de leurs terres ou de leurs conceptions relativement égalitaires. Toujours au sens large, le continent a en effet toujours été une terre d'innovation que ça soit en matière de science, de connaissance, de culture, d'agriculture, de médecine, des rapports entre individus, des systèmes de travail, de castes. En plus d'être le berceau du fait politique, l'Afrique est dé-

possédée d'un fait d'innovation qui n'est pas toujours reconnu et pris en compte dans sa vision d'avant les envahisseurs.

« L'Égypte était comme le berceau de toute science et de toute sagesse. Les plus célèbres parmi les savants ou les philosophes hellènes ont franchi la mer pour chercher auprès des prêtres, l'initiation à de nouvelles sciences... »²⁰².

L'Égypte incontestablement une terre d'Afrique est considérée comme une des plus grandes sources d'inspiration à la fois philosophique et scientifique pour la Grèce. Les pionniers de la science et de la civilisation grecques allèrent durant des siècles comme « de simples étudiants, puiser leur savoir dans les sources devenues traditionnellement de la vallée du Nil, puis s'en retournèrent le répandre dans leur patrie »²⁰³. La Grèce fût une grande source d'inspiration pour l'Europe et une grande partie de l'Occident. Bien sûr l'Égypte, « par excellence » une civilisation africaine appartenant aux mêmes univers culturels dont les Occidentaux se sont inspirés en détachant ce lien, Anta-Diop le mentionne dans son ouvrage en disant que les Occidentaux « semblaient se refuser à tout jamais à rattacher la culture africaine à quelque chose ancienne de ce fut »²⁰⁴. C'est donc ce premier exemple que nous allons prendre pour illustrer le mode de vie en Afrique, en commençant avec le système de caste.

Le système de castes,

Un excellent exemple illustrant la richesse du mode de vie en Afrique précoloniale serait le système de caste qui est très répandu sur le continent, de l'Égypte à toute l'Afrique. Dans l'ouvrage d'Anta Diop sur l'antériorité des civilisations africaines, trois conceptions du système de caste en Égypte sont énoncées. Pour Hérodote et Diodore, le système de caste est héréditaire, autrement dit le fils héritait de la profession du père devenant ainsi un guerrier si celui-ci l'était. Pour Platon, il se caractérise par l'impossibilité d'empiéter sur la profession d'autrui, de changer de métier de caste. De cette stricte attribution des professions au peuple découle un respect matériel c'est-à-dire de leurs biens qui leur sont propres et

²⁰² DIOP, C. A. s. d., *Antériorité des civilisations africaines*, s. l. Chap. IV La culture de l'Égypte pharaonique et Chap. V Apport de l'Égypte à la civilisation. p.99

²⁰³ *ibid*

²⁰⁴ *ibid*. p.74

interdits aux « castes supérieures ». Une société dans laquelle chacun remplit son rôle avec un respect pour celui d'autrui, ce qui renvoie plus ou moins à une définition de justice selon laquelle chaque individu remplit son rôle. Une société plus équilibrée s'opposant à l'inégalité primant dans les sociétés actuelles. Nulle profession ne semblait victime de discrimination, quoiqu'une certaine endogamie régulait le tout, ce qui prouve le côté innovant du continent africain à la période précoloniale.

Autre exemple de société africaine familiarisée avec ce système de caste, celui de ce qui est devenu le Sénégal, présenté dans l'ouvrage Afrique noire précoloniale d'Anta-Diop. Au Sénégal, la division des castes est la suivante : les gér classe supérieure composée de la noblesse, les néno composés de tous les artisans (forgeron, orfèvre, coordonnier...) et les captifs (à ne pas confondre avec la notion d'esclave introduit par les colons). Tout comme pour l'Égypte, la classe supérieure (ici les gér) ne peut pas exploiter matériellement les castes inférieures « contrairement aux nobles vis-à-vis des bourgeois, des seigneurs vis-à-vis des serfs... »²⁰⁵. Pour chaque caste « inconvenients et avantages, aliénations et compensations s'équilibrent »²⁰⁶, ce système a mené à une certaine stabilité dans les sociétés africaines. De plus, le travail de ces castes était valorisé par le seigneur ajoutant des biens, il y a donc moins de frustration comparée « à l'artisan ou le serf du moyen-âge. » Égalité, respect d'autrui, ce système de caste fait penser à une société plus équilibrée s'opposant à l'empietement des classes supérieures dans de nombreuses sociétés de nos jours.

Analyser le système de caste est une bonne façon d'illustrer le côté innovant du mode et du style de vie en Afrique précoloniale qui n'était pas « stagnant ».

Illustrons d'autres distorsions dissimulant les connaissances.

²⁰⁵ DIOP, C. A. (1987), « *L'Afrique noire précoloniale : étude comparée des systèmes politiques et sociaux de l'Europe et de l'Afrique noire* », de l'antiquité à la formation des états modernes, Présence africaine, p.12

²⁰⁶ *ibid*

La connaissance de l'agriculture, l'artisanat, la médecine et hygiène

« La première des conditions préalables à la maîtrise de l'environnement est la maîtrise de cet environnement. Au XVe siècle, partout les africains étaient parvenus à bien comprendre l'écologie dans son ensemble – les sols, les climats, les animaux, les plantes et leurs multiples rapports réciproques »²⁰⁷.

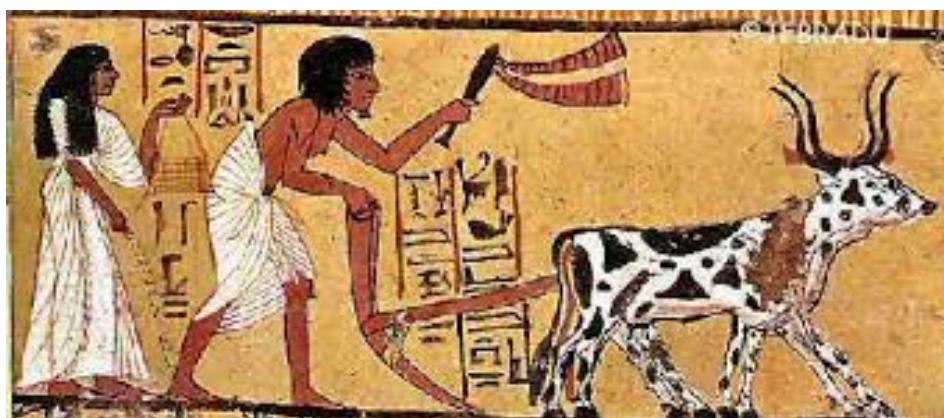
L'agriculture, (par la non propriété foncière, la connaissance de la terre, un mode de vie écologique) primait dans les sociétés africaines. Elle déterminait leurs façons de vivre en société et était leurs premières sources de richesse. Les sociétés africaines précoloniales fonctionnaient comme auraient dû fonctionner les sociétés actuelles d'un point de vue « vert », avec pour base la préservation de la nature sans surexploitation, sans pollution, sans extinction de ses espèces animales.

Commençons par l'agriculture, Selon Rodney c'est surtout à partir de l'acquisition des outils de fer que l'agriculture a su développer de nouvelles techniques²⁰⁸. Au Sénégal, la culture du sol se faisait « soit avec la houe, soit avec le hilaire »²⁰⁹, permettant ainsi une innovation par rapport à la charrue (d'ailleurs la charrue égyptienne était assez similaire avec la houe africaine).

²⁰⁷ WALTER Rodney (1987), *et l'Europe sous développa l'Afrique*, Analyse historique et politique du sous développement, Paris page 46

²⁰⁸ *ibid*

²⁰⁹ DIOP, C. A. (1987), « *L'Afrique noire précoloniale : étude comparée des systèmes politiques et sociaux de l'Europe et de l'Afrique noire* », de l'antiquité à la formation des états modernes, Présence africaine, p.197



Les labours avec l'araire et les semaines

Source :

<http://jfbradu.free.fr/egypte/SIXIEMES/agriculture/agriculture.html>

Autre exemple, pour revenir à l'ouvrage de Walter Rodney, le mil et le riz avaient été domestiqués à base de plantes sauvages, tout comme l'igname à partir de racine.²¹⁰ Nombreux sont les exemples de l'innovante agriculture africaine que l'on pourrait aborder.

La médecine, qui découle évidemment de la connaissance de la terre, était relativement développée en Afrique tout comme en Égypte antique. Une famille se consacrait héréditairement à l'exercice d'un discipline médicale²¹¹, chacun se spécialisant dans une partie du corps. Plus tard, à titre d'exemple, au Sénégal, on soignait les blessures « en extrayant les balles ou les éclats, puis en cautérisant la plaie par un mélange d'huile bouillonnante et de sable propre, avant de la recoudre. »²¹²

Tout comme la partie précédente, bien des exemples auraient pu être donnés de ces sociétés guidées par la culture et la religion, le totémisme, l'animisme, les rapports entre individus. Ce style de vie était, comme pour les systèmes politiques, peu contesté puisqu'il y est généralement culturel. La vision de la société idéale souvent

²¹⁰ WALTER Rodney (1987), *et l'Europe sous développa l'Afrique*, Analyse historique et politique du sous développement, Paris p.46

²¹¹ DIOP, C. A. (1987), « *L'Afrique noire précoloniale : étude comparée des systèmes politiques et sociaux de l'Europe et de l'Afrique noire* », de l'antiquité à la formation des états modernes, Présence africaine, p.196

²¹² *ibid*

donnée à la Grèce antique était en réalité inspirée de l'Égypte et de nombreuses terres d'Afrique. Encore une fois le continent est la première source d'inspiration

On peut supposer que les historiens occidentaux n'ont pas eu la volonté de faire valoir le mode de vie de l'Afrique précoloniale pour légitimer l'œuvre coloniale. Le colonisateur s'est donné l'image de sauveur apporant le progrès alors qu'en réalité, ce ne fut que régression.

Travail de relecture et de réécriture des réalités Africaines

« Jusqu'à ce jour l'histoire de l'Afrique Noire est écrite avec des dates aussi sèches que des comptes d'épicier sans que l'on n'ait presque jamais cherché à trouver la clef qui ouvre la porte de l'intelligence, de la compréhension de la société africaine. »²¹³

L'histoire de l'Afrique précoloniale est victime d'une distorsion, car peu ont cherché à la comprendre, notamment son mode de vie, ses systèmes de pouvoirs, ses sciences, toutes ces notions évoquées précédemment. Les chercheurs, qui selon Singaravélou s'intéressent surtout aux discours des colonisateurs,²¹⁴ n'ont jamais modifié leur approche d'étude du continent africain, l'histoire noire n'y ayant pas de place.

On mentionnait plus haut que l'eurocentrisme donne à l'Occident le rôle d' « l'acteur principal »²¹⁵, d'une histoire de son influence dans le reste du monde²¹⁶, l'Afrique ayant un rôle de personnage secondaire, voire du figurant. C'est ce que nous fait comprendre Singaravélou dans son étude. De ce fait, l'histoire d'autres civilisations est sans intérêt, voir inexiste comme le cas de l'Afrique.

²¹³ DIOP, C. A. (1987), « *L'Afrique noire précoloniale : étude comparée des systèmes politiques et sociaux de l'Europe et de l'Afrique noire* », de l'antiquité à la formation des états modernes, Présence africaine, p.9

²¹⁴ SINGARAVÉLOU, P. (2010). « *Des historiens sans histoire : La construction de l'historiographie coloniale en France sous la Troisième République* ». Actes de la recherche en sciences sociales, 185, p. 31

²¹⁵ *ibid*

²¹⁶ *ibid*

« Le continent africain n'était presque jamais considéré comme une entité historique. »²¹⁷

De plus, il y a la légitimation d'une œuvre de l'Europe en mettant la faute sur les Africains comme nous le montre, le discours de Sarkozy à Dakar.

« Le drame de l'Afrique c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire... Le défi de l'Afrique c'est d'entrer davantage dans l'histoire »²¹⁸

D'après l'étude d'Henri Moniot, cette vision s'explique par le fait que la science historique ait pris ses marques techniques et sociologiques « en fonction des seules sociétés occidentales »²¹⁹; appliqué ailleurs, l'instrument de l'histoire se voit donc inadapté.

« La découverte de l'intérieur de l'Afrique noire avant le XIXe siècle reste très sommaire, voire inexistante, car les moyens matériels n'étaient pas adaptés à une telle entreprise. »²²⁰

Une étude inadaptée qui va tirer pour conclusion une absence d'histoire ainsi que de sources pouvant prouver son existence. Une question souvent posée pour de justifier ces conclusions : « Comment écrire l'histoire des peuples sans histoires ? »²²¹, l'Afrique à pourtant son histoire et de nombreuses sources aussi variées par leurs formats que par leurs quantités sont là pour le prouver. Néanmoins, en raison de leurs fragmentations, elles sont difficiles à traiter. Pour corriger la distorsion, il faut reconnaître leur existence, les lire et réécrire l'histoire de l'Afrique.

Trois sources principales constituent les piliers de la connaissance historique du continent africain, soit les documents écrits, l'archéologie et la tradition orale.

²¹⁷ KI ZERBO, Joseph (1980), *Introduction général de l'histoire de l'afrique*, UNESCO, Paris, p. 9

²¹⁸ LECOLLE, Michelle (2021), *Le discours de Dakar. Représentation et stéréotypes dans un discours en Afrique sur l'Afrique*, Université de Lorraine, p.2

²¹⁹ MONIOT Henri (1962), *Pour une histoire de l'Afrique noire*, Annales. Economies, sociétés, civilisation. 17e année, N. 1, p.46

²²⁰ MAMBENGA-YLAGOU Frédéric (2017), *Les représentations de l'Afrique centrale dans les littératures coloniales et francophones africaines face aux discours africanistes et aux enjeux institutionnels*, Gerflint, Université Omar Bongo/ Gabon, p.13

²²¹ SINGARAVÉLOU, P. (2010), *Des historiens sans histoire : La construction de l'historiographie coloniale en France sous la Troisième République*. Actes de la recherche en sciences sociales, 185, p. 40

« Ces trois sources sont étayées par la linguistique et l'anthropologie qui permettent de nuancer et d'approfondir l'interprétation des données, parfois trop brutes et trop stériles sans cette approche plus intime. On aurait tort cependant d'établir a priori une hiérarchie péremptoire et définitive entre ces différentes sources ».²²²

Il y a avant tout des documents écrits ayant déjà été produits par l'Afrique elle-même. À titre d'exemple, parmi les écritures nègres, l'écriture bamoun dirigée par le Sultan Njoya au Cameroun²²³, mais aussi et surtout les écritures arabes des « chroniques soudanaises »²²⁴, des écritures africaines qui aurait même marqué l'écriture européenne. Malheureusement, ces sources sont très rares et mal distribuées dans le temps et dans l'espace.

« Les siècles les plus « obscurs » de l'Histoire africaine sont ceux qui ne bénéficient pas de la lumière claire et précise émanant de témoignages écrits, par exemple les siècles qui précèdent et suivent la naissance du Christ, l'Afrique du Nord étant à cet égard privilégiée ».²²⁵

Une seconde catégorie, les documents de type archéologiques étant tout ce qui est vestige matériel du passé²²⁶.

« L'archéologie a déjà bien mérité de l'histoire africaine par ses prestigieuses découvertes, surtout (et c'est le cas pour plusieurs milliers de millénaires du passé africain) quand il n'y a pas de chronique orale ou écrite disponible. »²²⁷

La tradition orale, qui est existante, mais aussi difficilement trouvable.

« la tradition orale apparaît comme le conservatoire et le vecteur du capital de créations socio-culturelles accumulé par les peuples réputés sans écriture : un vrai musée vivant »²²⁸

Dans ce cas-ci c'est directement la tradition qui retransmet l'histoire du passé aux futures générations comme les « mythes cosmogo-

²²² KI ZERBO, Joseph (1980), *Introduction générale de l'histoire de l'Afrique*, UNESCO, Paris, p.22

²²³ MONIOT Henri (1962), *Pour une histoire de l'Afrique noire*, Annales. Economies, sociétés, civilisation. 17e année, N. 1, p. 49

²²⁴ ibid p. 49

²²⁵ KI ZERBO, *ibid* p. 25

²²⁶ MONIOT Henri, *ibid* p.53

²²⁷ KI ZERBO *ibid* p.26-27

²²⁸ KI ZERBO, Joseph (1980), *Introduction générale de l'histoire de l'Afrique*, UNESCO, Paris, p.24

niques ; les légendes d'origines, les chroniques et récit historique... »²²⁹.

Et enfin « le passé caché dans le présent »²³⁰ qui en résumé représente toutes cultures actuellement présentes qui survivent dans ces états passés ou témoignent pour ces états passés.²³¹ Dans toute cette analyse, on comprend qu'il a longtemps été prétendu que le continent n'avait pas d'histoire du fait qu'il était comme dit précédemment sans sources. Des sources écrites surtout arabes, de la tradition orale, qui retransmet les récits dans les mémoires de génération en génération. L'archéologie avec des vestiges du passé, le passé dans le présent que l'on peut remarquer dans les cultures anciennes. D'un œil critique, il est difficile de croire qu'un acte délibéré ne se cache pas derrière cette myopie à utiliser ces sources.

Tous ces éléments étaient présents pour attester d'une histoire à l'Afrique précoloniale et de ne pas la renier, mais les historiens occidentaux inspirés du seul discours historique émanant du colonisateur l'ont refusé. Ce refus est-il volontaire ? Il faut dire que l'image « d'a-historicité » donnée au continent africain par les Occidentaux découle du fait que cet instrument d'analyse des Occidentaux n'était pas adapté à la réalité africaine.

Il existe donc une méthodologie propre à l'histoire africaine pour produire une histoire africaine sur la base des sources africaines.

Ainsi la façon la plus rationnelle pour ces historiens de créer une histoire à la période précoloniale du continent serait de s'adapter aux matériaux africains ainsi qu'à la tradition.²³²

²²⁹ MONIOT Henri (1962), *Pour une histoire de l'Afrique noire*, Annales. Economies, sociétés, civilisation. 17e année, N. 1, p. 50

²³⁰ *Ibid*, p.56

²³¹ *ibid*

²³² MONIOT Henri (1962), *Pour une histoire de l'Afrique noire*, Annales. Economies, sociétés, civilisation. 17e année, N. 1, p.57

CONCLUSION

L'image de l'Afrique précoloniale est victime de distorsion, elle est jugée primitive, archaïque, sans faits politiques ou encore sans histoire. Cette distorsion à la fois volontaire et involontaire qui n'est d'autres que l'oeuvre des colonisateurs et des historiens coloniaux va se maintenir dans un bouclage rétroactif. Celui-ci sera maintenu au profit du système actuel et va perturber sur une grande partie des populations, même afro-descendantes. Les Africains ainsi que leurs descendances se retrouvent donc face à un fléau, car il est difficile pour eux de connaître leurs propres histoires. L'Africanité est bien présente dans les cultures Afro-descendantes, en autres chez les Caribéens où elle imprègne la culture, les traditions et jusqu'aux langages. Ils se trouvent donc sans le vouloir pris dans un dilemme et doivent contribuer à la lutte contre la distorsion.

Pour proposer une piste de solution, un point de départ serait de réétudier profondément cette histoire pour savoir de quelle façon elle pourrait être réécrite. Et bien qu'elles soient fragmentées et difficilement trouvables, les différentes formes de sources se présentent comme l'une des seules solutions. À la fois écrites, orales, archéologiques, elles permettent par leurs études de dénoncer le mensonge que représente cette distorsion. L'Afrique aussi variée qu'elle soit a toujours connu un fait politique, différents modes de vie et surtout une histoire s'écartant de toute idée avancée par l'eurocentrisme colonial.

L'enjeu que représente le bouclage rétroactif et le discours historique européo-centré pour les afro-descendantes permet de proposer des voies visant la décolonisation des esprits et la fin du bouclage rétroactif. Cette démarche ne serait probablement pas au profit du système et de l'idéologie capitaliste moderne, d'où la nécessité d'une prise de conscience des obstacles pouvant se dresser en cours de route. Les distorsions doivent être surmontées pour une prise de conscience par les Africains de leur propre histoire et pour le bénéfice des descendants, dont les Caribéens qui prendront ainsi connaissance de leur Africanité et la reconnaîtront comme telle.

BIBLIOGRAPHIE

- BENATTI ROCHEBOIS, Christianne (s.d), « De l'image au stéréotype : une introduction à l'histoire des systèmes de représentation de l'Autre dans la littérature et l'iconographie aux XIX et XXème siècles ». Université de Franche-Comté/ Universidade Federal de Viçosa.
- BALANDIER, Georges (1920), « Réflexion sur le fait politique : cas des sociétés africaines », Ethnologue et sociologue français, produit en nulérique Cégep de Chicoutimi.
- CISSOKO, S. (1983). « Formations sociales et État en Afrique précoloniale : Approche historique », Présence Africaine
- DE MEDEIROS, François (1985), « L'Occident et l'Afrique, XIII-XVe siècle : image et représentation », Édition Karthala, s.l.
- DEVÉSA, Jean-Michel (2012), « L'Afrique à l'identité sans passé d'Alain Mabanckou », Afrique contemporaine, pp. 93-110.
- DIOP, C. A. « Antériorité des civilisations africaines », s. d., s. l. Chap. IV La culture de l'Égypte pharaonique et Chap. V Apport de l'Égypte à la civilisation.
- DIOP, C. A. (1987), « L'Afrique noire précoloniale : étude comparée des systèmes politiques et sociaux de l'Europe et de l'Afrique noire », de l'antiquité à la formation des états modernes, Présence africaine.
- HOLLY, Daniel A. (2003), *Les nations Unies et la mondialisation. Pour une économie politique des organisations internationales*, L'Harmattan, Paris/Dunkerque.
- KI-ZERBO, J. (1980) « Histoire générale de l'Afrique, I : Méthodologie et préhistoire africaine », UNESCO.
- LAURENT, Richard (2007), « L'image de l'Afrique dans les littératures coloniales et postcoloniales », l'Harmattan.
- LECOLLE, Michelle (2021), « Le discours de Dakar. Représentation et stéréotypes dans un discours en Afrique sur l'Afrique », Université de Lorraine.
- Libre Afrique (2018), « L'Afrique n'a pas de racines communistes », Le nouvel, Afrik.com.
- LINDER, Kolja (2010), « « L'eurocentrisme de Marx : pour un dialogue du débat marxien avec les études post coloniales », ActuelMarx, pp. 106- 128.
- MAMBENGA-YLAGOU, Frédéric (2017), « Les représentations de l'Afrique Centrale dans les littératures coloniales et francophones africaines face aux discours africanistes et aux enjeux institutionnelles, » Synergies Afrique des Grands Lacs.
- MONIOT Henri. « Pour une histoire de l'Afrique noire ». In : Annales. Économies, sociétés, civilisations. 17e année, N. 1, 1962. pp. 46-64
- MORIN, Edgar. 2014. La méthode 1 : La nature de la nature. Editions Du Seuil
- NKUNZIMANA, Obed, Marie-Christine ROCHMA & Françoise Naudillon (2011), « L'Afrique noir dans les imaginaires antillais », Karthala.
- NSAMENANG, A. Bame (2001), « Perspective africaine sur le développement social », implication pour la recherche développementale interculturelle.
- OBENGA, T. (1983). « De l'État dans l'Afrique précoloniale » : le cas du royaume de Kouch dans la Nubie ancienne. Présence Africaine, 127-128(3), 128-128.
- PISANI, Edgar (1998), « Pour l'Afrique », édition Odile Jacob.
- RODNEY, W. (1986), « Et l'Europe sous - développa l'Afrique » : analyse historique et politique du sous-développement, édition Caribéennes. Chap. II- Comment l'Afrique s'est développée avant la venue des européens jusqu'au XVe siècle.
- SAMIR, Amin (1988), « L'eurocentrisme », critique d'une idéologie, anthropos.
- SINGARAVÉLOU, P. (2010). « Des historiens sans histoire : La construction de l'historiographie coloniale en France sous la Troisième République ». Actes de la recherche en sciences sociales, 185, 30-43.
- WALTER Rodney (1987), *et l'Europe sous développa l'Afrique*, Analyse historique et politique du sous développement, Paris

L'Internationaliste

Cahier de recherche du CIRFA

« La Révolution de la dignité »²³³ et ses avancées

Retour sur l'exception tunisienne

Résumé-Abstract : La principale complexité dans l'analyse de la Révolution tunisienne est la multiplicité des facteurs qui ont permis aux protestations de perdurer, contrairement à celles de 1984 et de 2008. L'objectif principal de cet article est de mettre en lumière le contexte historique, économique et social de la Tunisie, primordial pour comprendre pourquoi l'immolation d'un jeune Tunisien a embrasé tout le pays, amenant à une Révolution. La reconquête de la « dignité » a rassemblé une majorité de la population tunisienne, pouvant expliquer le rôle des jeunes et des femmes dans les manifestations car étant plus touchés par la précarité. L'utilisation des réseaux sociaux par les Tunisiens fait partie de cette conjecture favorable à la réussite de la Révolution tunisienne. Aujourd'hui, qu'en est-il de la Révolution tunisienne 11 ans plus tard ? Peut-on réellement parler d'avancées en terme de droits socio-économiques, politiques ?

The main complexity in the analysis of the Tunisian Revolution is the multiplicity of factors that allowed the protests to last, unlike those of 1984 and 2008. The main objective of this article is to shed light on the historical, economic and social context of Tunisia, which is essential to understand why the immolation of a young Tunisian set the whole country ablaze, leading to a revolution. Regaining "dignity" has gathered a majority of the Tunisian population, which can explain the role of young people and women in the demonstrations because they are more affected by the precariousness. The use of social networks by Tunisians is part of this conjecture favorable to the success of the Tunisian Revolution. What about the Tunisian Revolution 11 years later? Can we really talk about progress in terms of socio-economic and political rights

MOTS-CLÉS : Tunisie, Révolution, dignité, inégalités结构nelles, népotisme

²³³ Haddad Mezri, « La face cachée de la révolution dite du jasmin », Outre-terre, 2011/3 n°29, pages 211 à 232

INTRODUCTION

Les protestations du 17 décembre 2010 au 25 février 2011 en Tunisie peuvent renvoyer à une Révolution car elles ont eu pour conséquence la fuite d'un dictateur après un mois de manifestations, puis du Premier Ministre, Mohamed Ghannouchi, ainsi que la démission des membres du Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD). L'effondrement d'un régime autoritaire, répressif, clientéliste, sans morale et la mise en place d'institutions pour la transition démocratique constituent les éléments clefs de la Révolution tunisienne. Le cas tunisien illustre bien la formule de Lénine selon laquelle, « Une période révolutionnaire se caractérise par l'incapacité de ceux d'en haut de gouverner comme avant et le refus obstiné de ceux d'en bas d'être gouvernés comme avant »²³⁴. Une des originalités est qu' « Un mouvement non violent, dépourvu de toute aide extérieure vient de renverser, l'un des régimes arabes les plus autoritaires »²³⁵. Nous nuancerons cependant l'affirmation selon laquelle les Tunisiens n'ont bénéficié d'aucune aide extérieure. L'étude de la Révolution tunisienne, qualifiée de « Révolution du Jasmin » par les officines américaines, est d'autant plus intéressante car elle a conduit à la naissance d'un mouvement inédit de contestations dans des pays du Maghreb et du Moyen-Orient de 2011 à 2015, surprenant une majorité de la communauté internationale et les chercheurs. Les « Printemps Arabes » ont été analysés par les médias occidentaux comme résultant d'une volonté des populations d'avoir plus de démocratie et d'égalité. L'exemple tunisien nous montre cependant que ce qui s'est produit en 2011 ne peut être réduit à de simples revendications politiques et analysées sous l'angle occidental.

La Révolution tunisienne a pu naître en raison d'un contexte politico-économique particulier. Après l'indépendance du pays le 20 mars 1956, jusqu'à la fuite de Ben Ali le 14 janvier 2011, le pays a vu se succéder seulement deux hommes au pouvoir. Le Premier Ministre puis Président de la République, Bourguiba, sous le parti Néo-Destour, de 1956 à 1987 et, à la suite d'un coup d'Etat le 7

²³⁴ Lénine, *La maladie infantile du communisme : le gauchisme*, Paris, Edition sociales, 1968, page 80

²³⁵ Rogan Eugene, « Post-scriptum « L'an 1 des Révoltes Arabes » », *Histoire des Arabes*, collection Tempus, Perrin, 2016, pages 733-754

novembre 1987, le Premier Ministre Zine el-Abidine, renversa le Président de la République. Ben Ali gouverna la Tunisie pendant 23 ans de manière autoritaire, sous le modèle d'un parti unique, le RCD (dérivé du parti socialiste destourien).

De nombreuses questions peuvent alors être posées : Comment expliquer que des contestations locales, principalement nées chez les Tunisiens.e.s issus.e.s des régions dites de « l'intérieur » aient réussi à prendre une ampleur nationale amenant la chute d'un dictateur ? Qu'est ce qui démarque la Révolution de 2011 des protestations en 1984 et en 2008 ? De quelle nature est ce processus révolutionnaire ? La révolution de 2011 ne se résume-t-elle pas à un « moment révolutionnaire » dans une société qui n'est pas prête à un changement de régime radical ?

Tous ces questionnements nous amènent à soulever un problème plus large : Peut-on parler d'originalité et de réussite de la Révolution tunisienne ?

Le renversement du régime de Ben Ali en 2011 s'explique en partie par des inégalités territoriales et socio-économiques, engendrant au fil des années une accumulation de frustrations chez une partie de la population tunisienne. L'immolation de Mohamed Bouazizi reflète ce sentiment d'abandon et d'humiliation chez les jeunes et dans les régions dites de « l'intérieur ». Des contestations vont alors émerger chez les marginalisés, qui vont s'étendre à l'ensemble du pays, politisant alors ce mouvement protestataire pour aboutir à une révolution. Il ne faut pas sous-estimer le rôle du web contestataire et des résistances syndicales, présents bien avant les événements de 2010, qui reflètent un « ras-le-bol » général. La communauté internationale assistera à une alliance ponctuelle des différentes couches sociales et acteurs politiques en Tunisie, isolant son Président. Le gouvernement sera dépassé par le soutien des classes moyennes, de l'armée, de l'Ordre des avocats, du syndicat unique et des forces d'opposition, notamment d'extrême gauche. La Révolution tunisienne ne peut être considérée comme spontanée ; elle s'inscrit dans un long processus cristallisé par des luttes internes anciennes et par

la prise de conscience d'une perte de dignité chez les Tunisien.ne.s, causée en partie par le népotisme²³⁶ sous Ben Ali.

Onze ans après la Révolution tunisienne, il s'agit ici non pas de faire une lecture historique mais de tenter d'expliquer en profondeur les facteurs socio-économiques et politiques qui ont conduit à ce moment révolutionnaire et permis la chute du gouvernement de Ben Ali. Nous tenterons de mettre en lumière les échecs des nouvelles institutions d'intégrer l'ensemble des revendications des Tunisien.ne.s portées en 2011.

Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur de nombreux articles scientifiques et journalistiques qui ont été publiés lors des événements et après le processus de transition.

Nous verrons dans une première partie que, d'une part, la Révolution tunisienne a pu émerger en raison d'une accumulation de déceptions qui ont entraîné des protestations chez une partie des Tunisien.ne.s. D'autre part, nous soulèverons le rôle des forces d'opposition qui se sont organisées dans la clandestinité et ont utilisé internet pour porter leurs revendications.

Nous démontrerons ensuite que les protestations parties des classes défavorisées se sont étendues à toutes les couches de la société et reflètent une volonté de retrouver une dignité perdue. Cette réalité tunisienne s'explique également par l'usage des réseaux sociaux, l'implication des jeunes et des femmes qui ont permis d'amplifier les protestations. Nous soulignerons également le rôle prépondérant de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) et des forces d'opposition dans l'encadrement des contestations. La Révolution tunisienne s'explique aussi par la perte de soutien de Ben Ali et l'effondrement du système redistributif.

Nous proposerons ensuite une ouverture sur les avancées et les critiques du processus de transition, 11 ans après la révolution.

²³⁶ le fait de privilégier l'accès à des postes prestigieux, à hautes responsabilités à des membres de sa famille et de son entourage

La Révolution tunisienne n'est pas spontanée

Les protestations dans les régions de l'intérieur avant la Révolution, reflet d'une politique de développement national inégalitaire

L'immolation de Mohamed Bouazizi le 17 décembre 2010 est certes l'élément que l'on peut qualifier de déclencheur de la Révolution tunisienne de 2011. Cependant, on ne peut résumer la naissance de cette révolution à une émergence de contestations chez les Tunisiens à la suite de ce suicide. Cet acte est en réalité le reflet d'une profonde fracture sociale et territoriale qui divise la Tunisie depuis des années. Mohamed Bouazizi a décidé de s'immoler après avoir été humilié en public, lorsqu'il a été privé de son outil de travail et giflé par une policière, ce qui a indigné beaucoup de Tunisiens. En effet, « On connaissait déjà le phénomène « kamikaze » par lequel quelqu'un se donne la mort en se tuant. Mais l'immolation de protestataire est un phénomène inédit dans les pays arabes. »²³⁷. Le suicide de ce jeune homme, originaire de Sidi Bouzid, ville se situant dans une région rurale et marginalisée, a en plus d'émouvoir, fait resurgir des mécontentements et des frustrations chez les Tunisiens issus des régions dites de « l'intérieur » (Nord-Ouest et Centre-Ouest de la Tunisie principalement), les amenant à protester contre le gouvernement de Ben Ali.

Des manifestations ponctuelles et locales, avant les protestations de décembre 2010, avaient déjà eu lieu en Tunisie. Elles soulignent les prémisses d'une volonté de renverser le pouvoir de Ben Ali. Dès 1984, la Tunisie a connu d'importantes protestations, à la suite d'une hausse des prix du pain et des céréales, qualifiées de « Révolte du pain » ou encore d' « Emeutes du pain ». Ces protestations, comme celles qui ont eu lieu en 2008, ont été sévèrement réprimées, causant de nombreux morts et arrestations. Également à la suite d'une augmentation des prix des matières premières et des importations agricoles entre 2007 et 2008²³⁸, diminuant le pouvoir d'achat des plus démunis et augmentant leur insécurité alimentaire,

²³⁷ Khader Bichara, « La Tunisie fut-elle l'hirondelle qui annonçait le printemps arabe ? », Outre-terre, 2011/3 n°29, pages 177 à 192

²³⁸ Gana Alia, « Aux origines rurales et agricoles de la révolution tunisienne », Maghreb-Machrek, 2013/1 N°215, pages 57 à 80

une révolte populaire est née dans les régions de l'intérieur. Les révoltes parties du bassin minier de Gafsa pour s'étendre à Redeyef, villes du Sud-Ouest de la Tunisie, ont duré 6 mois, de janvier à juin 2008. Principalement menées par des mineurs, des chômeurs, « Ce mouvement va s'avérer être l'un des plus grands mouvements sociaux depuis le 26 janvier 1978 »²³⁹, dans lequel l'UGTT aurait eu un rôle controversé. Des membres du syndicat de la région ont soutenu les protestations et y ont pris part, dont certains ont été accusés d'atteinte à l'ordre public²⁴⁰. De l'autre côté, un des mécontentements à l'origine de cette révolte provient de l'attitude du patron du syndicat, accusé de prendre part au clientélisme et d'être corrompu. En effet, « Les protestataires de 2008 visent, dans leurs slogans, le patron de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) au niveau régional »²⁴¹. Il était « à la fois député du RCD et patron d'usines de sous-traitance de la CPG », il incarnait l'injustice et il a été accusé d'être à l'origine de la précarité des employés de ces usines²⁴². Même si ces deux périodes de protestations sont restées cantonnées à des régions marginalisées, elles reflètent malgré tout des attentes et des déceptions créées par le Président Bourguiba puis accentuées par les fausses promesses de Ben Ali, démontrant que la Révolution de 2011 n'est pas issue d'un mouvement spontané. A la fin des révoltes de Gafsa, Ben Ali proposa de grands projets de développement pour la région, projets qui resteront à l'état de promesses politiques. Les échecs de ces protestations ont donc installé un scepticisme²⁴³ et renforcé les frustrations des agriculteurs et des jeunes chômeurs, permettant l'émergence d'un processus révolutionnaire à la suite de l'immolation de Mohamed Bouazizi.

Ces mécontentements qui ont abouti à des protestations sont le reflet d'inégalités structurelles importantes masquées par le discours du « miracle économique tunisien » promu par le gouvernement et les Occidentaux. Ainsi, « En 2007, le Forum économique mondial classait la Tunisie premier pays africain en termes de compétitivité

²³⁹ Mizouni Najet, « L'UGTT, moteur de la révolution tunisienne », *Tumultes*, 2012/1 n°38-39, pages 71 à 91

²⁴⁰ Ayeb Habib, « Géographie sociale et géopolitique de la révolution tunisienne : la révolution de l'alfa », *Maghreb-Machrek*, 2011/4 N°210, pages 61 à 77

²⁴¹ Allal Amin, « Trajectoires « Révolutionnaires » en Tunisie. Processus de radicalisations politiques 2007-2011 », *Revue française de science politique*, 2012/5 Vol. 62, pages 821 à 841

²⁴² Ibid

²⁴³ Ibid

économique, devant l’Afrique du Sud »²⁴⁴, pouvant expliquer les attentes et déceptions des Tunisien.ne.s. En réalité, seulement les régions du littoral, dont la dynamique est représentée par la capitale, Tunis, et des villes telles que Hammamet, ont bénéficié de cette compétitivité économique. Ben Ali a en effet favorisé une politique tournée vers l’exportation, sur l’aménagement des régions côtières afin d’accroître le poids de la Tunisie dans la mondialisation. Cette politique de développement national s’est faite au détriment des régions de l’intérieur qui ont été laissées à l’abandon par le gouvernement depuis les années 1980. Cela a eu pour conséquence une dégradation des conditions de vie d’une partie des Tunisien.ne.s, avec un chômage supérieur à 50%, notamment dans les Gouvernorats de Gafsa et de Sidi Bouzid²⁴⁵. Les jeunes diplômés en ont été les premières victimes à cause d’une inadéquation entre l’emploi et la formation. L’économie de ces régions étant centrée sur un emploi à faible valeur ajoutée, le taux de chômage chez les jeunes du nord-ouest était deux fois plus important que chez les jeunes du centre-est²⁴⁶. Ce chômage massif les a conduit à un déclassement social, les amenant à se retrouver en dehors du « pacte de sécurité »²⁴⁷. Une marginalisation économique et sociale s’en suit alors, renforçant ce sentiment d’exclusion. En effet, selon l’Institut national de la statistique (Tunisie) en 2005, le taux de pauvreté pour la région centre-ouest s’élevait à 12,8% contre 3,8% pour la moyenne nationale²⁴⁸, soit 3 fois supérieur. D'où l'émergence du slogan « Khoubz ou maa we Ben Ali laa » (Nous vivrons de pain et d'eau, mais plus avec Ben Ali)²⁴⁹ dès les premières protestations fin 2010, qui reflète l'émergence en premier de revendications socio-économiques, portant sur le travail et la dignité que celui-ci procure. Cette absence de reconnaissance explique ainsi pourquoi les protestations sont parties

²⁴⁴ Debbich Yazid, « Déterminants sociaux d'une révolution politique », *Outre-terre*, 2011/3 N°29, pages 193 à 199

²⁴⁵ Debbich Yazid, « Déterminants sociaux d'une révolution politique », *Outre-terre*, 2011/3 N°29, pages 193 à 199

²⁴⁶ Gana Alia, « Aux origines rurales et agricoles de la révolution tunisienne », *Maghreb-Machrek*, 2013/1 N°215, pages 57 à 80

²⁴⁷ terme conceptualisé par Hibou Béatrice

²⁴⁸ Gana Alia, « Aux origines rurales et agricoles de la révolution tunisienne », *Maghreb-Machrek*, 2013/1 N°215, pages 57 à 80

²⁴⁹ Ayeb Habib, « Géographie sociale et géopolitique de la révolution tunisienne : la révolution de l’alfa », *Maghreb-Machrek*, 2011/4 N°210, pages 61 à 77

de la Tunisie de l'intérieur. Ces protestations et ce slogan montrent également que les places assignées aux Tunisiens dans la société par la classe dominante²⁵⁰ sont remises en cause. Le rapport de force entre les classes dominante (Ben Ali et le clan Trabelsi) et dominée (les Tunisiens issus des régions de l'intérieur et exclus des politiques de développement) n'est plus accepté par cette dernière, ce qui va affaiblir l'hégémonie du pouvoir en place. L'hégémonie culturelle²⁵¹ renvoie à l'adoption et la représentation de valeurs, de codes, de pratiques, issues des classes dominantes par les classes dominées même si cela leur est défavorable²⁵². A ce moment précis, les Tunisiens issus des classes dominées ne vont plus accepter d'adopter des pratiques corruptibles car le désavantage est trop grand, n'arrivant pas à subvenir à leurs besoins de première nécessité.

Les organisations politiques et le cyber-activisme, reflet d'une opposition active sous Ben Ali

Dans la continuité de la présidence de Bourguiba, Ben Ali a fortement réprimé les forces d'opposition, et ce, malgré l'instauration d'un pluralisme de façade. En effet, « A la suite des attentats du 11 septembre 2011, le gouvernement de Ben Ali a mis en place une loi antiterroriste, afin de renforcer l'appareil sécuritaire »²⁵³. En dépit du nombre élevé d'arrestations dans l'opposition, de nombreuses organisations politiques ont été créées, afin de marquer leurs désaccords avec le gouvernement et le système partisan de l'époque. Leurs noms affichés soulignaient « clairement leur volonté de se démarquer de tout l'affichage institutionnel qui pouvait rappeler de près ou de loin « le Parti »²⁵⁴ (el Hizb) »²⁵⁵. Par exemple :

²⁵⁰ Morisot Jean, « Nicos Poulantzas : l'Etat comme champ stratégique », Période, 2016 (accès le 27 mai 2022 <http://revueperiode.net/nicos-poulantzas-létat-comme-champ-stratégique/>)

²⁵¹ concept développé par Gramsci

²⁵² Sotiris Panagiotis, traduit de l'anglais par Yohann Douet et Alexandre Feron, « Gramsci et la stratégie de la gauche contemporaine : le « bloc historique » comme concept stratégique », 29 septembre 2014 sur revueperiode.net (accès le 20 mai 2022 <http://revueperiode.net/gramsci-et-la-strategie-de-la-gauche-contemporaine-le-bloc-historique-comme-concept-strategique/>)

²⁵³ Ferjani Mohamed-Chérif, « Inspiration et perspectives de la révolution tunisienne », *Confluences Méditerranée*, 2011/2 N°77, pages 13 à 28

²⁵⁴ ici le Parti renvoyait au parti d'Etat, le parti Néo-destour sous Bourguiba et le RCD sous Ben Ali

« en 1978, les dissidents libéraux du psd, emmenés par l'ancien ministre de l'Intérieur, Ahmed Mestiri, ont choisi de s'appeler le Mouvement des démocrates socialistes (mds – haraka el demûcratîyin el ischtirakyin) pour mieux signifier leur prise de distance à l'égard du parti unique qui, par excès de bureaucratisation et de personnalisation, se serait éloigné, selon eux, des aspirations populaires. » - « Conçue et maintenue comme Mouvement, ses responsables ont voulu [cette organisation] suffisamment souple et ouverte en vue d'éviter les éventuels systèmes d'exclusion qui régissent l'appartenance à la forme classique de parti [15]. » (Camau Michel et Geisser Vincent, 2003)

Les forces d'oppositions se sont organisées à plusieurs reprises dans le passé, montrant que la révolution de 2011 s'inscrit dans un long processus. En avril 1997, des adhérents de l'UGTT, de l'Union générale des étudiants de Tunisie (UGET) et de la Ligue des droits de l'Homme, ont signé « l'Appel des 202 » dans lequel ils réclamaient des droits et des libertés fondamentaux tels que l'instauration d'un Etat de droit, l'égalité effective entre les femmes et les hommes, une garantie de l'indépendance de la justice, la révision du code électoral et la garantie des libertés d'opinion et d'expression²⁵⁶. Puis en 2004, 177 personnalités tunisiennes signèrent le *Manifeste Tunisie*²⁵⁷, montrant une volonté de dénoncer la corruption et le népotisme sous Ben Ali. Nous pouvons ainsi constater que même si l'opposition était réprimée et avait un faible impact au niveau natio-

²⁵⁵ Camau Michel, Geisser Vincent, « Chapitre 6. À la recherche des oppositions tunisiennes », Le syndrome autoritaire. Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali, Académique, Presses de Science Po, 2003, pages 227 à 265

²⁵⁶ Camau Michel, Geisser Vincent, « Chapitre 6. À la recherche des oppositions tunisiennes », Le syndrome autoritaire. Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali, Académique, Presses de Science Po, 2003, pages 227 à 265

²⁵⁷ Ibid

nal, elle existait, mettant en lumière le fait qu'une partie de la population tunisienne ne soutenait pas le gouvernement et que des courants politiques alternatifs existaient. Il ne faut pas oublier que des personnalités tunisiennes se sont battues pendant de longues années et qu'elles ont été le porte-parole d'une partie de la population lors de la Révolution tunisienne. C'est notamment le cas de Hamma Hammami qui est le secrétaire général du Parti des travailleurs tunisiens, créé en 1986 et légalisé en 2011, et un dirigeant du Front populaire pour la réalisation des objectifs de la révolution, créé en 2012²⁵⁸.

Le gouvernement réprimait l'utilisation d'internet. L'Agence Tunisienne d'Internet²⁵⁹ avait notamment été créée afin de limiter les critiques et l'organisation de réseaux alternatifs. Régulièrement des pages d'« erreur 404 » apparaissaient, signifiant que la « cyberpolice » avait supprimé un site et/ou des informations compromettantes²⁶⁰.

Malgré cette censure, des Tunisiens.e.s ont trouvé des techniques pour y échapper, notamment en utilisant des serveurs étrangers ou sinon des « proxy » pour consulter des sites censurés. Au-delà des techniques informatiques, les Tunisiens.e.s ont pratiqué l'humour et l'ironie pour faire passer des messages. En effet, « Le strict contrôle de l'espace numérique opéré par le régime benalien a quant à lui conduit ces internautes à pratiquer les « arts de la dissimulation politique » (Scott, 2009) »²⁶¹. Que ce soit à caractère politique ou non, des Tunisiens.e.s ont bravé l'interdit. Ils/Elles se sont exprimé.e.s librement sur internet et ont organisé des actions contre le gouvernement. Le Conseil national pour les libertés en Tunisie (CNLT) avait par exemple diffusé illégalement des documents dévoilant

²⁵⁸ Marks, Monicat, en entretien avec Hamma, Hammami. 12 octobre 2021. « Le type de populisme que représente le président Kaïs Saïed est traditionaliste et vide de tout programme sérieux et substantiel » (accès le 20 mai 2022 <https://www.pressegauche.org/Tunisie-Hamma-Hammami-Le-type-de-populisme-que-represente-le-president-Kais>)

²⁵⁹ Braun Céline, « A quoi servent les partis tunisiens ? Sens et contre-sens d'une « libéralisation » politique », Première partie. Les partis politiques dans les pays arabes. Tome 2. Le Maghreb, Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée, 111-112, 2006, p 15-62

²⁶⁰ Lecomte Romain, « Expression politique et activisme en ligne en contexte autoritaire. Une analyse du cas tunisien », Réseaux, 2013/5 n°181, pages 51 à 86

²⁶¹ Ibid

« les noms de plusieurs dizaines de personnes impliquées dans des actes de torture et de violence à l’égard des opposants »²⁶².

Pour donner des exemples concrets sur la résistance des Tunisiens.ne.s, une « mailing list » (liste de diffusion) avait été créée en 1998 par deux pseudonymes, Waterman et Foetus, afin que les Tunisiens.ne.s puissent « s’exprimer sur des sujets tabous »²⁶³. Fort de leur succès, le site « takriz » (ras-le-bol)²⁶⁴ fût créé. Le cyber activisme s’est alors développé pour être à son apogée à la fin des années 1990 jusqu’à la Révolution tunisienne. Il est important de souligner que des Tunisiens.ne.s vont créer des sites, des e-mags (magazines électroniques) dans lesquels ils vont dénoncer les agissements du gouvernement mais aussi l’organisation et les idéologies de l’opposition tunisienne. Dès qu’un *e-mag* était censuré, un autre était créé, ce qui nous montre le rôle actif des Tunisiens.ne.s (vivant en Tunisie ou pour une majorité à l’étranger). Le site et forum Nawaat (noyau a su perdurer grâce à son adaptabilité aux circonstances. Il a pour objectif de dénoncer l’absence d’Etat de droit et de prôner la liberté d’expression et la démocratie. Nawaat organisa une « manifestation virtuelle » en 2005, dans laquelle des slogans furent scandés tels que Ben Ali yezzi fok ! (Ben Ali, ça suffit !)²⁶⁵, démontrant déjà le « ras-le bol » d’une partie de la population. Il publia également les documents dévoilés par wikileaks au sujet du clan Trabelsi.

Beaucoup de Tunisiens.ne.s profitèrent d’internet pour dissimuler leur visage afin de s’exprimer anonymement, empêchant le gouvernement de les reconnaître et de les arrêter et/ou de les réprimer physiquement :

« D’autres notes collectives ont ainsi été déployées, telles que la note « Je blogue pour la liberté d’expression » née le 4 juillet

²⁶² Khiari Sadri, « 5. Volontaires et réalistes. Espoirs et paradoxes des oppositions », Tunisie : le délitement de la cité. Coercition, consentement, résistance. Les Afriques, Karthala, 2003, pages 125 à 189

²⁶³ Braun Célina, « A quoi servent les partis tunisiens ? Sens et contre-sens d’une « libéralisation » politique », Première partie. Les partis politiques dans les pays arabes. Tome 2. Le Maghreb, Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée, 111-112, 2006, p 15-62

²⁶⁴ Ibid

²⁶⁵ Braun Célina, « A quoi servent les partis tunisiens ? Sens et contre-sens d’une « libéralisation » politique », Première partie. Les partis politiques dans les pays arabes. Tome 2. Le Maghreb, Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée, 111-112, 2006, p 15-62

2007 ou encore la « Note rouge » publiée le 8 juin 2008 pour dénoncer la répression des mobilisations protestataires qui animaient alors le bassin minier de Gafsa (Allal, 2010). » (Lecomte Romain, 2013)

Les oppositions se faisaient discrètes en raison de la répression, de la censure et des difficultés d'accès à internet. L'arrivée de Facebook en 2008, va accentuer le développement d'organisations informelles. 2011 fut un moment propice où tous ces mécontentements se rejoignirent.

L'originalité de la Révolution tunisienne par rapport aux révoltes de 2008

Les inégalités de développement subies par les régions de l'intérieur permettent d'expliquer pourquoi les protestations nées en décembre 2010 sont parties de ces régions et se sont d'abord étendues aux villes et aux quartiers défavorisés. S'identifiant à ce jeune homme, les soulèvements ont notamment commencé à Sidi Bouzid et les jeunes issus de cette ville ont diffusé l'histoire de ce « martyr » sur les réseaux sociaux. D'autres protestations suivirent dans les Gouvernorats de Kasserine et de Gafsa. Les « déclassés du modèle tunisien » dans les grandes villes, tels que ceux originaires de la « cité El Intilaka » à Tunis²⁶⁶, ont eux aussi rejoint par la suite les protestations.

L'originalité de ce mouvement protestataire réside dans le fait qu'il s'est étendu à toute la Tunisie à partir de janvier 2011 avec l'émergence d'un sentiment d'injustice dans les classes sociales les plus démunies. Il s'agissait aussi d'un « ras-le-bol de la gérontocratie dynastique²⁶⁷ »²⁶⁸. En effet, la Tunisie était gouvernée par un homme âgé de 74 ans alors que la moyenne d'âge de la population était de 28 ans²⁶⁹. Un décalage s'est installé entre la façon de gou-

²⁶⁶ Elloumi Mohamed, « Trois ans après : retour sur les origines rurales de la révolution tunisienne », *Confluences Méditerranée*, 2013/4 N°87, pages 193 à 203

²⁶⁷ la gérontocratie dynastique signifie qu'un pays est dirigé par des personnes âgées (souvent considérées comme sages de part leur âge) qui se succèdent au pouvoir au gré des générations.

²⁶⁸ Encel Frédéric, « Chapitre 2. Nature et déroulement du Printemps Arabe », *Géopolitique du Printemps Arabe*, 2014, pages 65-136

²⁶⁹ Khader Bichara, « La Tunisie fut-elle l'hirondelle qui annonçait le printemps arabe ? », *Outre-terre*, 2011/3 n°29, pages 177 à 192

verner du Président tunisien et les aspirations de la population tunisienne. Ben Ali avait fondé son pouvoir sur la surveillance, la répression de l'opposition, la complicité avec la mafia et la police sur base de corruption et de clientélisme. Il a aussi privilégié la «société politique»²⁷⁰ permettant à la classe dominante de maintenir par la force l'hégémonie, afin de rester au pouvoir²⁷¹. Cependant, ces outils ont, au fil du temps, divisé les Tunisiens et instauré un sentiment de peur, qui ne sera plus accepté en 2010. Nous verrons que le choix de Ben Ali de favoriser la «société politique» plutôt que la «société civile» ne lui a pas été bénéfique sur le long terme.

L'importance du népotisme sous Ben Ali et sa volonté de rester au pouvoir jusqu'en 2018, ont créé une image négative dans la population, qui le voyait comme une autorité sans morale. La tardive parole du Président, le 28 décembre 2010, alors que Mohamed Bouazizi était à l'hôpital²⁷², et ses propos déplacés face à la situation ont renforcé les mécontentements. Un consensus est alors apparu chez les Tunisiens, qui n'avaient connu que ce régime avec un parti unique qui les opprime, pour amener à une alliance de classe conjoncturelle.

La recherche d'une dignité perdue, objet de rassemblement chez les Tunisiens

L'humiliation de Mohamed Bouazizi, reflétait un mépris «devenu un élément moteur de l'action du gouvernement, une arme de domination»²⁷³. Son acte a ainsi fait prendre conscience aux Tunisiens d'une dignité volée par le gouvernement. Le clan Trabelsi et encore plus la femme de Ben Ali, Leïla, «a symbolisé aux yeux

²⁷⁰ Gramsci distingue la «société politique» de la «société civile», qui sont des piliers nécessaire au maintien de l'hégémonie culturelle. La «société politique» renvoie aux appareils idéologiques comme la police, l'armée et la justice, tandis que la «société civile» renvoie aux institutions culturelles comme l'école.

²⁷¹ Sotiris Panagiotis, traduit de l'anglais par Yohann Douet et Alexandre Feron, «Gramsci et la stratégie de la gauche contemporaine : le «bloc historique» comme concept stratégique», 29 septembre 2014 sur revueperiode.net (accès le 20 mai 2022 <http://revueperiode.net/gramsci-et-la-strategie-de-la-gauche-contemporaine-le-bloc-historique-comme-concept-strategique/>)

²⁷² Piot Olivier, «De la colère au soulèvement», Le défi tunisien. Manière de voir, numéro 160. bimestriel. août-septembre 2018, Le Monde diplomatique, pages 1 à 100

²⁷³ Badie Bertrand, «Printemps arabe : un commencement», Société d'Edition de Revues, 2011/7 Tome 415, pages 7 à 18

des Tunisiens la corruption morale du système»²⁷⁴. Toutes les richesses étaient accaparées par le gouvernement et pour espérer mener une vie acceptable, les Tunisien.ne.s devaient participer à « el khobza » (la course au pain) et se corrompre. Cette course est liée au « pacte de sécurité », qui renvoie à la mise en place de contraintes et de coercition par le gouvernement dans la vie économique et sociale²⁷⁵. Ces contraintes ont entraîné un mode de vie incertain pour une partie des Tunisien.ne.s, les exclu.e.s d'« el khobza », engendrant des frustrations. Des rapports hiérarchiques et inégalitaires sont alors advenus dans la société tunisienne. Cette inégalité mise en place par le gouvernement « s'accompagne du sentiment de se faire exploiter et d'être dépossédé de ce que l'on estime mériter » et « a produit une forme d'auto-dévalorisation collective et individuelle »²⁷⁶. Les Tunisien.ne.s ont alors revendiqué cette dignité perdue, qui a été au cœur d'un certain nombre de slogans, tels que « Karama » (Dignité), « Aihtiram » (Respect). La naissance des manifestations sur l'ensemble du territoire national peut s'expliquer par une disparition du sentiment de peur, du « silence obligé »²⁷⁷. L'indignation avait pris le dessus sur le « pacte de sécurité ». Une volonté de défendre des valeurs pour le bien commun a émergé, amenant des jeunes Tunisiens à être prêts à se sacrifier lors des protestations plutôt qu'à rester passifs.

Il est également nécessaire de souligner qu'une partie des Tunisien.ne.s qui participaient à cette course n'étaient pas de réels soutiens de Ben Ali. Même si « La police avait enrôlé plus de 130 000 personnes sans compter le personnel des services secrets et les «mouchards» à la solde du régime »²⁷⁸, afin de renforcer l'appareil sécuritaire, une partie n'adhérait pas au régime et n'a pas soutenu le gouvernement lors des protestations. De plus, certains Tunisien.ne.s ont adhéré au RCD, notamment dans les régions de l'intérieur, pour

²⁷⁴ Hibou Béatrice en entretien avec Khiari Sadri, « La Révolution tunisienne ne vient pas de nulle part », Politique Africaine, 2011/1 (N°121), pages 23-34

²⁷⁵ Hibou Béatrice, « Introduction au thème, Tunisie. Economie politique et morale d'un mouvement social », Politique Africaine, 2011/1 N°121, pages 5 à 22

²⁷⁶ Meddeb Hamza, « L'ambivalence de la course à «el khobza» Obéir et se révolter en Tunisie.», Politique Africaine, 2011/1 N°121, pages 35-51

²⁷⁷ Hibou Béatrice, « Introduction au thème, Tunisie. Economie politique et morale d'un mouvement social », Politique Africaine, 2011/1 N°121, pages 5 à 22

²⁷⁸ Khader Bichara, « La Tunisie fut-elle l'hirondelle qui annonçait le printemps arabe ? », Outre-terre, 2011/3 n°29, pages 177 à 192

se voir accorder les faveurs du gouvernement²⁷⁹ et pour bénéficier d'un travail, synonyme de lutte contre le déclassement social, en quête de dignité. Ce qui a causé la chute de Ben Ali est que dans un régime autoritaire, le gouvernement se croie aimé²⁸⁰, il n'a donc pas cherché à comprendre l'émergence des contestations. Ses réactions tardives et inadéquates ne lui auront pas permis de répondre à un problème d'ordre national.

Un mouvement protestataire visible grâce aux réseaux sociaux et au dynamisme de la jeunesse et des femmes

L'utilisation massive d'internet et des réseaux sociaux lors de la Révolution tunisienne est une nouveauté. Jamais un mouvement protestataire de cette ampleur n'a eu recours à ces moyens de communications. Ghachem Lassaad va notamment la qualifier de « Révolution 2.0 » et souligner l'importance du rôle de Facebook et de Twitter dans la contestation et le militantisme²⁸¹. L'usage des réseaux sociaux a certes permis de diffuser et de faire circuler l'information, mais les médias occidentaux ont eu tort d'affirmer que sans eux, la révolution n'aurait su perdurer. Les réseaux sociaux ont surtout favorisé les échanges entre les Tunisiens.ne.s et permis une coordination des manifestations. Twitter est une « caisse de résonance »²⁸², qui grâce à l'utilisation de hashtags (#Sidi Bouzid #Tunisia²⁸³), a rendu visible les protestations et la répression par les forces de police. De nombreuses photos et vidéos ont aussi été diffusées sur Facebook dès janvier 2011 et ont été relayées par des Tunisiens.ne.s vivant à l'étranger. Comme le souligne Hossam al-Hamalawy, « Internet et la technologie 2.0 ont été des instruments

²⁷⁹ Ayeb Habib, « Géographie sociale et géopolitique de la révolution tunisienne : la révolution de l'alfa », Maghreb-Machrek, 2011/4 N°210, pages 61 à 77

²⁸⁰ Badie Bertrand, « Printemps arabe : un commencement », Société d'Edition de Revues, 2011/7 Tome 415, pages 7 à 18

²⁸¹ Ghachem Lassaad, Révolution tunisienne 2.0 : d'un soulèvement au militantisme sur le réseau social, Artlesia, collection Enjeux de l'actualité, 2013, 134

²⁸² Lafrance Jean-Paul, « La Révolution peut-elle être gazouillée ? », Hermès, La Revue, 2011/3 n°61, pages 203 à 211

²⁸³ Bader Ben Mansour, Les traces de la révolution dans les campagnes numériques des partis politiques en Tunisie démocratique. Le cas des élections municipales de 2018, Université Laval, 2021, pages 1 à 290

pour diffuser l'information. »²⁸⁴. Les réseaux sociaux ont donc permis une médiatisation des protestations sur la scène internationale, mais il ne faut pas sous-estimer les actions des Tunisiens.e.s qui se sont révolté.e.s et qui ont protesté dans les rues, au péril de leur vie.

Une autre nouveauté concerne l'occupation périodique de l'espace public par les jeunes dès les protestations fin 2010. Dès son arrivée au pouvoir, Ben Ali a pris des mesures pour faciliter l'accès à l'enseignement supérieur, et en parallèle alors que la Tunisie connaissait une croissance démographique. Le Président tunisien a voulu utiliser l'école, qui renvoie à la « société civile », pour favoriser l'imposition de l'hégémonie et la création de rapports sociaux²⁸⁵. En effet, en permettant à tous les Tunisiens.e.s d'accéder à un enseignement commun, Ben Ali avait pour volonté d'avaliser la corruption, le clientélisme et de faire passer pour véritable le « miracle économique tunisien ». L'objectif de Ben Ali était d'avoir une jeunesse passive, qui accepte les rapports hiérarchiques existants et qui soutient ses agissements. Cependant, le nombre d'emplois disponible n'avait pas augmenté, ce qui a eu pour conséquence un taux de chômage inimaginable à hauteur de 66% chez les jeunes Tunisiens.e.s et de 37% chez les jeunes diplômé.e.s, alors qu'il était déjà de 14% au niveau national au moment de cette période révolutionnaire²⁸⁶. Les jeunes Tunisiens.e.s ont pour la majorité connu un déclassement forcé, pouvant expliquer leur rapide soutien aux manifestations. Ils ont ainsi remis en cause le régime de Ben Ali, qui les opprime depuis toujours, et pris conscience des « fausses » promesses du Président.

L'espace public a alors été le théâtre de protestations de la part des jeunes. Cela est assez ironique puisque Ben Ali avait déclaré l'année 2010 « Année de la Jeunesse », avec pour slogan « une jeunesse capable de relever les défis »²⁸⁷. La jeunesse a donc relevé le défi de se révolter contre les forces de police, qui symbolisaient la

²⁸⁴ Lafrance Jean-Paul, « La Révolution peut-elle être gazouillée ? », *Hermès, La Revue*, 2011/3 n°61, pages 203 à 211

²⁸⁵ Sotiris Panagiotis, traduit de l'anglais par Yohann Douet et Alexandre Feron, « Gramsci et la stratégie de la gauche contemporaine : le « bloc historique » comme concept stratégique », 29 septembre 2014 sur revueperiode.net (accès le 20 mai 2022 <http://revueperiode.net/gramsci-et-la-strategie-de-la-gauche-contemporaine-le-bloc-historique-comme-concept-strategique/>)

²⁸⁶ Khader Bichara, « La Tunisie fut-elle l'hirondelle qui annonçait le printemps arabe ? », *Outre-terre*, 2011/3 n°29, pages 177 à 192

²⁸⁷ Meddeb Hamza, « L'ambivalence de la course à «el khobza» Obéir et se révolter en Tunisie. », *Politique Africaine*, 2011/1 N°121, pages 35-51

peur. Ainsi, les jeunes des quartiers populaires Echaabia dans la ville de Hamman Lib et de Bab Jdid « dans la médina de Tunis » ont réussi à prendre le contrôle du quartier, en utilisant différentes stratégies de résistances contre la police²⁸⁸. Après le retrait de la police, les jeunes ont mis en place des vérifications d'identité et de surveillance du quartier afin d'éviter notamment les pillards et les « milichates (les milices) ». Ils ont aussi incendié le local de la police qui renvoyait à des humiliations quotidiennes²⁸⁹.

Lors de ce processus révolutionnaire, les femmes ont elles aussi participé massivement aux protestations, ce qui constitue une nouveauté relevant d'une pluralité de répertoires d'action utilisés, de revendications portées et dans la diversité des origines socio-économiques des manifestantes²⁹⁰, mais aussi :

« L'événement révolutionnaire a en effet rendu pensables et possibles des pratiques improbables en temps ordinaire : que des femmes prennent, comme à Sidi Bouzid, la tête des cortèges funèbres pour enterrer leurs proches et voisins assassinés par les agents du régime, alors que seuls les hommes sont habituellement habilités à accompagner les morts au cimetière ; que des femmes, jeunes et moins jeunes, passent la nuit sous des tentes sur les places de la Kasbah et du Bardo à Tunis, à l'usine, à l'université ou dans des locaux associatifs, où elles font une grève de la faim, et ce en l'absence des gardiens du patronyme ; que des jeunes femmes ne soient vêtues, lors des rassemblements et manifestations, que de leurs dessous et du drapeau national. » (Kréfa Abir, 2016/1, 119)

Les Tunisiennes ont bénéficié d'un contexte propice à de nouvelles libertés et à de la visibilité, leur permettant de remettre en question la « hiérarchie des sexes » et le paternalisme. Jusqu'alors, leurs libertés étaient restreintes. Les Tunisiennes vivant dans les régions de l'intérieur sont les premières à avoir pris part aux protestations car elles étaient plus touchées par la pauvreté (dont une partie avait pris part aux révoltes de Gafsa). Les nombreux viols commis par des policiers en 2010 et le fort taux de chômage chez les Tunisiennes peuvent expliquer le nombre significatif de femmes qui ont parti-

²⁸⁸ Amin Allal, « « Avant on tenait le mur, maintenant on tient le quartier ! », Germes d'un passage au politique de jeunes hommes de quartiers populaires lors du moment révolutionnaire à Tunis », Politique Africaine, 2011/1 N°121, pages 53 à 67

²⁸⁹ Ibid

²⁹⁰ Kréfa Abir, « Les rapports de genre au cœur de la révolution », Pouvoirs, 2016/1 (N°156), pages 119 à 136

pé à la révolution. En effet, « Les femmes diplômées du supérieur sont deux fois plus touchées par le chômage que les hommes, les taux passant de 22,6 % à 45,3 % ; les proportions sont assez proches si l'on s'intéresse à l'ensemble des chômeurs : 13,9 % et 23,3 % »²⁹¹.

Des mouvements féministes laïcs, comme l'Association tunisienne des femmes démocrates (AFTD) et l'Association des femmes tunisiennes pour la recherche et le développement (AFTURD), ont organisé une manifestation le 29 janvier 2011 à Tunis²⁹². Des slogans ont alors émergé, « Mousâwât » (Egalité) et « Mousâwât fi tachqîl al-qarârât ! » (« Égalité dans les prises de décision ! ») revendiquant la révision de la Constitution et du code électoral²⁹³. Les femmes ont aussi exprimé leurs demandes sur les lieux de travail, Ainsi, des ouvrières de la société Electro se sont mises en grève au mois de janvier afin d'avoir les mêmes droits que les ouvriers²⁹⁴. Elles ont créé leur propre syndicat quelques mois après le début des protestations, syndicat qui était principalement animé par des femmes !²⁹⁵ L'exemple de Radhi Nasraoui, avocate tunisienne, figure de l'opposition sous Ben Ali et militante contre la torture et qui a eu un rôle actif dans la Révolution tunisienne est un bel exemple de l'engagement des Tunisiennes dans la Révolution.

Des acteurs en marge de la société, ont donc occupé une place importante lors des protestations, amenant notamment les forces de police, qui représentent l'appareil sécuritaire, à se retirer des villes, « pour échapper à la vindicte populaire²⁹⁶ »²⁹⁷, affaiblissant encore plus le gouvernement.

²⁹¹ Ibid

²⁹² Kréfa Abir, « Les rapports de genre au cœur de la révolution », Pouvoirs, 2016/1 (N°156), pages 119 à 136

²⁹³ Ibid

²⁹⁴ Barrières Sarah, « Des rebelles au travail. Faire front entre ouvrières dans la (post) révolution tunisienne », Travail, genre et sociétés, 2021/1 n°45, pages 115 à 133

²⁹⁵ Ibid

²⁹⁶ terme désignant la manifestation publique de désapprobation populaire des actions du gouvernement, laissant place à l'intimidation et l'extériorisation d'une peur omniprésente.

²⁹⁷ Ben Hammouda Hakim, « Chapitre 6. Les années révolution », Tunisie (2012), pages 143-168

Une Révolution soutenue par des forces d'opposition, isolant davantage le gouvernement tunisien

Le monde syndical, les forces d'opposition politiques, l'armée et le secteur privé ont soutenu les manifestations et ont posé des revendications davantage politiques, permettant aux Tunisien.ne.s d'être encadré.e.s et de se faire entendre.

Dès les protestations à Kasserine en décembre 2010, l'Ordre des avocats a apporté son soutien et a dénoncé la répression policière des manifestants. Il aura permis d'impulser les protestations en lançant a lancé un appel à la grève générale le 6 janvier 2011²⁹⁸, pour débloquer l'économie du pays. L'Ordre des avocats a ainsi occupé une position centrale au début de la révolution en raison des pressions exercées sur l'UGTT pour qu'elle sorte de sa torpeur depuis l'arrivée au pouvoir de Ben Ali.

L'UGTT est jusqu'en 2011, le syndicat unique qui bénéficie d'un ancrage national historique, avec un rôle atypique en tant que partenaire du pouvoir mais aussi, une force d'opposition. Fort de 500 000 adhérents en 2011, ce syndicat dispose d'une autonomie fonctionnelle à l'égard du régime²⁹⁹ ; il a notamment soutenu les manifestations contre le Président Bourguiba dans les années 1960 et 1980. Pour une partie des Tunisien.ne.s, ce syndicat était considéré comme le porteur des revendications populaires, ce qui peut expliquer l'espoir des forces d'oppositions et des citoyens de voir l'UGTT jouer un rôle important dès le début des protestations à la mi-décembre en 2010. L'UGTT a d'abord soutenu timidement les protestations qui ont émergé dans la Tunisie de l'intérieur, avant de s'opposer frontalement au régime de Ben Ali.

Tout a commencé par une délégation du syndicat à Sidi Bouzid lors d'une réunion le 18 décembre 2010³⁰⁰, qui a été la médiatrice entre le gouvernement et les manifestants. Les sections locales puis les fédérations régionales de l'UGTT ont joué un rôle primordial dans le soutien des Tunisien.ne.s marginalisé.e.s, en encadrant la contes-

²⁹⁸ Ben Hammouda Hakim, « Chapitre 6. Les années révolution », Tunisie (2012), pages 143-168

²⁹⁹ Allal Amin et Geisser Vincent, « Tunisie : « Révolution de Jasmin » ou Intifada ? », Mouvements, 2011/2 n°66, pages 62 à 68

³⁰⁰ Ben Hammouda Hakim, « Chapitre 6. Les années révolution », Tunisie (2012), pages 143-168

tation sociale ; soutien qui a augmenté en puissance au fur et à mesure de l'ampleur territoriale de ces protestations. A partir d'un communiqué du 11 janvier 2011, la Commission administrative de l'UGTT va sortir de son silence, et se positionner en tant que « lobby ». Elle va contester la répression policière et demander le retrait des forces de l'ordre³⁰¹. Son intervention faisait suite au « week end sanglant » des 8 et 9 janvier qui avait fait de nombreux blessés et morts. Ben Ali avait promis lors de son deuxième discours la création de nouveaux emplois, ce qui était en totale contradiction avec les attentes des Tunisiens. En réaction, les fédérations régionales, de Sfax, Tozeur, Kairouan ont appelé les Tunisiens à la grève générale le 12 janvier 2011. Grâce à l'intervention de l'UGTT, les protestations ont été mieux structurées et ont profité d'une plus grande visibilité. Elle a permis de canaliser les mécontentements, de politiser les revendications et de faire connaître le mouvement protestataire sur la scène internationale.

Ben Ali a prononcé un dernier discours le 13 janvier 2011, en promettant de ne pas se représenter en 2014 et en affirmant « Je vous ai compris, je vous ai tous compris. »³⁰². En réaction, la direction de l'UGTT a décrété la grève générale le 14 janvier 2011. Le slogan « Ben Ali, dégage » est alors apparu lors des manifestations à Tunis et le Président a pris la fuite le soir même. La fuite de Ben Ali nous montre qu'il n'était plus en mesure de diriger la société tunisienne car sa stratégie de gouverner par la force ne fonctionnait plus. Il avait perdu le soutien d'une partie des forces armées et de la population. En effet, l'unité des superstructures (culturelle, économique et politique) était brisée, ce qui avait affaibli le « bloc historique »^{303 304}.

Le slogan « Ben Ali, dégage » a ensuite été repris par les Tunisiens à l'encontre du Premier Ministre Mohamed Ghannouchi et des membres du RCD qui représentaient une continuité du pouvoir.

³⁰¹ Allal Amin et Geisser Vincent, « Tunisie : « Révolution de Jasmin » ou Intifada ? », *Mouvements*, 2011/2 n°66, pages 62 à 68

³⁰² *Le Monde diplomatique*, Le défi tunisien. Manière de voir, bimestriel août-septembre 2018 n°160, *Le Monde diplomatique*, pages 1 à 100

³⁰³ Le « bloc historique », selon l'approche gramscienne, renvoie aux élites dominantes qui contrôlent la société, l'Etat

³⁰⁴ Sotiris Panagiotis, traduit de l'anglais par Yohann Douet et Alexandre Feron, « Gramsci et la stratégie de la gauche contemporaine : le « bloc historique » comme concept stratégique », 29 septembre 2014 sur revueperiode.net (accès le 20 mai 2022 <http://revueperiode.net/gramsci-et-la-strategie-de-la-gauche-contemporaine-le-bloc-historique-comme-concept-strategique/>)

Une réelle volonté de rompre avec « les années Ben Ali » est née chez la majorité des Tunisien.ne.s, entraînant un alignement temporaire des opinions et l'émergence d'un discours radical. Le 18 janvier 2011, l'UGTT va jusqu'à demander le démantèlement total de « l'Etat RCD »³⁰⁵. Des actions plus radicales et plus violentes ont émergé à partir de fin janvier, les membres du gouvernement de Ben Ali qui restaient au pouvoir étaient perçus par les Tunisien.ne.s comme une tentative de perpétuer l'ancien régime. Le 22 janvier 2011, une « Marche pour la libération et la dignité » a ainsi été organisée à Tunis, suivie d'un sit-in devant le siège du Premier Ministre³⁰⁶. Il s'agit du « Kabash 1 » qui se déroula pendant plusieurs jours, afin que les membres du RCD encore en fonction démissionnent. Le gouvernement de Ghannouchi n'était pas considéré comme légitime, ce qui a entraîné un second sit-in du 23 février au 4 mars 2011. Le « Kabash 2 » fut un succès avec la démission du Premier Ministre le 27 février 2011. Béji Caïd Essebsi, ancien ministre sous Bourguiba, forma un nouveau gouvernement³⁰⁷. Cette date marque un tournant pour la vie démocratique et politique tunisienne, avec l'effondrement d'un régime autoritaire, entraînant un essoufflement des manifestations.

Le rôle actif de l'UGTT ne doit pas passer sous silence le soutien d'autres acteurs. L'armée a notamment épaulé les manifestants, renonçant à une sévère répression. L'appui mitigé de l'armée à Ben Ali peut s'expliquer par les mesures du gouvernement favorisant le renforcement des forces intérieures (police et milices) au dépend de l'armée. Ce faisant, le gouvernement n'a plus disposé au moment crucial de l'appui de l'appareil sécuritaire. Selon Bichara Khader, « Ben Ali fit appel à l'armée, le chef d'état-major de l'armée de terre refusa, précipitant la fuite du dictateur. »³⁰⁸.

Durant la Révolution tunisienne, l'UGTT et les forces d'opposition ont créé des structures de transition, comme le Conseil

³⁰⁵ Allal Amin et Geisser Vincent, « Tunisie: « Révolution de Jasmin » ou Intifada ? », Mouvements, 2011/2 n°66, pages 62 à 68

³⁰⁶ Ben Hammouda Hakim, « Chapitre 6. Les années révolution », Tunisie (2012), pages 143-168

³⁰⁷ Elyès Jouini, « Tunisie 2011-2018: Chronique d'une révolution », commentaire SA, 2019/1 Numéro 165, pages 115 à 122

³⁰⁸ Khader Bichara, « La Tunisie fut-elle l'hirondelle qui annonçait le printemps arabe ? », Outre-terre, 2011/3 n°29, pages 177 à 192

national de la Révolution (11 février 2011)³⁰⁹. Des comités locaux, régionaux ont été mis en place, contrôlés par l'UGTT et les mouvements d'extrême gauche afin d'éviter des dérives du pouvoir sécuritaire à l'encontre de la population³¹⁰. Ces appuis humains et matériels ont permis à ce mouvement révolutionnaire de ne pas s'essouffler.

Il est également important de souligner que même si des forces d'opposition politiques ont soutenu cette révolution, qu'aucun parti, aucun homme politique influent n'a essayé d'en tirer profit. En effet, le parti islamique, Ennahda, très réprimé sous Ben Ali, a soutenu très tardivement les protestations et n'a pas cherché à placer Mohamed Bouazizi en « martyr » pour espérer arriver au pouvoir. L'absence d'ennemi identifié n'a donc pas pu être un élément d'instrumentalisation par le pouvoir pour garder le soutien du peuple tunisien. « Ben Ali n'a pu (...) se présenter comme le « garant » de l'intégrité territoriale » alors que cela a été le cas dans certains pays africains comme le Maroc ou l'Algérie³¹¹. L'UGTT et les forces de gauche ont donc permis la politisation des revendications dans la société tunisienne, renforçant ce mouvement révolutionnaire face à des réactions inadéquates du Président Ben Ali. L'absence de clivages des forces politiques a eu pour conséquence l'unité de la population, contribuant à la chute d'un régime de 23 ans. Ces revendications sont parties du « bas » pour s'étendre au « haut », même si comme nous le montrerons ensuite, cela s'est fait au détriment des revendications économiques et sociales parties de la Tunisie de l'intérieur.

Ben Ali « lâché » par ses alliés et l'effondrement du clientélisme redistributif mis en place par son régime ont précipité sa fuite

L'appui des Etats-Unis à Ben Ali pourrait s'expliquer par le prétexte d'empêcher l'expansion de l'islamisme en Afrique. Les USA notamment avaient implanté le Bureau régional de la Middle East Partnership Initiative (MEPI) à Tunis en 2002 afin de « créer une

³⁰⁹ Ben Hammouda Hakim, « Chapitre 6. Les années révolution », Tunisie (2012), pages 143-168

³¹⁰ Gana Alia, « Aux origines rurales et agricoles de la révolution tunisienne », Maghreb-Machrek, 2013/1 N°215, pages 57 à 80

³¹¹ Khader Bichara, ibid p 192

zone de stabilité au Moyen Orient »³¹². Ben Ali a ainsi pu bénéficier du soutien des puissances occidentales et des institutions financières internationales, qui ont promu le discours de la stabilité tunisienne et du « miracle tunisien ». Selon un rapport de la Banque Mondiale en 2010, le niveau de pauvreté avait chuté, pour atteindre 7 % grâce aux réformes de libre marché mises en place, avec un taux de chômage oscillant à 14 %³¹³. En réalité, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque Mondiale, en incitant Ben Ali à se conformer au néolibéralisme et à réduire la dette du pays, ont participé à l'appauprissement de la Tunisie. Un régime de libre échange avec l'Union Européenne avait été mis en place dès 1987, ainsi qu'un programme de privatisation sous la supervision du FMI et de la Banque Mondiale³¹⁴. Le FMI avait aussi exigé l'annulation de subvention en septembre 2010 pour atteindre l'équilibre fiscal³¹⁵. Ces mesures ont eu pour conséquence l'effondrement des systèmes de santé et d'éducation³¹⁶, n'ayant plus assez de ressources. Ben Ali, afin d'assouvir sa domination, et sous les instructions des Occidentaux a donc favorisé l'investissement dans le privé et vers les marchés extérieurs, aggravant une mauvaise redistribution des richesses. Ceci a contribué à cristalliser les mécontentements à son égard, profitant à l'opposition qui a préparé le renversement du régime.

Ben Ali a privilégié une économie mondialisée, tournée notamment vers l'importation des matières agricoles. Cela a entraîné la dépendance de la Tunisie. Par conséquent, le gouvernement tunisien devait se plier aux conditions de ses alliés pour les accords commerciaux et pour les prêts, favorisant ses intérêts sur le court terme. Ainsi, la classe dominante tunisienne pouvait être qualifiée de « bourgeoisie compradore »³¹⁷ car elle tenait « sa position domi-

³¹² Tissot Pauline, « Les Etats-Unis ont-ils joué un rôle dans le départ de Ben Ali ? », L'Express, 24 janvier 2011 (accès le 3 mai 2022 https://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/les-etats-unis-ont-ils-joue-un-role-dans-le-depart-de-ben-ali_955237.html)

³¹³ Chossudovsky Michel traduit par Lévesque Julie, « Ben Ali n'aurait pas existé sans l'appui international. Les dictateurs dictent, les pantins obéissent aux ordres », L'aut'journal (accès le 3 mai 2022 <https://lautjournal.info/articles-mensuels/296/ben-ali-naaurait-pas-existe-sans-lappui-international>)

³¹⁴ Ibid

³¹⁵ Ibid

³¹⁶ Ibid

³¹⁷ concept développé par N. Poulantzas

nante de sa capacité à commerçer avec l'étranger »³¹⁸. Cette dépendance aux marchés extérieurs a exercé « une pression croissante sur les budgets publics et réduit la capacité de l'Etat à subventionner les produits alimentaires de base, surtout depuis la crise alimentaire de 2007-2008 »³¹⁹. En réalité, le soutien des puissances occidentales envers Ben Ali ne lui a pas permis de maintenir durablement sa domination car sa politique a entraîné l'appauvrissement d'une partie du pays. De plus, lorsque ses alliés ne l'ont plus soutenu, il a perdu en crédibilité et parallèlement en pouvoir. En effet, Par ailleurs, malgré leur soutien officiel sur la scène internationale, les Etats-Unis entretenaient des rapports réguliers avec les forces d'opposition tunisiennes, notamment sous la présidence de Bush³²⁰. Le Président du Syndicat des journalistes, Lofti Haji, avait notamment été invité à Washington DC³²¹. Le gouvernement américain a également entretenu des relations avec le Premier ministre, Mohammed Ghannouchi et surtout avec le ministre des Affaires étrangères, Kamel Marjane³²², lorsque les manifestations ont commencé en 2010.

Une partie de la population arrivait difficilement à survivre, alors que son Président et son entourage détenaient de nombreux biens privés, luxueux, en Tunisie et à l'étranger, grâce à l'argent de l'Etat. Cela a été révélé par *WikiLeaks* en décembre 2010 avec des télégrammes détenus par des diplomates américains. Au fil des années, les richesses ont été accaparées par une fine couche des élites, illustrant le fonctionnement du réseau clientéliste et les failles de ce régime mafieux. Le système tunisien reposait sur une « économie de la dette », ce qui a favorisé la dépendance des élites et leur endettement croissant, diminuant la base sociale du pouvoir, et ce, depuis la mise en place d'un système de tutelle par l'Etat colonial fran-

³¹⁸ Keuchyan Razmig, « Lénine, Foucault, Pouantzas », *Contretemps. Revue de critique communiste*, 12 mars 2013 (accès le 20 mai 2022 <https://www.contretemps.eu/bonnes-feuilles-etat-pouvoir-socialisme-nicos-pouantzas/>)

³¹⁹ Gana Alia, « Aux origines rurales et agricoles de la révolution tunisienne », *Maghreb-Machrek*, 2013/1 N°215, pages 57 à 80

³²⁰ Tissot Pauline, « Les Etats-Unis ont-ils joué un rôle dans le départ de Ben Ali ? », *L'Express*, 24 janvier 2011 (accès le 3 mai 2022 https://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/les-etats-unis-ont-ils-joue-un-role-dans-le-depart-de-ben-ali_955237.html)

³²¹ Ibid

³²² Ibid

çais³²³. Les Tunisiens qui soutenaient Ben Ali et qui voyaient leurs intérêts moins pris en compte par le gouvernement ont fini par le délaisser. Cette période de début de crise a démontré que les relations entre les membres de la classe dominante devenaient conflictuelles et que leurs intérêts divergeaient, ce qui a impacté l'hégémonie affecté son assise économique et a affaibli l'Etat³²⁴. Une des erreurs de Ben Ali aura été de ne pas avoir pris en compte cette hétérogénéité de la classe dominante car l'Etat tunisien est un instrument qui « oeuvre en faveur de la domination de la bourgeoisie »³²⁵. Sans le soutien de la classe dominante, qui détient le capital culturel, économique, politique, Ben Ali n'avait plus les moyens de gouverner.

La Révolution Tunisienne est le reflet d'un affaiblissement des appareils hégémoniques et coercitifs, entraînant fin 2010, une crise de l'hégémonie, pouvant être qualifiée de « crise d'autorité »³²⁶ car Ben Ali n'arrivait plus à calmer les mécontentements et, tant au niveau interne que externe, il n'était plus soutenu. En réalité l'hégémonie sur laquelle reposait le pouvoir était faible³²⁷. Le Président n'arrivait plus à imposer son idéologie par la force et par la contrainte, l'armée ne le soutenait pas et les forces de police prenaient la fuite lorsque les manifestations étaient ingérables³²⁸. Par conséquent, l'affaiblissement de l'hégémonie va favoriser l'émergence d'un « nouveau bloc historique », avec ce processus révolutionnaire, laissant l'ouverture à une configuration différente de la société civile et à la construction de nouveaux rapports so-

³²³ Conférence de Aziz Fall, organisée par l'Association de blogueurs tunisiens et le collectif pour les solidarités avec la Tunisie à Montréal, au Siège du Réseau Euro-Méditerranéen des droits de l'homme (Remdh, Tunis), 13 juillet 2011

³²⁴ Morisot Jean, « Nicos Poulantzas : l'Etat comme champ stratégique », Période, 2016 (accès le 27 mai 2022 <http://revueperiode.net/nicos-poulantzas-letat-comme-champ-strategique/>)

³²⁵ Keucheyan Razmig, « Lénine, Foucault, Poulantzas », Contretemps. Revue de critique communiste, 12 mars 2013 (accès le 20 mai 2022 <https://www.contretemps.eu/bonnes-feuilles-letat-pouvoir-socialisme-nicos-poulantzas/>)

³²⁶ Sotiris Panagiotis, traduit de l'anglais par Yohann Douet et Alexandre Feron, « Gramsci et la stratégie de la gauche contemporaine : le « bloc historique » comme concept stratégique », 29 septembre 2014 sur revueperiode.net/gramsci-et-la-strategie-de-la-gauche-contemporaine-le-bloc-historique-comme-concept-strategique/)

³²⁷ Keucheyan Razmig, « Lénine, Foucault, Poulantzas », Contretemps. Revue de critique communiste, 12 mars 2013 (accès le 20 mai 2022 <https://www.contretemps.eu/bonnes-feuilles-letat-pouvoir-socialisme-nicos-poulantzas/>)

³²⁸ Ben Hammouda Hakim, « Chapitre 6. Les années révolution », Tunisie (2012), pages 143-168

ciaux³²⁹. Pour que le nouveau bloc historique soit établi, il est primordial que l'alliance de classe qui a eu lieu, en plus de s'emparer du pouvoir, réussisse lors de la période de transition à construire de nouveaux appareils hégémoniques³³⁰, c'est à dire, des instruments qui permettent à la nouvelle classe dominante d'imposer sa force, de servir ses intérêts et qui soient acceptés dans toutes les sphères de la société³³¹. Une constitution et des instances pour les élections ont été mises en place après la Révolution tunisienne mais cela suffit-il pour parler d'un changement de bloc historique, selon l'approche gramscienne ?

Peut-on parler d'un succès de la Révolution tunisienne 11 ans plus tard ?

Depuis 2020, des questions émergent quant aux aboutissements de cette révolution. Nous pouvons nous demander si : ce mouvement atypique a permis en réalité de réels changements dans la société tunisienne ? Les nouvelles institutions mises en place sont-elles compatibles avec les moeurs de la société tunisienne ? Les forces d'opposition qui ont participé à l'élaboration des nouvelles instances ne sont-elles pas d'une certaine manière le reflet d'une élite qui cherche à accaparer le pouvoir ?

Premièrement, il est important de rappeler que ce mouvement révolutionnaire a abouti à un processus de transition démocratique, ce qui n'est pas le cas pour tous les pays du « Printemps Arabe ». La Libye a connu la guerre civile et les protestations en Syrie ont été très sévèrement réprimées par le pouvoir. Les Tunisiens ont, eux, pu bénéficier de réelles avancées en terme de libertés publiques et politiques. Ils bénéficient notamment d'une Constitution depuis 2014. Un pluralisme politique est également né, avec l'existence de

³²⁹ Sotiris Panagiotis, traduit de l'anglais par Yohann Douet et Alexandre Feron, « Gramsci et la stratégie de la gauche contemporaine : le « bloc historique » comme concept stratégique », 29 septembre 2014 sur revueperiode.net (accès le 20 mai 2022 <http://revueperiode.net/gramsci-et-la-strategie-de-la-gauche-contemporaine-le-bloc-historique-comme-concept-strategique/>)

³³⁰ selon le point de vu de Buci-Glucksmann

³³¹ Sotiris Panagiotis, traduit de l'anglais par Yohann Douet et Alexandre Feron, « Gramsci et la stratégie de la gauche contemporaine : le « bloc historique » comme concept stratégique », 29 septembre 2014 sur revueperiode.net (accès le 20 mai 2022 <http://revueperiode.net/gramsci-et-la-strategie-de-la-gauche-contemporaine-le-bloc-historique-comme-concept-strategique/>)

210 partis en 2018³³², rompant avec un RCD omniprésent. Des élections libres et régulières ont dès lors été tenues, que ce soit pour les présidentielles ou les législatives. Il s'agit d'une réelle nouveauté pour les Tunisien.ne.s, qui peuvent s'exprimer politiquement au moment des élections et s'opposer au gouvernement, sans subir la répression, comme cela était le cas pour les membres des partis de gauche et du parti islamique avant 2011. Des dirigeants de l'opposition et de la société civile, tels que Ahmed Néjib Chebbi pour le parti démocrate progressiste (PDP) et Taïeb Baccouche, ancien secrétaire générale de l'UGTT, ont fait parti du gouvernement de transition³³³. Une certaine liberté d'expression, grâce au rôle des réseaux sociaux notamment, et de manifester a vu le jour. De plus, selon les données de la Banque mondiale, « Le déficit budgétaire a été globalement réduit de 27,7 %, ce qui s'inscrit dans l'objectif de le ramener à 6,6 % du PIB en 2021 »³³⁴. Cependant ces données masquent des réalités.

Les forces d'oppositions politiques sont présentes dans les nouvelles instances, cependant, les jeunes et les manifestant.e.s issu.e.s des régions de l'intérieur en sont pratiquement absent.e.s, avec ce que cela a comme conséquence sur les politiques économiques et sociales. Malgré le fait qu'ils ont été des éléments déclencheurs de la révolution, le processus transitoire est resté dans les mains d'une élite, déconnectée de la réalité socio-économique. Les promesses n'ont pas abouti à de réels changements pour une majeure partie des Tunisien.ne.s. Il existe toujours un déséquilibre socio-géographique. La Révolution était prometteuse mais elle n'a pas permis de mettre fin à ces inégalités structurelles. Par exemple, le chômage était de 17,8% à la fin du premier semestre de 2021 et les femmes et les jeunes sont encore les catégories qui en souffrent le plus, avec des taux à 24,9% et à 40,8%³³⁵. Dans la région de Kasserine, qui a été au coeur des protestations en 2008 et en 2011, un sentiment

³³² Belkaïd Akram, « Les voix oubliées de Kasserine », Le défi tunisien. Manière de voir, numéro 160. bimestriel. août-septembre 2018, Le Monde diplomatique, pages 82-85

³³³ Ben Hammouda Hakim, « Chapitre 6. Les années révolution », Tunisie (2012), pages 143-168

³³⁴ La Banque Mondiale, « La Banque mondiale en Tunisie. Vue d'ensemble », dernière mise à jour le 21 juin 2021 (<https://www.banquemondiale.org/fr/country/tunisia/overview#1>)

³³⁵ La Banque Mondiale, « La Banque mondiale en Tunisie. Vue d'ensemble », dernière mise à jour le 21 juin 2021 (<https://www.banquemondiale.org/fr/country/tunisia/overview#1>)

d'abandon et d'injustice se fait sentir, avec la menace de groupes terroristes³³⁶ et un taux plus faible de succès à l'examen du baccalauréat par rapport aux autres régions³³⁷. Le nombre de Tunisiens.ne.s vivant sous le seuil de pauvreté, 11,7 millions d'habitants, a légèrement augmenté³³⁸. En opposition, le gouvernement a favorisé le financement de l'administration.

Des protestations contre le gouvernement sont assez régulières :

« L'Observatoire social tunisien recense 5 000 mouvements de protestation en 2015, plus de 11 000 en 2017 et 4 500 pour les quatre premiers mois de 2018³³⁹. » (Brésillon Thierry, novembre 2018, numéro 776, 1)

Ces manifestations soulèvent un « sentiment d'avoir perdu des occasions depuis 2011 » qui « alimente ainsi une crise de confiance en l'avenir »³⁴⁰. Elles sont le reflet des failles du processus transitoire qui n'a su rompre avec les crises internes présentes sous Bourguiba et Ben Ali. L'objectif démocratique est atteint mais, 11 ans après la révolution, une crise économique et politique est bien ancrée.

A la suite de la période de transition, la Tunisie a vu se succéder différentes forces politiques au pouvoir. En effet, à l'issue de l'élection du 23 octobre 2011, le parti islamiste, Ennahdha, a remporté 90 des 217 sièges de l'Assemblée constituante³⁴¹. Il devançait ainsi :

« les quatre principales formations de la gauche tunisienne --le Congrès pour la République (CPR), Ettakatol, le Parti démocrate progressiste (PDP) et la coalition du Pôle démocratique moderniste (PDM)--, qui totalisent 73 sièges. » (La Revolution tunisienne, 2011)

Malgré son implication dans la constituante, et une analyse probante du rapport des forces et enjeux, l'extrême gauche a été la grande

³³⁶ Belkaïd Akram, « Les voix oubliées de Kasserine », *Le défi tunisien. Manière de voir*, numéro 160. bimestriel. août-septembre 2018, *Le Monde diplomatique*, pages 82-85

³³⁷ Bendana Kmar, « La liberté, malgré tout... », *Le défi tunisien. Manière de voir*, numéro 160. bimestriel. août-septembre 2018, *Le Monde diplomatique*, pages 94-97

³³⁸ La Banque Mondiale, « La Banque mondiale en Tunisie. Vue d'ensemble », dernière mise à jour le 21 juin 2021

(<https://www.banquemondiale.org/fr/country/tunisia/overview#1>)

³³⁹ manifestations en 2018 en réaction à l'adaptation d'une loi de finance qui augmenterait le prix des produits

³⁴⁰ Bendana Kmar, « La liberté, malgré tout... », *Le défi tunisien. Manière de voir*, numéro 160. bimestriel. août-septembre 2018, *Le Monde diplomatique*, pages 94-97

³⁴¹ La Revolution Tunisienne, « TUNIS - Tunisie: les islamistes d'Ennahda s'engagent à "construire un régime démocratique" », vendredi 28 octobre 2011 (accès le 3 juin 2022 <https://webdelarevolutiontunisienne.blogspot.com/2011/10/tunis-tunisie-les-islamistes-dennahda.html>)

perdante de la révolution, en obtenant des scores médiocres lors des élections. En 2015, un ancien membre du régime de Ben Ali, Habib Essid, est devenu Premier Ministre, alors même que les Tunisiens avaient demandé la démission de tous les membres du gouvernement de Ben Ali.

Le Président actuel, Kaïs Saïd, qui a émergé sans être classable sur l'échiquier politique, s'est arrogé les pleins pouvoir depuis le 25 juillet 2021. Il a pris un certain nombre de mesures qui conduisent à questionner si les avancées démocratiques ne vont pas être défaites par son comportement autocratique. Il a notamment suspendu le Parlement jusqu'aux élections législatives du 17 décembre 2022, engendrant de fortes tensions entre les « pro-Saïd » et les « anti-Saïd » notamment lors de la célébration du 11ème anniversaire de la Révolution³⁴². Le Président actuel porte de plus en plus atteinte à des institutions démocratiques, affaiblissant les pouvoirs législatif et judiciaire au profit de l'exécutif. Cela pose donc un problème en terme de séparation des pouvoirs et de débat démocratique. Le Président tunisien a dissous le Parlement tunisien le mercredi 30 mars 2022 à la suite d'une séance plénière et annoncé l'ouverture d'une enquête judiciaire pour « atteinte à la sûreté de l'Etat », ajoutant que certains membres de l'Assemblée pourraient être « poursuivis en justice »³⁴³. Des questions peuvent être soulevées en matière de représentation car les députés ont été élus par le peuple. Le Président a également dissout le Conseil de la magistrature le 7 février 2022³⁴⁴ et ce, en se fondant sur la Constitution. Kaïs Saïd semble défaire petit à petit les nouveaux droits inscrits dans la constitution et les libertés des Tunisiens.

De nombreux Tunisiens, critiques du gouvernement et des institutions actuelles, font part d'une nostalgie des années sous Ben Ali. En effet, un certain nombre sont décus de la révolution, trou-

³⁴² Le Monde avec Reuters, « A Tunis, manifestations anti et pro-Saïd pour la fête de la révolution », Le Monde Afrique - Tunisie, publié le 17 décembre 2021 sur [lemonde.fr](#)

³⁴³ Blaise Lilia, « En Tunisie, la dissolution du Parlement prolonge la crise politique. Le chef de l'Etat a démis les députés de leurs fonctions, mercredi 30 mars, sans s'engager sur la tenue d'élections législatives anticipées d'ici à trois mois, comme le prévoit la Constitution. », publié le 31 mars 2022 sur [lemonde.fr](#)

³⁴⁴ Blaise Lilia « En Tunisie, le président Kaïs Saïd annonce la dissolution du Conseil supérieur de la magistrature. Certains juges et professeurs de droit s'inquiètent d'une érosion de la séparation des pouvoirs. », publié le 7 février 2022 sur [lemonde.fr](#)

vent la vie plus chère actuellement alors qu'ils vivraient dans une « démocratie » et se sentent moins en sécurité avec les attaques de l'Etat Islamique et d'Al-Qaïda³⁴⁵. Pour une partie de la population, la corruption et la répression n'ont pas cessé³⁴⁶.

Les résultats du référendum du 25 juillet 2022 sur le changement de la Constitution sont le reflet de la crise que traverse actuellement la Tunisie.

Malgré les fortes critiques à l'égard du président Kaïs Saïd, le « oui » l'a emporté à 94,6%, représentant 2,6 millions de Tunisiens.ne.s³⁴⁷. En mettant en avant un nationalisme arabe³⁴⁸, le président actuel a su conquérir une partie de la population en promettant de rompre avec une constitution au sens occidental du terme. Nous pouvons alors nous demander si les personnes qui ont dit « oui » l'ont fait par peur de revenir aux années Ben Ali. Pour d'autres, le faible taux de participation au référendum, s'élevant à 30,9%, questionne sa légitimité, n'ayant été validé que par une faible partie des Tunisiens.ne.s. De plus, la consultation électronique qui avait eu lieu de janvier à mars 2022 n'avait eu que 530 000 participants³⁴⁹. Dans une Tribune du 1er aout 2022, signée par de nombreuses associations et personnalités, ont été dénoncé les agissements du gouvernement envers les Tunisiens.ne.s opposé.e.s au projet constitutionnel³⁵⁰. Les résultats du référendum soulèvent beaucoup de questions : Kaïs Saïd bénéficie-t-il d'un réel soutien d'une partie de la population ou sommes nous dans une phase « calme » de la Révolution tunisienne qui lui serait actuellement favorable ? Quelles seront les

³⁴⁵ Radhavan Sudarsan, « As Tunisia embraces democracy, its late dictator still casts a shadow », The Washington Post, October 11th 2019 (accès le 3 mai 2022 https://www.washingtonpost.com/world/middle_east/as-tunisia-embraces-democracy-its-late-dictator-still-casts-a-shadow/2019/10/10/8c5ff8d6-e90b-11e9-bafb-da248f8d5734_story.html)

³⁴⁶ Ibid

³⁴⁷ Blaise Lilia, publié le 27 juillet 2022. «En Tunisie, l'hyperprésident fait adopter sa Constitution, malgré une forte abstention.», catégorie Maghreb sur mediapart.fr

³⁴⁸ Camau, Michel en entretien avec Bobin, Frédéric, publié le 24 juillet 2022. «Tunisie : « Kaïs Saïd pose les jalons d'une orientation idéologique de type nationaliste arabe ».», Le Monde Afrique, sur lemonde.fr

³⁴⁹ Camau, Michel en entretien avec Bobin, Frédéric, publié le 24 juillet 2022. «Tunisie : « Kaïs Saïd pose les jalons d'une orientation idéologique de type nationaliste arabe ».», Le Monde Afrique, sur lemonde.fr

³⁵⁰ Tribune du 1er aout 2022. « Tunisie - Comme si la répression policière ne suffisait pas », disponible sur mediapart.fr

conséquences de l'adoption de cette nouvelle constitution ? Va-t-elle diviser la Tunisie ?

Nous pouvons nous demander si un nouveau « bloc historique »³⁵¹ est en émergence ou pourrait émerger ? Le néolibéralisme est en tous cas toujours dominant et les Tunisiens exclu.e.s du système sous Ben Ali, le demeurent. Peut-on pas parler d'un même « bloc historique » en recomposition qui serait en crise ? Nous n'avons pas pour volonté d'apporter une réponse à cette question, ni de débattre de la nature du régime tunisien. Cette partie de la conclusion sur les avancées et les limites de la révolution se borne à illustrer un certain prolongement ou non de l'avancée révolutionnaire. L'histoire en cours nous édifiera.

BIBLIOGRAPHIE

- Allal, Amin. 2011/1. “« Avant on tenait le mur, maintenant on tient le quartier ! », Germes d'un passage au politique de jeunes hommes de quartiers populaires lors du moment révolutionnaire à Tunis.” Politique Africaine, N°121, 53-67
- _____. et Geisser, Vincent. 2011/2. “Tunisie : « Révolution de Jasmin » ou Intifada ? .”, Mouvements, n°66, 62-68
- _____. 2012/5. “Trajectoires « Révolutionnaires » en Tunisie. Processus de radicalisations politiques 2007-2011.” Revue française de science politique, Vol.62, 821-841
- Ayeb, Habib. 2011/4. “Géographie sociale et géopolitique de la révolution tunisienne : la révolution de l'alfa.” Maghreb-Machrek, n°210, 61-77
- Aziz, Fall. 13 juillet 2011. Conférence organisée par l'Association de blogueurs tunisiens et le collectif pour les solidarités avec la Tunisie à Montréal, au Siège du Réseau Euro-Méditerranéen des droits de l'homme (Remdh, Tunis), sur <https://www.youtube.com/user/3alai>
- Bader, Ben Mansour. 2021. Les traces de la révolution dans les campagnes numériques des partis politiques en Tunisie démocratique. Le cas des élections municipales de 2018, Université Laval, 1-290
- Badie, Bertrand. 2011/7. “Printemps arabe : un commencement.” Société d'Edition de Revues, Tome 415, 7-18
- Barrières, Sarah. 2021/1. “Des rebelles au travail. Faire front entre ouvrières dans la (post) révolution tunisienne .”, Travail, genre et sociétés, n°45, 115 à 133
- Belkaïd, Akram. bimestriel août-septembre 2018. “Les voix oubliées de Kasserine .”, Le défi tunisien. Manière de voir, Le Monde diplomatique, numéro 160, 82-85
- Ben Hammouda, Hakim. 2012. “Chapitre 6. Les années révolution .” Tunisie, 143-168
- Bendana, Kmar. “La liberté, malgré tout... .”, Le défi tunisien. Manière de voir, Le Monde diplomatique, bimestriel août-septembre 2018. numéro 160, 94-97

³⁵¹ Sotiris Panagiotis, traduit de l'anglais par Yohann Douet et Alexandre Feron, « Gramsci et la stratégie de la gauche contemporaine : le « bloc historique » comme concept stratégique », 29 septembre 2014 sur revueperiode.net (accès le 20 mai 2022 <http://revueperiode.net/gramsci-et-la-strategie-de-la-gauche-contemporaine-le-bloc-historique-comme-concept-strategique/>)

142 • Lucille Marissal

- Blaise, Lilia. publié le 31 mars 2022. "En Tunisie, la dissolution du Parlement prolonge la crise politique. Le chef de l'Etat a démis les députés de leurs fonctions, mercredi 30 mars, sans s'engager sur la tenue d'élections législatives anticipées d'ici à trois mois, comme le prévoit la Constitution.", sur [lemonde.fr](https://www.lemonde.fr)
- _____. publié le 7 février 2022. "En Tunisie, le président Kaïs Saïed annonce la dissolution du Conseil supérieur de la magistrature. Certains juges et professeurs de droit s'inquiètent d'une érosion de la séparation des pouvoirs.", sur [lemonde.fr](https://www.lemonde.fr)
- _____. publié le 27 juillet 2022. "En Tunisie, l'hyperprésident fait adopter sa Constitution, malgré une forte abstention.", catégorie Maghreb sur [mediapart.fr](https://www.mediapart.fr)
- Braun, Célina. 2006. "A quoi servent les partis tunisiens ? Sens et contre-sens d'une « libéralisation » politique.", Première partie. Les partis politiques dans les pays arabes. Tome 2. Le Maghreb, Revue des monde musulmans et de la Méditerranée, 111-112, 15-62
- Camau, Michel et Geisser, Vincent. 2003. "Chapitre 6. À la recherche des oppositions tunisiennes.", Le syndrome autoritaire. Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali, Académique, Presses de Science Po, 227-265
- Camau, Michel en entretien avec Bobin, Frédéric. publié le 24 juillet 2022. "Tunisie : « Kaïs Saïed pose les jalons d'une orientation idéologique de type nationaliste arabe ».", Le Monde Afrique, sur [lemonde.fr](https://www.lemonde.fr)
- Chossudovsky, Michel traduit par Lévesque, Julie. "Ben Ali n'aurait pas existé sans l'appui international. Les dictateurs dictent, les pantins obéissent aux ordres.", L'aut'journal (accès le 3 mai 2022 <https://lautjournal.info/articles-mensuels/296/ben-ali-naurait-pas-existe-sans-lappui-international>)
- Debbich, Yazid. 2011/3. "Déterminants sociaux d'une révolution politique." Outre-terre, n°29, 193-199
- Elloumi, Mohamed. 2013/4. "Trois ans après : retour sur les origines rurales de la révolution tunisienne." Confluences Méditerranée, n°87, 193-203
- Elyès, Jouini. 2019/1. "Tunisie 2011-2018 : Chronique d'une révolution.", commentaire SA, Numéro 165, 115-122
- Encel, Frédéric. 2014. "Chapitre 2. Nature et déroulement du Printemps Arabe." Géopolitique du Printemps Arabe, 65-136
- Ferjani, Mohamed-Chérif. 2011/2. "Inspiration et perspectives de la révolution tunisienne ." Confluences Méditerranée, n°77, 13-28
- Gana, Alia. 2013/1. "Aux origines rurales et agricoles de la révolution tunisienne ." Maghreb-Machrek, n°215, 57-80
- Ghachem, Lassaad. 2013. Révolution tunisienne 2.0 : d'un soulèvement au militantisme sur le réseau social, Enjeux de l'actualité, Edition Artlesia, 134
- Haddad, Mezri. 2011/3. "La face cachée de la révolution dite du jasmin." Outre-terre, n°29, 211-232
- Hibou, Béatrice. 2011/1. "Introduction au thème, Tunisie. Economie politique et morale d'un mouvement social." Politique Africaine, n°121, 5-22
- Hibou, Béatrice en entretien avec Khiari, Sadri. 2011/1. "La Révolution tunisienne ne vient pas de nulle part " Politique Africaine, n°121, 23-34
- Keucheyan, Razmig. 12 mars 2013. "Lénine, Foucault, Poulantzas.", Contretemps. Revue de critique communiste, (accès le 20 mai 2022 <https://www.contretemps.eu/bonnes-feuilles-letat-pouvoir-socialisme-nicos-poulantzas/>)
- Khader, Bichara. 2011/3. "La Tunisie fut-elle l'hirondelle qui annonçait le printemps arabe ?." Outre-terre, n°29, 177-199
- Khiari, Sadri. 2003. "5. Volontaires et réalistes. Espoirs et paradoxes des oppositions.", Tunisie : le délitement de la cité. Coercition, consentement, résistance, Les Afriques, Karthala, 125-189
- Kréfa, Abir. 2016/1. "Les rapports de genre au cœur de la révolution. " Pouvoirs, N°156, 119 à 136
- La Banque Mondiale, "La Banque mondiale en Tunisie. Vue d'ensemble. " dernière mise à jour le 21 juin 2021 (<https://www.banquemonde.org/fr/country/tunisia/overview#1>)
- Lecomte, Romain. 2013/5. "Expression politique et activisme en ligne en contexte autoritaire. Une analyse du cas tunisien.", Réseaux, n°181, 51-86
- Lafrance, Jean-Paul. 2011/3. "La Révolution peut-elle être gazouillée ?." Hermès, La Revue, n°61, 203-211
- La Revolution Tunisienne. vendredi 28 octobre 2011. , « TUNIS - Tunisie : les islamistes d'Ennahda s'engagent à construire un régime démocratique » (accès le 3 juin 2022

143
« La Révolution de la dignité » et ses avancées •

<https://webdelarevolutiontunisienne.blogspot.com/2011/10/tunis-tunisie-les-islamistes-dennahda.html>

- Lénine. 1968. La maladie infantile du communisme : le gauchisme, Paris, Edition sociales, 80
- Le Monde avec Reuters. publié le 17 décembre 2021. “A Tunis, manifestations anti et pro-Saïd pour la fête de la révolution.“ Le Monde Afrique - Tunisie, sur lemonde.fr
- Marks, Monicat, en entretien avec Hamma, Hammami. 12 octobre 2021. « Le type de populisme que représente le président Kaïs Saïed est traditionaliste et vide de tout programme sérieux et substantiel » (accès le 20 mai 2022 <https://www.pressegauche.org/Tunisie-Hamma-Hammami-Le-type-de-populisme-que-represente-le-president-Kais>)
- Meddeb, Hamza. 2011/1. “ « L’ambivalence de la course à “el khobza” » Obéir et se révolter en Tunisie.” Politique Africaine, n°121, 35-51
- Mizouni, Najet. 2012.1 “L’UGTT, moteur de la révolution tunisienne.”, Tumultes, n°38-39, 71 - 91
- Morisot, Jean. 2016. “ Nicos Poulantzas : l’Etat comme champ stratégique. ”, Période, (accès le 27 mai 2022 <http://revueperiode.net/nicos-poulantzas-letat-comme-champ-strategique/>)
- Piot, Olivier. bimestriel août-septembre 2018. “De la colère au soulèvement .” Le défi tunisien. Manière de voir, Le Monde diplomatique, numéro 160, 59-61
- Radhavan, Sudarsan. October 11th 2019. “As Tunisia embraces democracy, its late dictator still casts a shadow. ”, The Washington Post, (accès le 3 mai 2022 https://www.washingtonpost.com/world/middle_east/as-tunisia-embraces-democracy-its-late-dictator-still-casts-a-shadow/2019/10/10/8c5ff8d6-e90b-11e9-baf8-da248f8d5734_story.html)
- Rogan, Eugene. 2016. “Post-scriptum « L’an 1 des Révoltes Arabes ».”, Histoire des Arabes, collection Tempus, Perrin, 733-754
- Sotiris, Panagiotis, traduit de l’anglais par Douet, Yohann et Feron, Alexandre. 29 septembre 2014. “Gramsci et la stratégie de la gauche contemporaine : le « bloc historique » comme concept stratégique. ”, sur revueperiode.net (accès le 20 mai 2022 <http://revueperiode.net/gramsci-et-la-strategie-de-la-gauche-contemporaine-le-bloc-historique-comme-concept-strategique/>)
- Tissot, Pauline. 24 janvier 2011. “ Les Etats-Unis ont-ils joué un rôle dans le départ de Ben Ali ? ”, L’Express, (accès le 3 mai 2022 https://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/les-etats-unis-ont-ils-joue-un-role-dans-le-depart-de-ben-ali_955237.html)
- Tribune. Les invités de Mediapart. 1er aout 2022. « Tunisie - Comme si la répression policière ne suffisait pas », disponible sur [mediapart.fr](https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/010822/tunisie-comme-si-la-repression-policiere-ne-suffisait-pas) (accès le 9 aout 2022 <https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/010822/tunisie-comme-si-la-repression-policiere-ne-suffisait-pas>)

CIRFA

1710 rue Beaudry, suite 210
Montréal (Québec), H2L 3E7
Tél.: 514-563-1609

info@centreinternationalisterfa.org

www.centreinternationalisterfa.org

Numéro d'organisme de bienfaisance: 88645 1210 RR0001
« Recherche et Solidarité pour le Progrès Social »